

PARIS 21^e SIÈCLE

1^{er}

ARRONDISSEMENT

atelier parisien d'urbanisme

Cet ouvrage est consacré à l'exposé et au commentaire d'études
et de réalisations, et ne doit en aucun cas être regardé comme une sorte
de « Journal officiel de l'administration », dont chaque ligne
ou chaque conclusion définirait la position ou engagerait la responsabilité.

Sommaire

INTRODUCTION 2

DONNÉES GÉNÉRALES

• Données générales	4
• Population	6
• Structure familiale et sociale	8
• Population active	12
• Logement	14
• Emploi et économie	18
• Commerce	20
• Environnement	22

CADRE URBAIN

• Formation	24
• Structure urbaine	25
• Synthèse	28
• Protections et transformations récentes ou en cours	30
• Exemples	32

VIE URBAINE

• Densité et mixité	34
• Déplacements	36
• Équipements	40
• Centralités	44
• Transformations récentes ou en cours	46
• Exemples	48

PERSPECTIVES 50

GLOSSAIRE 56

Introduction

L'ouvrage présenté ici, repose sur deux démarches complémentaires : l'une s'intéresse aux données générales issues des enquêtes statistiques dont dispose l'Apur, que ce soit celles de l'Insee ou celles produites grâce à ses outils propres ; l'autre s'appuie sur une enquête de terrain minutieuse, alimentée par les bases de données des directions de la Ville de Paris et notamment le répertoire des permis de construire. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats de ces analyses sont restitués à travers une cartographie adaptée afin de rendre perceptibles des données urbaines parfois abstraites ou différentes de certaines images préconçues. Cette double démarche apparaît d'emblée dans la structure de cet ouvrage. La première partie, sur les « données générales », met en évidence la structuration de l'espace socio-économique de la ville à grande échelle (celle de Paris et des communes limitrophes) et/ou à petite échelle (celle des îlots dans l'arrondissement). De cette analyse découle une première appréciation des tendances lourdes à l'œuvre dans la capitale et de leurs éventuelles inflexions au cours de ces dernières années. C'est le cas, par exemple, de l'inversion de la tendance à la diminu-

tion de la population de Paris puisque la grande majorité des arrondissements a renoué avec la croissance.

Les résultats de la seconde démarche sont exposés dans les deux chapitres suivants, l'un étant consacré au « cadre urbain », l'autre à la « vie urbaine ». Ici, l'objectif de cet ouvrage apparaît avec plus de précision puisque chacun de ces thèmes est lui-même explicité par deux cartes : la première porte sur l'identification des données spatiales à la date d'aujourd'hui, la seconde illustre les évolutions récentes. S'agissant des évolutions, chaque carte évoque les modifications de l'espace concret mais aussi celles du cadre réglementaire, soit la ville réelle et, en quelque sorte, la ville en devenir. À cet égard, il est clair que les vingt arrondissements parisiens ne sont pas égaux. Ceux du noyau central, auquel appartient le 1^{er} arrondissement, bénéficient d'une marge d'évolution très limitée pour faire face à diverses exigences contemporaines de la vie urbaine, qu'elles soient liées aux temps libres (activités culturelles et sportives) ou aux services (commerces de proximité, garderies, crèches), par exemple. Ce noyau central se distingue des

arrondissements médians (8^e, 9^e, 10^e et 11^e), dans lesquels on trouve ponctuellement des possibilités d'une certaine évolutivité, qu'elle soit liée à la présence de dispositifs hospitaliers, logistiques (i.e. tris postaux) ou d'emprises techniques (i.e. espaces liés aux voies ferrées), mais plus encore des neuf arrondissements extérieurs, dans lesquels un potentiel élevé de mutation demeure : là où les emprises ferroviaires s'élargissent, accompagnées de leur chapelet de sites dédiés à l'entretien, à l'entreposage ou à la manutention, là encore où les multiples ramifications du boulevard périphérique soumettent de larges territoires à leur logique routière.

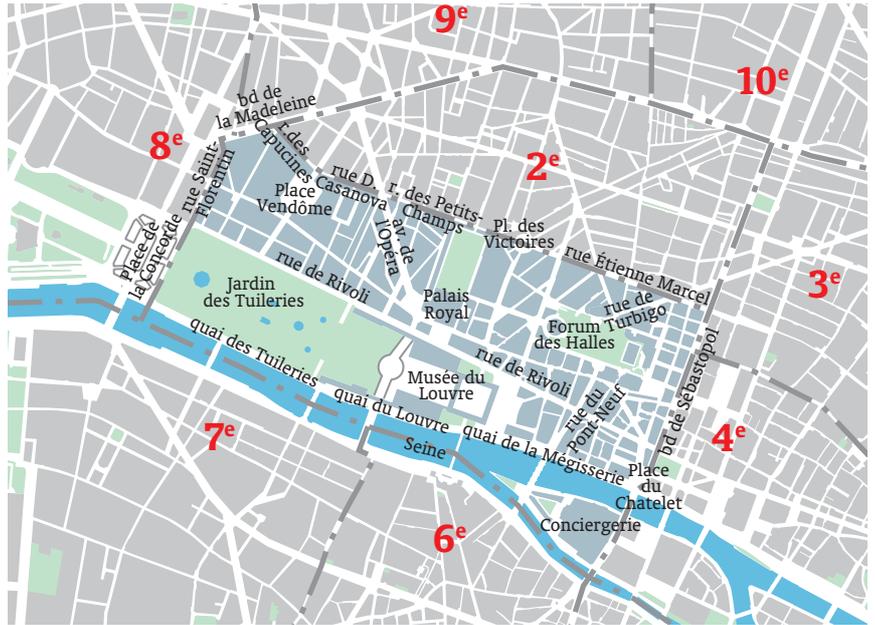
Pour autant, le 1^{er} arrondissement n'a pas été immobile dans la période récente. Afin de faire face aux besoins de la population résidente, l'espace de la rue s'est ouvert à des usages nouveaux, tels que les marchés forains Saint-Eustache et Saint-Honoré. Parallèlement, si les transformations sont parfois peu perceptibles dans l'espace très constitué de la ville, il demeure que les efforts de la municipalité ont concouru à l'amélioration des services offerts à cette population, en

augmentation sensible, comme en témoignent les réalisations cartographiées et photographiées dans les deux derniers chapitres de cet ouvrage.

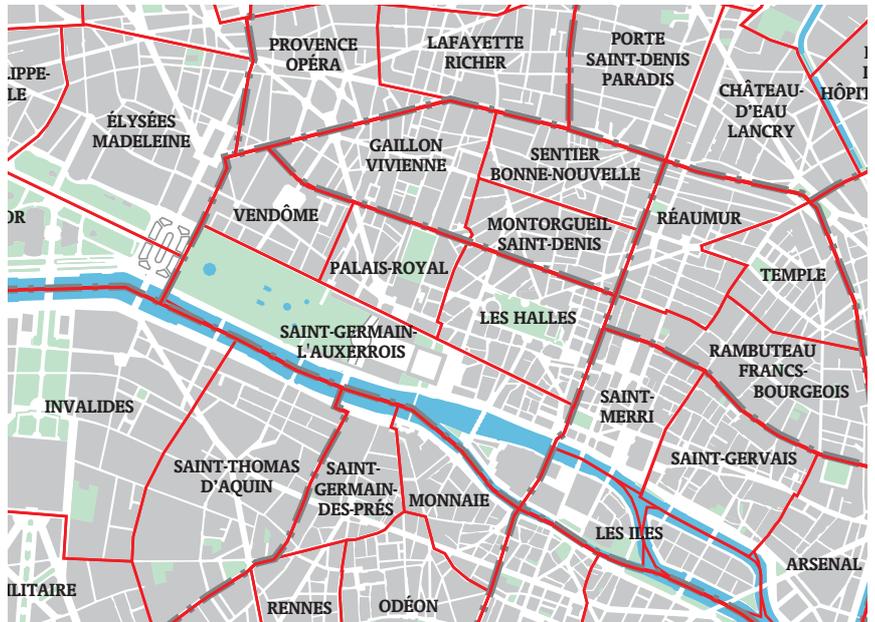
Mais c'est sans doute à l'occasion de la restructuration des Halles que de véritables opportunités programmatiques ont été imaginées, dans un cadre urbain renouvelé, afin de faire face à la fois aux demandes des habitants, des visiteurs et de ceux qui y travaillent, dont le nombre croissant accompagne l'intensification de la vie économique de l'arrondissement. Le 1^{er} arrondissement consolide ainsi sa place de pôle de vie et d'animation de premier ordre à l'échelle métropolitaine, en lien avec le pôle de transport essentiel des Halles.

Au-delà de ce projet majeur, c'est vers une poursuite de l'amélioration de la qualité du réseau des espaces publics, et notamment des relations qu'entretient l'arrondissement avec la Seine, que devrait s'inscrire une part non négligeable des perspectives de développement dans les prochaines années, comme nous le verrons en conclusion.

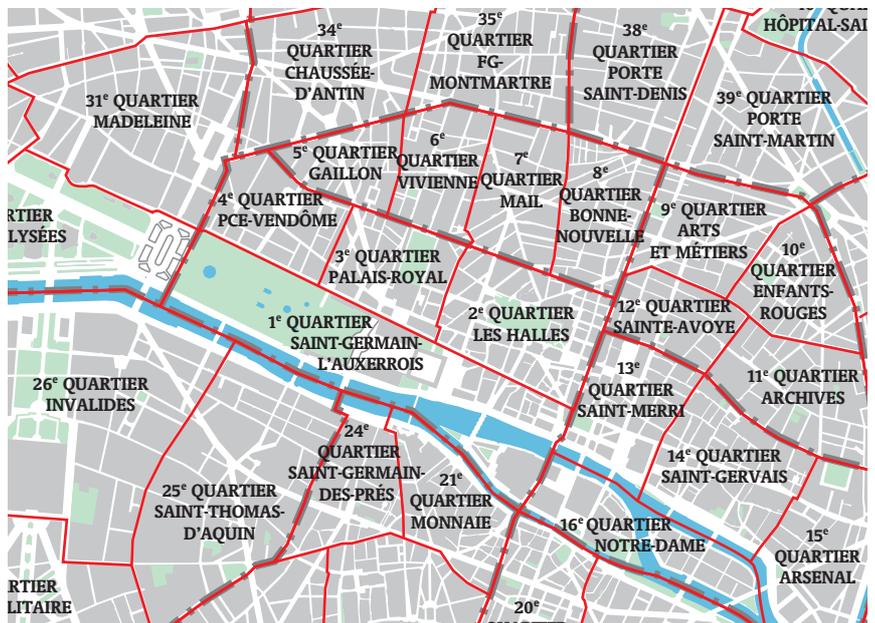
Données générales



PÉRIMÈTRES DES CONSEILS DE QUARTIER



LIMITES ADMINISTRATIVES, ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS



182,5 HECTARES ET 17 750 HABITANTS EN 2005

Riches d'une grande variété, les paysages du 1^{er} arrondissement sont dessinés par les espaces monumentaux de la Seine, avec les berges, le Pont-Neuf, la place Vendôme, l'avenue de l'Opéra et la rue de Rivoli, le Palais de justice ou l'ensemble palais du Louvre-jardin des Tuileries, mais également par des espaces d'une tout autre échelle, avec la rue Saint-Denis ou les compositions modernes du quartier des Halles.

En effet, l'histoire du pouvoir royal et du développement des institutions comme celle de l'approvisionnement de la capitale s'inscrivent dans cet arrondissement, central par excellence. On y retrouve aujourd'hui plusieurs ministères, notamment ceux de la Justice et de la Culture, le siège de grandes institutions telles que la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, ainsi que des établissements prestigieux comme la Banque de France, la Comédie-Française, le Palais-Royal ou le musée du Louvre, mais également, avec Les Halles, la première gare européenne de transport urbain et le Forum commercial d'échelle régionale.

L'arrondissement s'étend sur 182,5 hectares (17^e rang parisien), et 25 % de sa superficie sont occupés par la voirie (26,7 % en moyenne à Paris). L'arrondissement comptait 17 750 habitants au 1^{er} juillet 2005, il est particulièrement fréquenté par une population de passage, en raison notamment de la gare de Châtelet-Les Halles et des nombreux sites patrimoniaux et d'attraction touristique précédemment cités.

LIMITES ET QUARTIERS

Le 1^{er} arrondissement s'étend des places de la Concorde et de la Madeleine à l'ouest, en limite du 8^e arrondissement, au boulevard de Sébastopol à l'est, en limite du 4^e arrondissement. Il n'est séparé du 2^e que par des voies plus étroites (rues des Capucines, Danielle-Casanova, des Petits-Champs, La Feuillade et Étienne-Marcel), alors qu'au sud, il est longé par la Seine et englobe la pointe aval de l'île de la Cité.

Au sud de l'arrondissement, le long de la Seine, de nombreux équipements et monuments couvrent le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois (1^{er}), avec les musées du Louvre, des Arts décoratifs, du Jeu de paume et de

l'Orangerie, qui entourent le jardin des Tuileries. Au nord-est, le quartier des Halles (2^e), véritable pôle d'échanges, animé par les commerces et les loisirs, s'organise autour du jardin et du Forum des Halles. Au centre, le quartier du Palais-Royal (3^e) apparaît comme scindé en deux, avec à l'ouest une appartenance forte au monde de la boutique, des sièges de banques et d'assurances, et, à l'est de l'avenue de l'Opéra, un quartier littéraire et de théâtre composé de rues étroites qui entourent le Palais-Royal et son jardin. Plus à l'ouest, le quartier de la place Vendôme (4^e) associe la joaillerie, les antiquaires, la haute couture, les hôtels, le ministère et de la Justice et la Cour des comptes.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des instances de démocratie participative, les conseils de quartiers. À Paris, ce sont les conseils d'arrondissement qui déterminent leurs modalités de fonctionnement et fixent leurs périmètres. Dans le 1^{er}, quatre quartiers et conseils de quartiers ont été créés : Saint-Germain-l'Auxerrois, Les Halles, Palais-Royal et Vendôme. Ils reprennent les périmètres des quartiers administratifs existants. Ces quartiers correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale.



Population

En une génération, la population a beaucoup diminué dans cet arrondissement, fortement marqué par l'activité économique, et qui joue un rôle de transition entre l'Est résidentiel et l'Ouest parisien des affaires.

Entre 1975 et 1999, la population a diminué de 24,4 % (-7,4 % en moyenne à Paris), soit une perte de près de 5 500 habitants. Avec 16 895 habitants en 1999, soit environ 1 % de la population parisienne, le 1^{er} arrondissement est le moins peuplé de Paris.

Depuis 1999, la tendance s'est inversée : la population a en effet augmenté de 5 % entre 1999 et juillet 2005 (contre + 1,9 % à Paris), et atteint ainsi 17 750 habitants en juillet 2005, selon les dernières estimations de l'Insee.

Après avoir perdu près de 50 % de sa population entre 1962 et 1982 (soit plus de 19 000 habitants), le 1^{er} arrondissement a enregistré une baisse de population plus modérée entre 1982 et 1999 : -11 %, soit -0,7 % par an.

Cette baisse est liée dans le 1^{er} arrondissement comme dans la plupart des arrondissements centraux, à plusieurs facteurs : diminution de la fonction résidentielle de l'arrondissement en faveur d'une image plus économique et plus administrative, réduction plus rapide qu'en moyenne de la taille des ménages, progression de la part des logements non occupés de façon permanente.

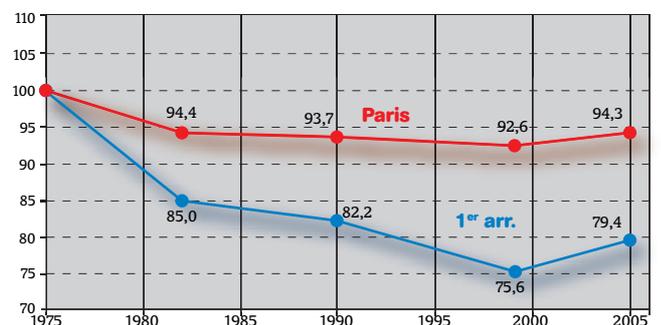
Depuis 1999, la reprise démographique s'appuie sur une augmentation de l'excédent naturel conjuguée à une diminution

du nombre de logements inoccupés au profit des résidences principales. Le 1^{er} arrondissement gagne environ 130 habitants par an entre 1999 et juillet 2005 (alors qu'il perdait en moyenne 165 habitants par an entre 1990 et 1999). Cette variation de population se décompose en un solde naturel positif de 94 habitants en moyenne par an et un solde migratoire apparent de + 36 personnes par an. Si l'arrondissement dans son ensemble a perdu des habitants, certains secteurs se singularisent toutefois par un gain de population, comme par exemple entre les rues Saint-Florentin/Richepance et la rue Cambon, au contact de la place de la Madeleine (+ 10 à 20 %) ou encore sur le pourtour du marché Saint-Honoré, de l'avenue de l'Opéra, des rues Sainte-Anne et des Petits-Champs (+ 20 %). Néanmoins, ces augmentations de population en pourcentage sont à relativiser eu égard aux faibles effectifs d'habitants que comportaient ces îlots en 1990.

- La densité brute de population, rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement, s'élève à 93 habitants par hectare en 1999, soit la plus faible densité de population de tous les arrondissements parisiens (244 hab./ha à Paris, 182 hab./ha dans les quatre arrondissements centraux). La baisse de la population en une génération a entraîné celle de la densité, qui est passée de 123 hab./ha en 1975 à 93 hab./ha en 1999. Cette valeur est due en particulier à l'ampleur des espaces inhabités

ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1975-2005 1^{er} ARR. ET PARIS

Base 100 en 1975 à Paris :
2 296 639 habitants
Base 100 en 1975 dans
le 1^{er} arr. : 22 350 habitants



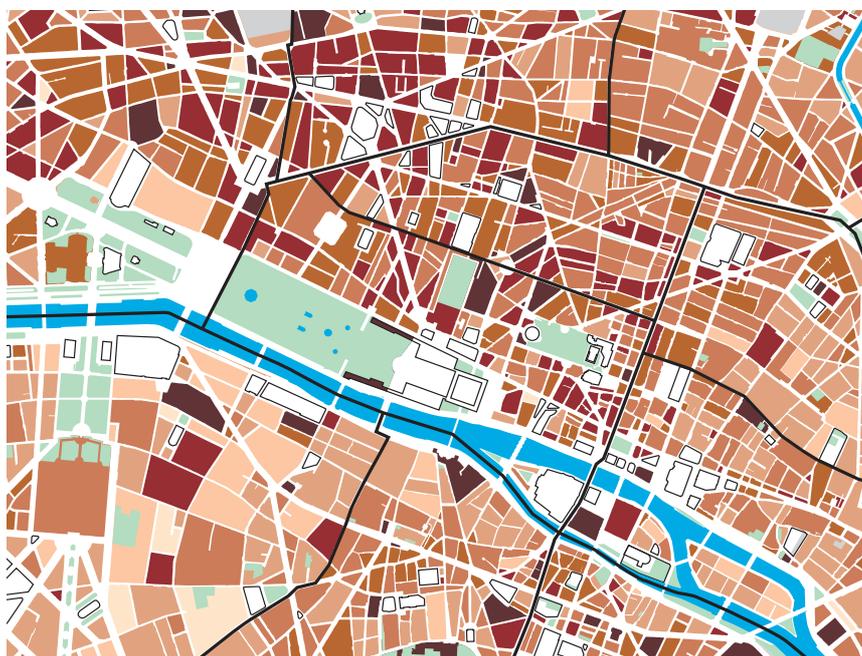
dans l'arrondissement, comme le musée du Louvre et le jardin des Tuileries, qui occupent à eux seuls près de la moitié de la surface.

- La densité nette, dont la base de calcul exclut la voirie, les jardins et les équipements, s'élève à 303 hab./ha en 1999 (553 hab./ha en moyenne à Paris). Une gradation des densités s'observe d'ouest en est, faisant apparaître le 1^{er} arrondissement comme un espace de transition entre les arrondissements peu peuplés du quartier des affaires de l'Ouest parisien et les quartiers plus résidentiels de l'Est. En effet, le quartier de la place Vendôme présente des densités à l'îlot inférieures à 250 hab./ha, dans la continuité du quartier de l'Opéra ; le quartier du Palais-Royal, auquel on peut rattacher la place Dauphine sur l'île de la Cité, est caractérisé par des densités comprises entre 250 et 500 hab./ha ; tandis que le quartier des Halles apparaît comme un quartier résidentiel, où les densités de population sont supérieures à 500 hab./ha, tout particulièrement dans le triangle compris entre les rues des Halles, Saint-Denis et Berger, où elles dépassent 750 voire 1 000 hab./ha. Plus de la moitié des habitants de l'arrondissement se trouvent dans le quartier des Halles (près de 9 000 habitants).

À l'échelle de Paris, les fonctions du 1^{er} arrondissement sont nettement dominées par les activités et l'emploi. La partie ouest s'inscrit en effet dans le vaste quartier des affaires qui s'étend de la place de l'Étoile à l'approche des Halles, et de la gare Saint-Lazare aux quais de Seine. Les

secteurs les plus mixtes entourent les Halles. Ainsi, seuls 32,3 % de la surface totale de planchers des bâtiments de l'arrondissement (hors équipements) sont utilisés par le logement, soit l'une des parts les plus faibles de Paris avec les 2^e et 8^e arrondissements voisins (65,4 % en moyenne à Paris).

- La densité humaine, qui prend en compte à la fois la population résidente et les salariés de l'arrondissement, s'élève à près de 1 180 habitants et emplois salariés par hectare (647 à Paris). Cette densité humaine, très élevée, se situe à un niveau comparable à ceux des 8^e et 9^e arrondissements, qui dépassent eux aussi les 1 000 habitants et salariés à l'hectare.



DENSITÉ HUMAINE 1999-2004

Densité cumulée population 1999
et emplois salariés 2004 (CLAP*)

Population et emploi à l'hectare

moins de 200
de 200 à 500
de 500 à 800
de 800 à 1 100
de 1 100 à 1 400
de 1 400 à 2 500
plus de 2 500

Équipements

espaces verts et sportifs, cimetières...
SNCF, non renseigné

Source : Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
Recensement de la population 1999 (Insee)
CLAP* 2004 - Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

Structure familiale et sociale

Une forte représentation des jeunes actifs, peu d'enfants et de jeunes de moins de 20 ans, et un nombre important de ménages constitués d'une seule personne.

ménages : 58 % des ménages sont constitués d'une seule personne en 1999 (52,4 % à Paris), cette tendance s'étant accentuée depuis le début de la décennie (55,8 % dans le 1^{er} et 49,8 % à Paris en 1990).

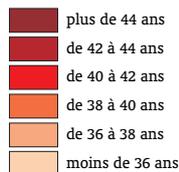
Le 1^{er} a connu, comme d'autres arrondissements du centre, un accroissement sensible de la proportion de jeunes adultes. En effet, la structure par âge de la population des ménages¹ en 1999 révèle une part importante des 20-39 ans, en augmentation depuis 1990, puisque ceux-ci représentent 40,2 % (36 % en moyenne à Paris). À l'inverse, les enfants et jeunes de moins de 20 ans sont sous-représentés, 14,2 %, soit la plus faible part parmi les arrondissements parisiens (18,3 % à Paris en 1999). Cette spécificité explique la structure des

• L'âge moyen est par conséquent sensiblement plus élevé que la moyenne parisienne, avec 40,2 ans pour 39,5 ans à Paris. Il est globalement plus élevé dans les quartiers Vendôme et Palais-Royal (entre 40 et 42 ans), même si ces proportions concernent des effectifs de population assez restreints.

• La taille moyenne des ménages a baissé en vingt-cinq ans, passant de 1,88 en 1975 à 1,70 en 1999 pour s'établir à 1,73 en 2005. Elle est ainsi beaucoup plus faible qu'à

1 – Structure de la population – Calculée à partir de la population des ménages en 2004, basée sur les enquêtes annuelles du recensement de 2004 et 2005.

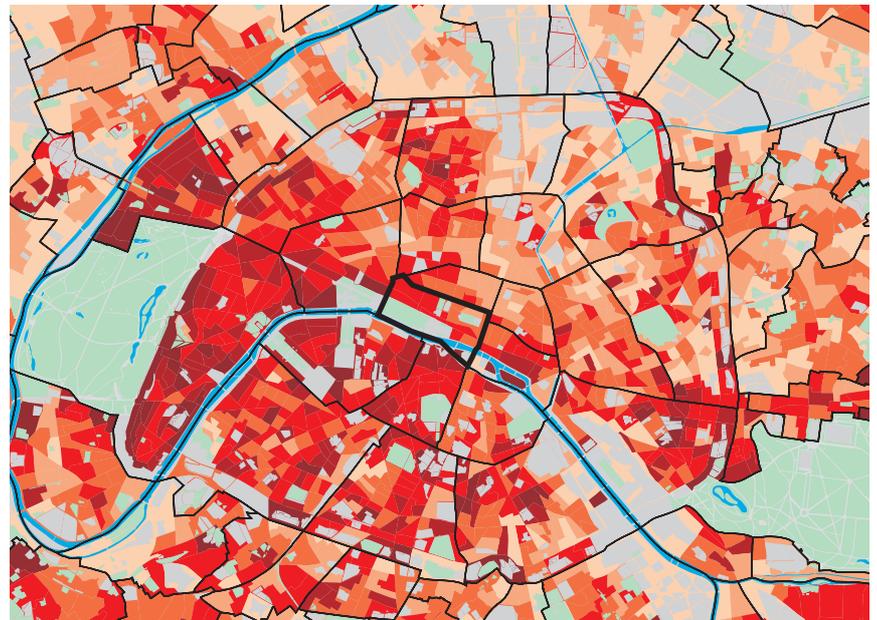
ÂGE MOYEN DE LA POPULATION



Moyenne Paris = 39,5 ans
Petite couronne hors Paris = 36,7 ans

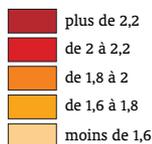
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 – Insee



TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES

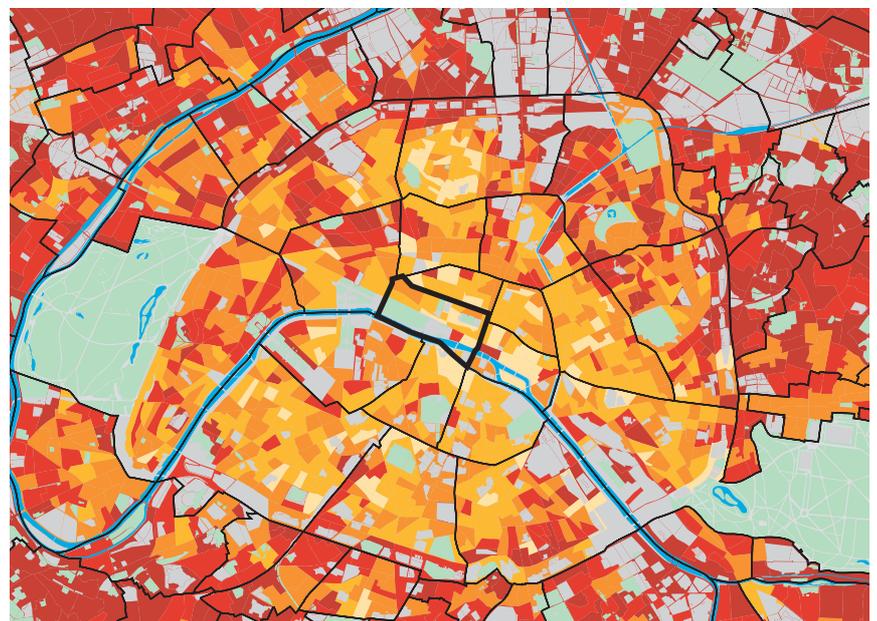
Nombre de personnes par ménage



Moyenne Paris = 1,9
Petite couronne hors Paris = 2,4

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

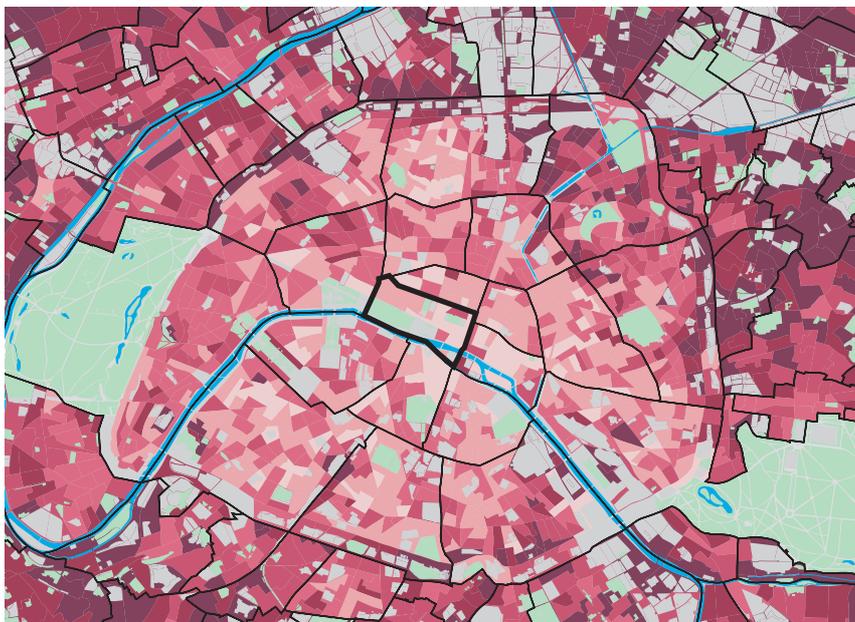
Source : Recensement général de la population 1999 – Insee



Paris dans son ensemble (1,88 en moyenne). En effet, les ménages de petite taille – une ou deux personnes – représentent une proportion importante (83 %, 78,3 % à Paris) des ménages du 1^{er}, dont un grand nombre composés d'une seule personne. Ceux de plus grande taille résident davantage dans la moitié ouest de l'arrondissement.

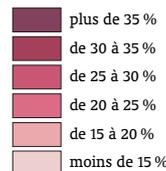
- Dans l'ensemble des ménages du 1^{er}, les familles représentent 16,6 % en 1999, soit une proportion très inférieure à celle observée en moyenne à Paris (22 %). Les proportions les plus élevées (de 15 à 20 %) concernent la moitié ouest de l'arrondissement, mais également le nord du quartier des Halles, entre les rues Coquillière / Rambuteau et Étienne-Marcel (de 25 à 30 %).

- La part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles de l'arrondissement en 1999 s'élève à 24,7 % (25,8 % en moyenne à Paris) ; ceux-ci sont davantage représentés à l'est de l'arrondissement, dans les îlots situés en bordure du boulevard de Sébastopol et jusqu'aux rues Pierre-Lescot et Sainte-Opportune (plus de 35 % des familles), au nord entre les rues Étienne-Marcel et Coquillière/Rambuteau, à l'est de la rue Jean-Jacques-Rousseau (de 30 à 35 %), ou encore aux abords de la rue de Rivoli ainsi que du quai de la Mégisserie et de la place Dauphine.



FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

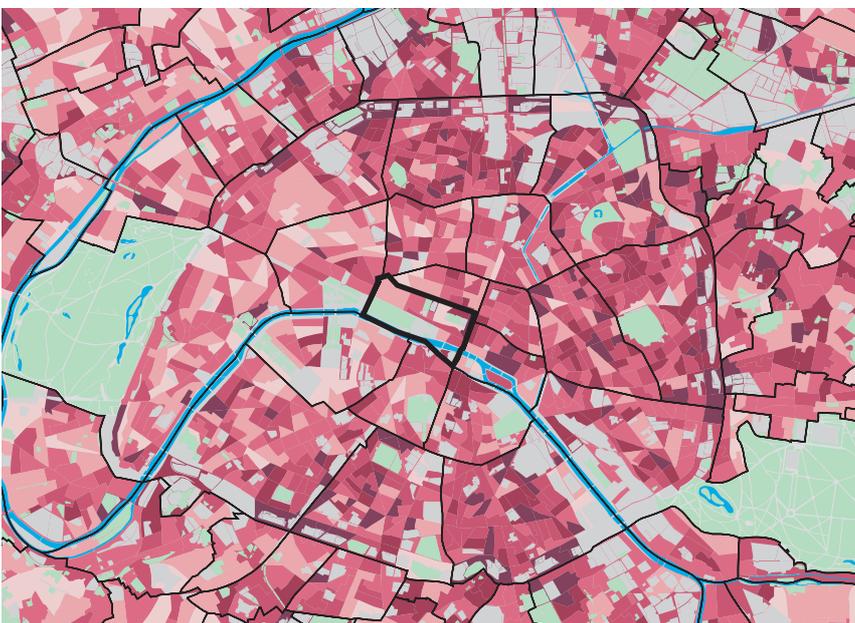
Part dans le total des ménages



Moyenne Paris = 22 %
Petite couronne hors Paris = 38 %

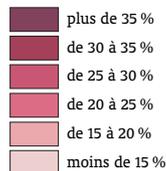
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



FAMILLES MONOPARENTALES

Part dans le total des familles



Moyenne Paris = 25,8 %
Petite couronne hors Paris = 21,9 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

Structure familiale et sociale

POPULATION ÉTRANGÈRE

Europe

- surreprésentation des Portugais et Espagnols
- surreprésentation des autres Européens UE* et Américains, Océaniens
- classe proche de la répartition moyenne parisienne

Afrique

- surreprésentation forte des Maghrébins
- surreprésentation maximale des autres Africains
- surreprésentation des Maghrébins

Chine, Asie du Sud-Est

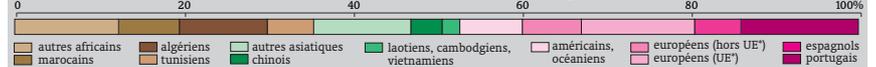
- surreprésentation des Chinois
- surreprésentation des Laotiens, Cambodgiens, Vietnamiens
- surreprésentation des autres Asiatiques

* Union européenne

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



Profil parisien moyen de la répartition des nationalités dans la population étrangère



PERSONNES NON DIPLOMÉES OU AYANT UN DIPLOME INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT

Part dans le total des personnes de 15 ans et plus (hors élèves et étudiants)

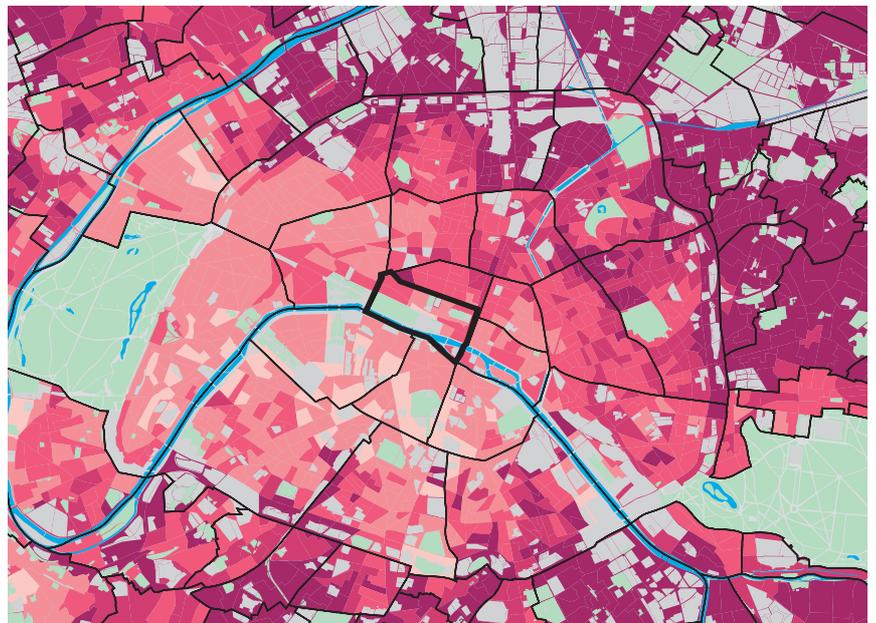
- plus de 55 %
- de 45 à 55 %
- de 35 à 45 %
- de 25 à 35 %
- moins de 25 %

Moyenne Paris = 42,1 %

Petite couronne hors Paris = 61,4 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



CARIE DENTAIRE

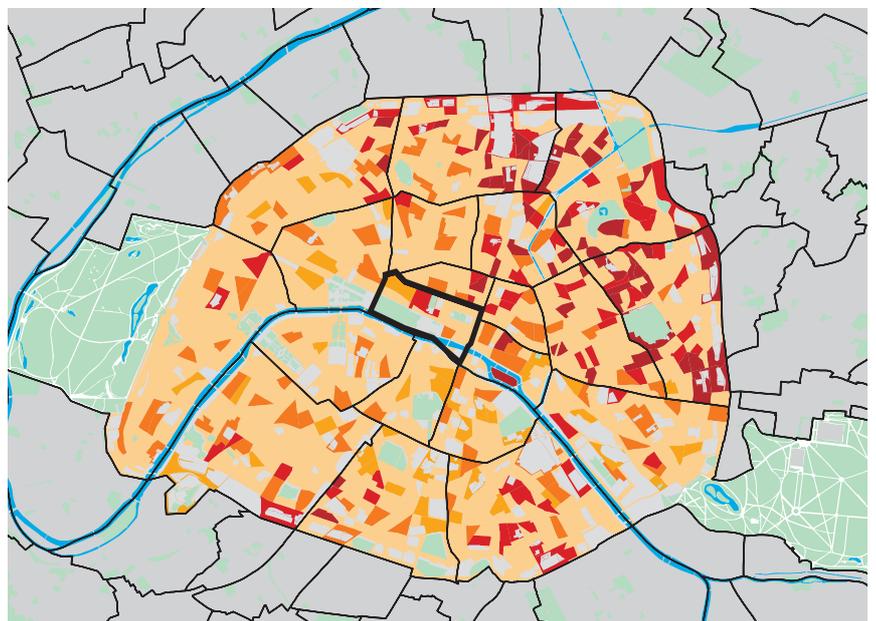
Part des élèves ayant au moins 1 carie, dans le total des enfants étudiés (école primaire)

- plus de 35 %
- de 25 à 35 %
- de 15 à 25 %
- moins de 15 %
- aucun

Moyenne Paris = 26,1 %

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Dases 2003 (Ville de Paris)



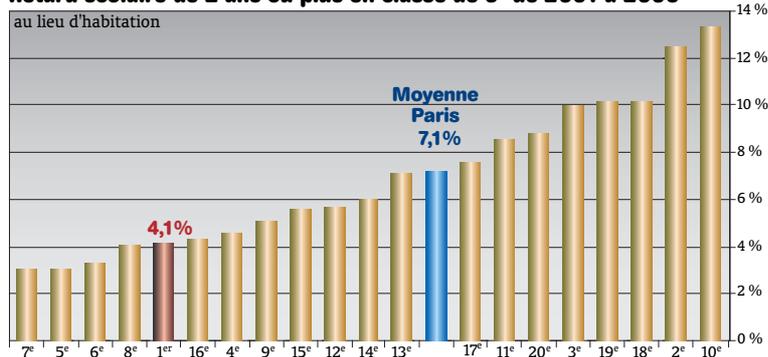
- La diversité d'origine nationale de la population se situe à un niveau assez proche de celui atteint en moyenne à Paris (13,7 % dans le 1^{er} et 14,5 % à Paris). Comme dans une grande partie des arrondissements de l'Ouest parisien, le 1^{er} accueille de nombreux étrangers d'origine européenne, notamment espagnole et portugaise.

- La part des personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat en 1999 s'élève à 35,5 %, représentant ainsi une part plus faible qu'en moyenne à Paris (42,1 %). C'est à la fois dans le quartier de la place Vendôme et à l'est de l'arrondissement, aux abords des rues Étienne-Marcel, Saint-Denis et de Rivoli (de 35 à 45 %), que les proportions sont les plus fortes.

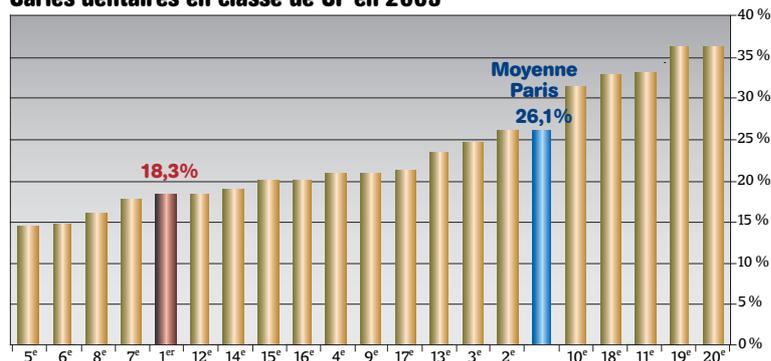
- En terme de scolarité, 4,1 % des élèves de 3^e présentent un retard de deux ans ou plus², soit une faible proportion par rapport à la moyenne parisienne (7,1 %).

- Les cas d'obésité comme les signalements de caries chez les jeunes enfants en 2003³ se révèlent moins importants qu'en moyenne à Paris. En effet, ils représentent respectivement 1,3 % et 18,3 % dans le 1^{er} contre 8,4 % et 26,1 % à Paris. Les cas de caries dentaires se révèlent néanmoins importants dans les ménages résidant au centre de l'arrondissement, aux abords du Palais-Royal et de l'avenue de l'Opéra (de 25 à 35 %).

Retard scolaire de 2 ans ou plus en classe de 3^e de 2001 à 2006



Caries dentaires en classe de CP en 2003



2 – Données Rectorat de Paris 2001 à 2006.

3 – Données Ville de Paris, Dases 2003 : cas d'obésité en 3^e année de maternelle, et signalement de caries dentaires en 1^{re} année de primaire.

Population active

De forts taux d'activité et une population résidente de cadres et professions intellectuelles supérieures, aux revenus élevés.

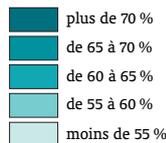
En 1999, le 1^{er} arrondissement comptait près de 9 900 actifs, soit un taux d'activité de 65,4 %, supérieur à la moyenne parisienne (61,4 %). Le taux d'activité des femmes (58,2 %) est lui aussi important (56,1 % en moyenne à Paris). Ces taux sont à mettre en relation avec la part des personnes en âge d'être actifs : 66 % des habitants du 1^{er} ont entre 20 et 59 ans contre 62 % sur l'ensemble de Paris. Les taux d'activité sont particulièrement élevés dans le quartier davantage résidentiel des Halles (de 65 à 70 % d'actifs dans la population résidente de 15 ans et plus).

En une génération, la part de la population active ayant un emploi, résidant dans le 1^{er} et qui travaille à Paris a sensiblement baissé, passant de 82,4 % en 1975 à 74,4 % en 1999. Mais cette proportion reste importante par rapport aux autres arrondissements, puisque la moyenne parisienne s'élève à 70,5 %. En 1999, 38,3 % des actifs ayant un emploi et habitant l'arrondissement, y travaillent, soit une proportion importante (32,4 % en moyenne à Paris), 36,1 % dans un autre arrondissement (38,1 % à Paris) et 24,1 % en Ile-de-France hors Paris (28 % à Paris).

• La répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles (CSP) en 1999 montre que les catégories sociales aisées sont fortement représentées. En

TAUX D'ACTIVITÉ

Part des actifs dans la population âgée de 15 ans et plus



Moyenne Paris = 61,4 %
Petite couronne hors Paris = 61,9 %

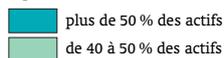
Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

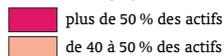


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

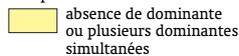
Dominante chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures



Dominante employés, ouvriers

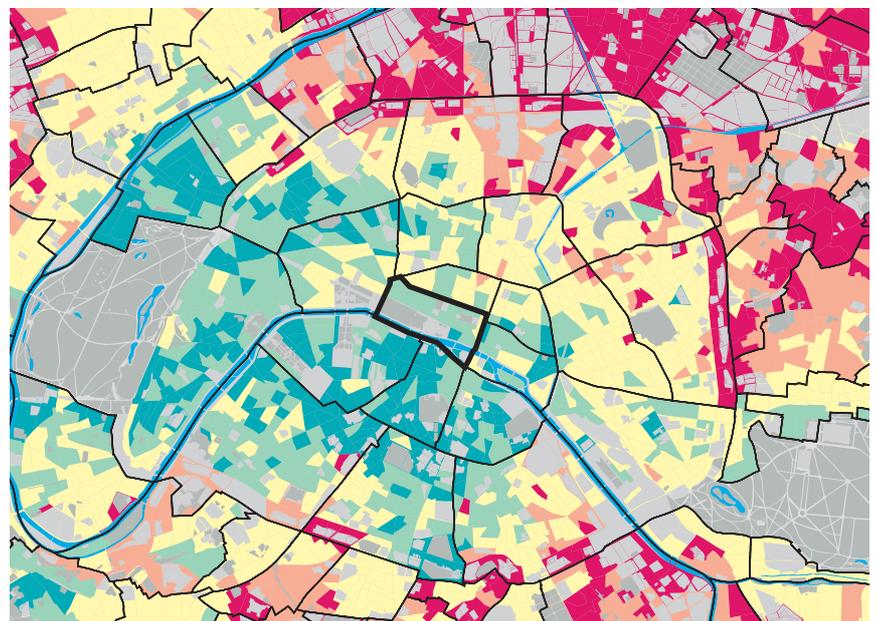


Occupation mixte



Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



effet, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 43 % de la population active (35 % en moyenne à Paris), et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, 9,2 % de la population active (6,1 % à Paris). En contrepartie, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent un poids moins important dans la population de l'arrondissement qu'en moyenne à Paris. En 1990, le secteur situé à l'est de la rue du Louvre présentait une certaine mixité sociale, tandis qu'à l'ouest de l'arrondissement, les cadres et professions intellectuelles supérieures constituaient souvent plus de 40 % des actifs, face au jardin des Tuileries, ainsi que le long des rues de Richelieu et des Petits-Champs. En 1999, la quasi-totalité des îlots présentent une dominante de catégories sociales élevées. Si la mixité qui caractérisait une grande partie du quartier des Halles semble s'être estompée, la dominante de catégories aisées dans la moitié ouest de l'arrondissement s'est renforcée.

- En juin 2007, l'arrondissement comptait 610 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM), soit moins de 1 % des DEFM à Paris⁴. Entre les mois de septembre 2001 et juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 13 % (-14,8 % à Paris). Après une hausse importante entre septembre 2001 et décembre 2002 (+30 %), le nombre de DEFM est resté stable jusqu'en septembre 2003, pour entamer ensuite une baisse importante (-34 %). Toute la partie de l'arrondissement située à l'ouest de la rue du Louvre, où habitent

majoritairement les catégories sociales les plus aisées, affiche des densités faibles, tandis que le quartier des Halles connaît une situation moins favorable (abords du boulevard de Sébastopol et rue de Rivoli). Par ailleurs, à partir des enquêtes annuelles de recensement, l'Insee propose un indicateur de chômage. Fin 2006, celui-ci s'élevait à 8 % pour le 1^{er} arrondissement, légèrement inférieur à la moyenne parisienne d'alors (8,9 %). En juin 2007, ce taux n'est pas connu par arrondissement, mais il est descendu à 8,3 % pour tout Paris.

- Le revenu médian par unité de consommation en 2004⁵ s'élève à 25 925 euros (21 180 euros à Paris). En 2002, celui-ci est le plus élevé dans le secteur longeant le jardin des Tuileries et le musée du Louvre, entre les rues de Rivoli et Saint-Honoré, ainsi qu'autour de la place Dauphine. La part des ménages imposés (74,6 %) est plus élevée que la moyenne parisienne (71,7 %). Enfin, en 2004, la part de la population des foyers à bas revenus est de 6,8 %, soit une proportion bien inférieure à la moyenne parisienne (10,8 %).

4 - Source Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), septembre 2006.

5 - Revenus fiscaux des ménages 2004, Insee-DGI.



DEMANDEURS D'EMPLOI

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1*

plus de 60 par ha
de 30 à 60 par ha
de 15 à 30 par ha
de 7 à 15 par ha
moins de 7 par ha

Moyenne Paris = 12,6

* en recherche active d'un CDI à temps plein
Les IRIS de moins de 5 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : fichier Anpe - mars 2007



REVENU MÉDIAN

Par unité de consommation*

plus de 30 000 €
de 25 000 à 30 000 €
de 20 000 à 25 000 €
de 15 000 à 20 000 €
de 10 000 à 15 000 €
moins de 10 000 €

Moyenne Paris = 20 150 €
Petite couronne hors Paris = 17 650 €

* L'UC est un indice prenant en compte la composition du ménage familial.
• 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage
• 0,5 UC pour le 2^e adulte
• 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans

Les IRIS de moins de 200 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Revenus fiscaux des ménages 2002 - Insee-DGI

Logement

En une génération, le parc de logements a connu un faible mouvement de construction, avec des logements sociaux peu nombreux et la persistance de quelques poches de logements anciens sans confort.

Le parc est ancien, avec de nombreuses résidences secondaires et occasionnelles, de petits logements et des valeurs foncières élevées.

DONNÉES GÉNÉRALES

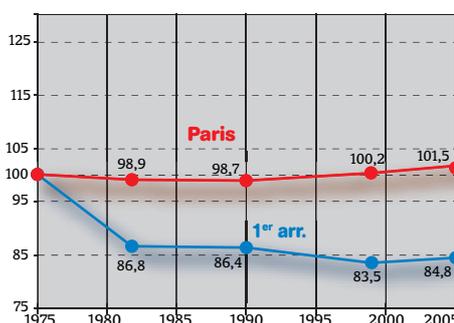
Avec plus de 260 logements de plus qu'en 1975, et ayant perdu plus de 3 400 logements au tout début des années 1970, le 1^{er} arrondissement compte, en 2005, près de 13 500 logements, ce qui représente environ 1 % du parc parisien (20^e rang des arrondissements). Cette part semble modeste mais est proportionnelle à la superficie de l'arrondissement. De plus, l'importance des surfaces occupées par les bureaux, les hôtels et les commerces réduit incidemment la part de l'habitation.

Le bâti consacré au logement est constitué à plus de 85 % de logements dans des immeubles datant d'avant 1915⁶ (50 % à Paris), souvent de grand intérêt sur le plan historique et architectural. Les constructions récentes sont donc peu nombreuses, et ont pris place dans des opérations d'aménagement comme celles des Halles ou du marché Saint-Honoré, ou encore dans de petits programmes ponctuels de moins de 50 logements.

En 2005, 74,3 % des logements sont occupés à titre de résidence principale, c'est-à-dire occupés la plus grande partie de l'année. C'est une des proportions les plus faibles observées à Paris. En effet, l'arrondissement est marqué par un taux élevé de logements inoccupés (25,7 %). Ces derniers sont en général des studios ou des deux pièces situés dans les immeubles les plus anciens de l'arrondissement. Dans le parc des résidences principales en 1999, les propriétaires occupants ne représentent que 25 % (30 % en moyenne à Paris), contre 64 % de locataires (63 % à Paris). Les personnes logées gratuitement occupent 10,5 % du parc (7,3 % à Paris). Le 1^{er} arrondissement est essentiellement constitué de petits logements⁷ : 28,5 % d'entre eux n'ont qu'une pièce et près de 32 % en ont deux, soit un total de 60 % (56 % en moyenne à Paris). Les petits logements sont surtout concentrés dans le tissu urbain le plus ancien, en particulier dans le quartier piétonnier des Halles. Mais l'opération d'aménagement des Halles fait figure d'exception dans

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES, 1975-2005

Base 100 en 1975 à Paris :
1109 120 résidences principales
Base 100 en 1975 dans le 1^{er} arr. :
11 840 résidences principales

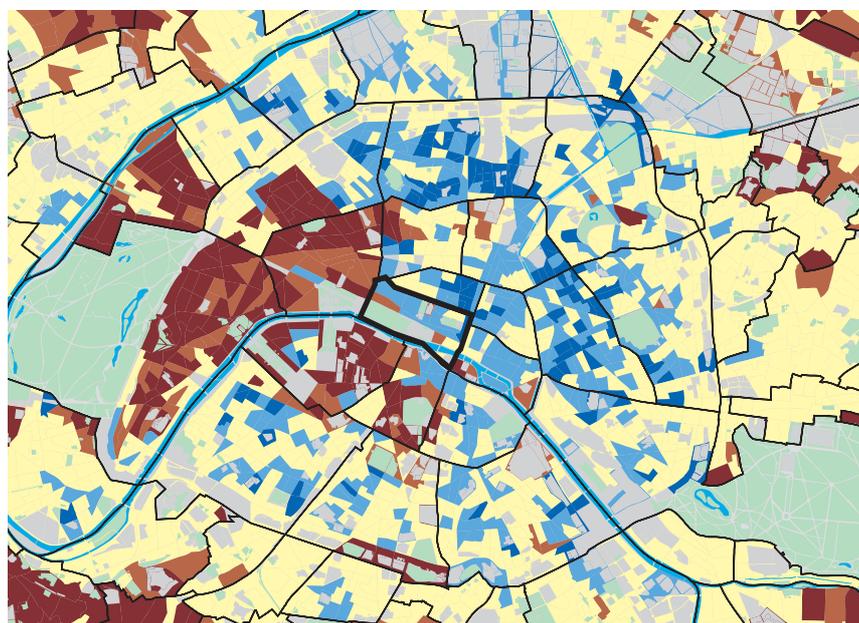


STRUCTURE SIMPLIFIÉE DE LA TAILLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

- 5 pièces et plus
- plus de 20 %
 - de 15 à 20 %
- 1 et 2 pièces
- plus de 70 %
 - de 60 à 70 %
- moins de 15 % de 5 pièces et plus/moins de 60 % de 1 et 2 pièces

Les IRIS de moins de 20 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee



son environnement, les petits logements y étant relativement peu nombreux. De plus, le secteur compris entre la rue de Rivoli et la rue Saint-Honoré, aux abords du jardin des Tuileries, ainsi que les abords de la rue de l'Arbre-Sec, derrière l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, présentent 15 à 20 % de grands appartements de cinq pièces et plus.

Le loyer moyen au mètre carré de l'ensemble des locataires au 1^{er} janvier 2007⁸ s'élève à 19,10 euros dans les arrondissements centraux, soit un niveau supérieur au loyer moyen parisien (17,70 euros/m²). Le prix moyen de vente au mètre carré des logements collectifs anciens⁹ a progressé de 63 % ces 5 dernières années (moyenne Paris : + 76 %), et s'élève à 7 630 euros au 3^e trimestre 2007. On notera l'écart entre le prix de vente moyen observé dans les quartiers Saint-Germain-l'Auxerrois (9 730 euros le m²) et Les Halles (7 525 euros le m²). Le nombre de logements neufs en 2006 ne permet pas de déterminer un prix moyen de vente au mètre carré significatif.

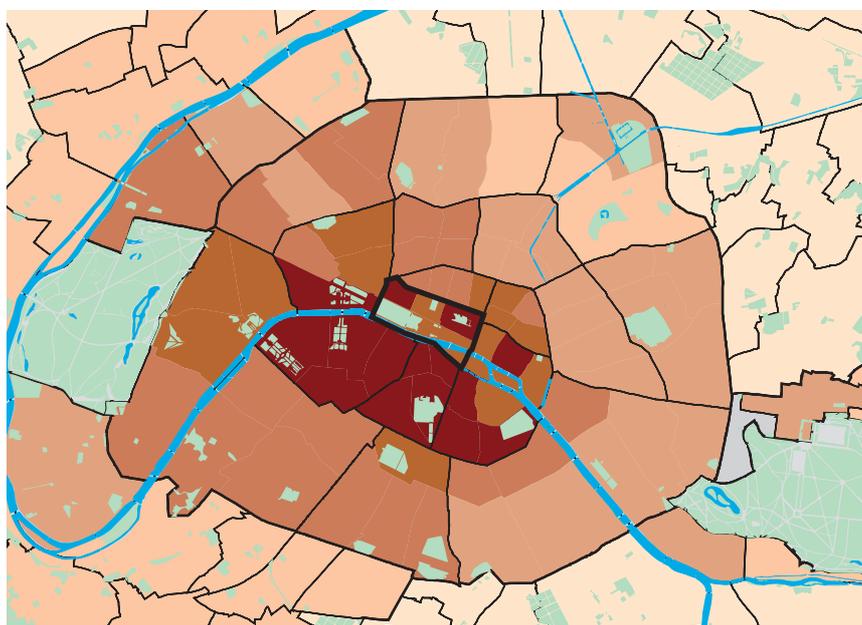
En 2004, le nombre d'appartements vendus à la découpe (vente par lots consécutive à une mise en copropriété) dans l'arrondissement représentait 1,4 % de l'ensemble des ventes à la découpe à Paris (2,1 % en 1998). Cette même année, sur les 354 appartements anciens vendus dans l'arrondissement, 22,7 % d'entre eux ont été vendus à la découpe, soit une part supérieure à la moyenne parisienne (15 %).

6 - Direction générale des impôts, fichier des propriétés bâties, au 1^{er} janvier 2005.

7 - Source Insee, recensement 1999.

8 - Loyer au m² de l'ensemble des locataires au 1^{er} janvier 2007, source OLAP.

9 - Chambre des notaires de Paris, prix de vente au m² au 3^e trimestre 2007.



PRIX DE VENTE AU M² AU 3^e TRIMESTRE 2007

Appartements anciens

- moins de 4 000 €
- de 4 000 à 5 000 €
- de 5 000 à 6 000 €
- de 6 000 à 7 000 €
- de 7 000 à 8 000 €
- plus de 8 000 €

donnée non disponible

Moyenne Paris = 6 181 €
Petite couronne hors Paris = 3 795 €

Source : Chambre des notaires de Paris
Ile-de-France

Logement

LOGEMENT SOCIAL

Un parc de logements sociaux mis en service dans les années 1970 - 1980 concentré dans le quartier des Halles.

Le 1^{er} arrondissement compte 513 logements sociaux (SRU) au 1^{er} janvier 2007, soit 5 % des résidences principales¹⁰ (15,4 % en moyenne à Paris et 4,9 % dans les quatre arrondissements centraux). De 2001 à 2007, 147 logements sociaux ont été subventionnés dans le 1^{er} arrondissement. Plus de 80 %¹¹ d'entre eux ont été mis en service entre 1975 et 1989 (27 % en moyenne à Paris). Entre 2001 et 2007, 44 logements sociaux ont été mis en service. Près de 85 % des logements sociaux du 1^{er} arrondissement se situent dans le périmètre d'aménagement des Halles. Les

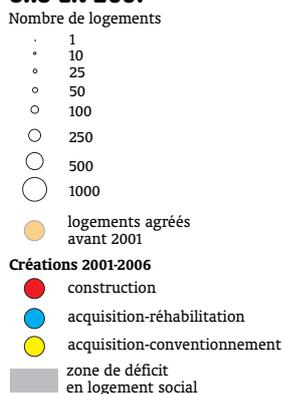
acquisitions-conventionnements et acquisitions-réhabilitations réalisées depuis 2001 correspondent également à ce secteur.

Le parc social de fait est défini par le profil socio-économique de ses occupants, profil similaire à celui du parc social. La part de ce parc dans le parc locatif privé peut représenter jusqu'à 10 % autour du Forum des Halles, mais reste peu élevée d'une manière générale dans le 1^{er} arrondissement. Le parc social de fait se situe essentiellement dans les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

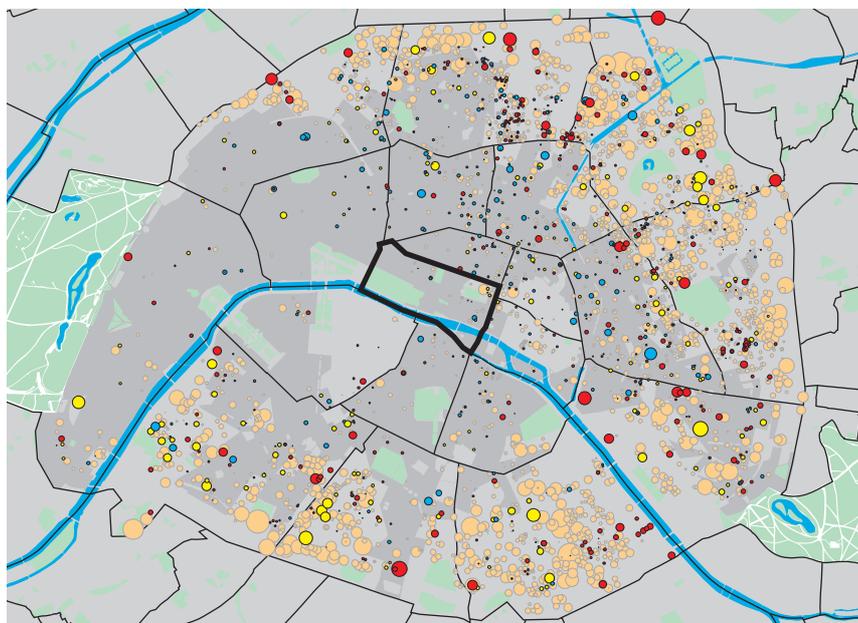
CONFORT

Le niveau de confort des logements de l'arrondissement s'est considérablement amélioré depuis trente ans : en

LOGEMENTS SOCIAUX SRU EN 2007



Sources : Préfecture de Paris, inventaire des logements sociaux au 1^{er} janvier 2007
Ville de Paris au 31 décembre 2007



1999, 11,9 % des résidences principales n'ont pas les éléments de confort (WC intérieurs, baignoire ou douche) au lieu de 22 % en 1990 ou encore 38,2 % en 1982. Ce niveau de confort est proche de la moyenne parisienne (10 %), malgré l'ancienneté des constructions. Deux secteurs géographiques présentent encore un taux élevé de logements anciens sans confort (15 à 20 %). L'un se situe entre les rues de Rivoli et Saint-Honoré dans leurs parties est, l'autre entre la rue de Rivoli, la rue du Pont-Neuf, le quai du Louvre et la rue de l'Amiral-de-Coligny. Dans la plus grande partie de l'arrondissement, la proportion des logements anciens sans confort se situe entre 10 et 15 %. Elle est inférieure à 10 % dans l'île de la Cité ainsi qu'aux

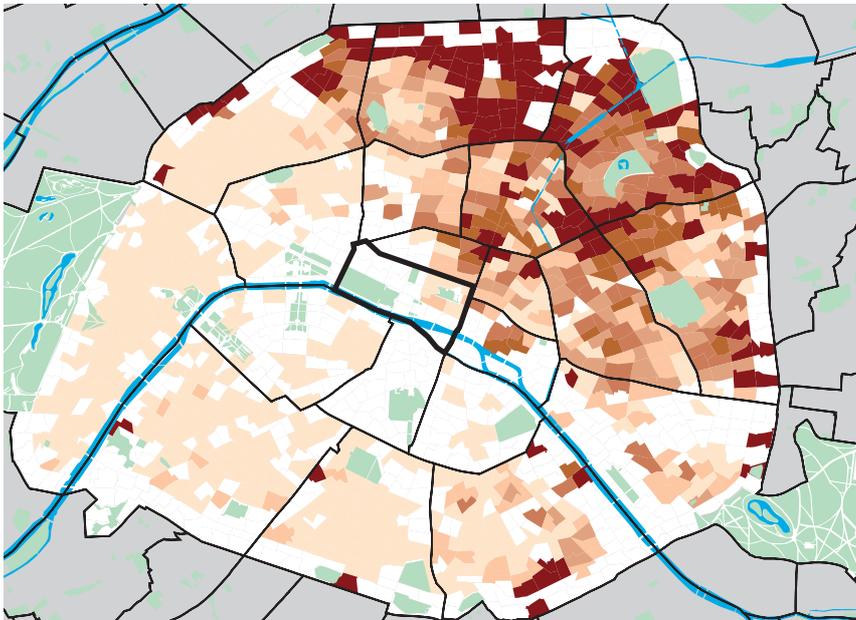
abords du boulevard de Sébastopol et de la rue Saint-Denis, secteurs fortement réhabilités.

Trois immeubles de cet arrondissement ont été recensés dans le cadre du Plan d'éradication de l'habitat indigne¹². Ils bénéficient, au travers de l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD), d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des aides financières et techniques renforcées pour la réalisation de travaux.

10 - Les résidences principales sont estimées par la Préfecture de Paris à partir des fichiers DGI.

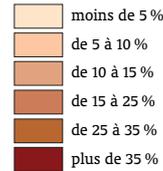
11 - Proportions calculées à partir du fichier Préfecture de Paris au 1^{er} janvier 2005.

12 - Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, septembre 2006.

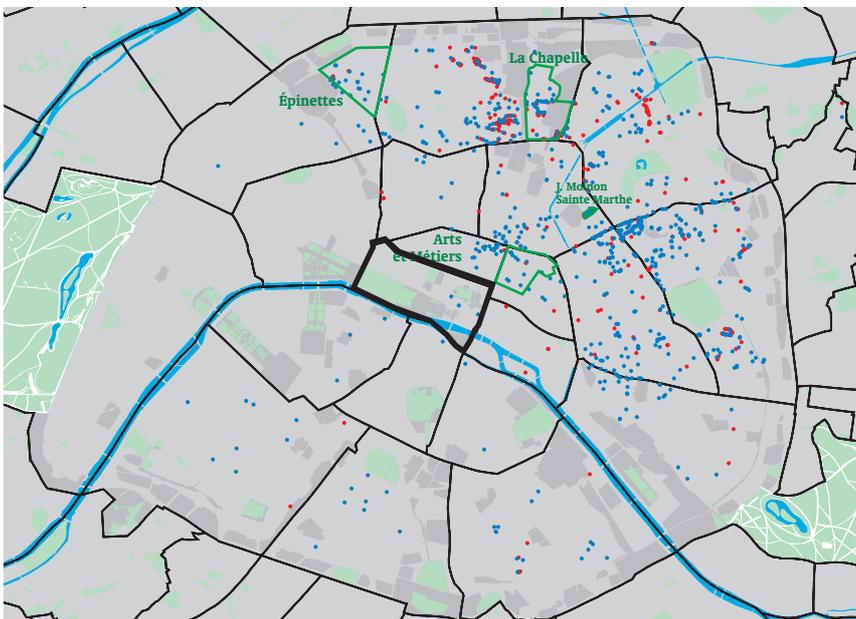


PARC SOCIAL DE FAIT

En pourcentage du parc locatif privé et autres statuts*



* logements meublés ou occupés à titre gratuit
Source : Filocom 2003



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Stratégie

- appropriation publique (358 adresses)
- réhabilitation privée (692 adresses)

Source : Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé, janvier 2008

Emploi et économie

En une génération, le 1^{er} arrondissement avec sa partie ouest intégrée au centre des affaires parisien a renforcé son positionnement économique. Aujourd'hui, il accueille quatre fois plus de salariés que de résidents ainsi qu'une population touristique et de passage considérable. Son activité commerciale a également connu un fort développement.

Ces fortes densités d'emplois salariés s'appuient sur de nombreux établissements financiers et, à l'est, sur le pôle commercial des Halles et de ses abords.

Le 1^{er} arrondissement compte près de 71 490 emplois salariés en 2004, représentant 4,3 % de l'emploi salarié parisien. En une génération, entre 1978 et 2004, l'em-

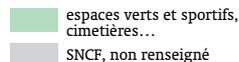
d'emploi de 6,3 pour 1,4 en moyenne à Paris). C'est l'un des taux d'emploi les plus forts de la capitale, après le 8^e. Ces emplois sont occupés pour 37,3 % par des actifs résidant à Paris (43,6 % en moyenne à Paris en 1999). Cette faible proportion par rapport à la moyenne parisienne est à relier à un taux d'emploi élevé, caractérisant un arrondissement à dominante « économique » dans lequel la densité résidentielle demeure modérée. Fin 2004, la densité d'emplois salariés s'élève à 392 emplois à l'hectare (Paris : 191), soit une densité parmi les plus élevées de la capitale. Ces densités sont importantes sur l'ensemble de l'arrondissement, et particulièrement au nord et à l'ouest où elles dépassent 500 emplois à l'hectare. Par contre, plusieurs quartiers, à

DENSITÉ D'EMPLOI SALARIÉ

Emploi salarié à l'hectare

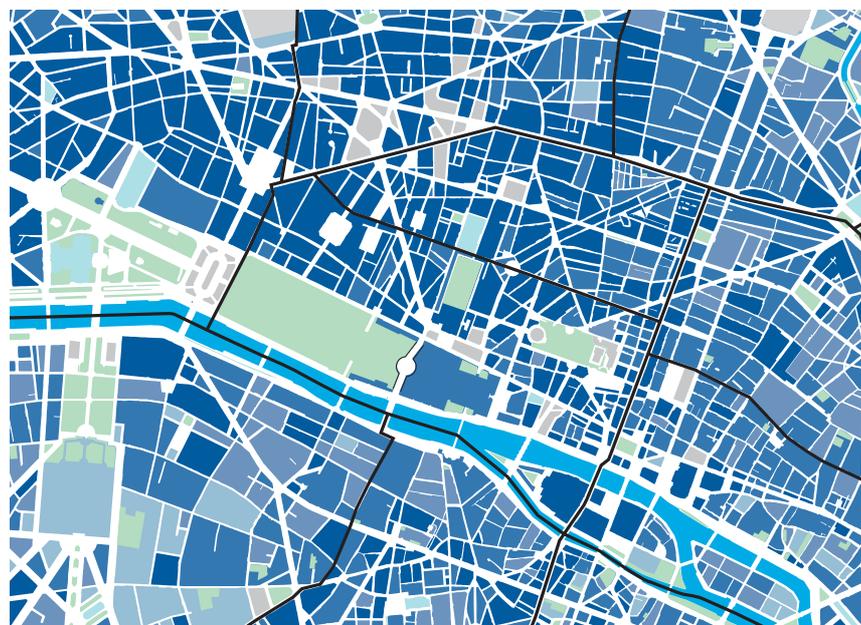


Équipements



Sources: Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
CLAP* 2004 - Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.



ploi salarié dans l'arrondissement a baissé de 13,5 % (-15,3 % en moyenne à Paris). Après une hausse importante au début des années 1980 (+ 1 000 emplois par an), une chute significative s'est produite dès 1985 et ce jusqu'au milieu de la décennie suivante (- 2 300 emplois par an), suivie d'une nouvelle hausse jusqu'à aujourd'hui (+ 500 emplois par an).

Les emplois publics représentent 21 % de l'emploi salarié (19,2 % sur l'ensemble de Paris), avec notamment la présence du ministère de la Justice, place Vendôme, de la Préfecture de police, au 36, quai des Orfèvres, du musée du Louvre, du Conseil d'État ou encore du ministère de la Culture. En 1999, avec plus de 63 000 emplois au lieu de travail, l'arrondissement compte 6,4 emplois pour un résident actif (taux

vocation résidentielle plus affirmée, entre la place du Marché-Saint-Honoré et l'église Saint-Roch, autour du Palais-Royal ou des Halles, présentent des densités plus modérées, inférieures à 500, voire localement à 200 emplois à l'hectare. L'arrondissement concentre, autour de la Banque de France (4 800 emplois), des établissements financiers nationaux tels que la Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris. L'arrondissement compte aussi des activités de production. Il s'agit d'ateliers de grandes maisons d'articles de luxe : la haute couture rue Saint-Honoré ou place des Victoires, la bijouterie-joaillerie-horlogerie autour de la place Vendôme et de la rue Saint-Honoré. Les agences de voyages sont également nombreuses sur l'avenue de l'Opéra et à ses abords.

L'immobilier et les services aux entreprises occupent aussi une place notable dans l'arrondissement.

L'emploi de bureau représente près de 36 730 emplois ¹³ en 1999, soit 58,2 % de l'emploi total de l'arrondissement (50 % en moyenne à Paris).

Celui lié au tourisme représente 14,7 % du total des emplois salariés exercés dans l'arrondissement, proportion plus élevée que la moyenne parisienne (8,8 %). Ces emplois sont surtout importants dans la restauration traditionnelle (44,2 % des emplois du secteur et 48,3 % à Paris), dans l'hôtellerie (32,1 %, 21,7 % à Paris) et les agences de voyages (11,9 %, 9,4 % à Paris). En effet, à l'ouest de l'arrondissement et

lant le plus d'entreprises sont dans l'ordre, les 8^e, 16^e, 17^e et 11^e arrondissements, qui regroupent ensemble plus de 35 % de ce chiffre, le 8^e se détachant nettement (12,5 %). Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements en hébergent chacun moins de 3 %. Les 1^{er}, 2^e, 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e en accueillent entre 3,3 et 6,4 %. Ce flux positif est le solde de plusieurs mouvements (créations, défaillances, transferts dans Paris et à l'extérieur).

13 – Rapport Tertiariation, Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise, source RG 1999.



SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

(hors activités commerciales)

1^{er} arrondissement

- commerce de détail non alimentaire spécialisé (habillement)
- bijouterie, joaillerie, orfèvrerie
- grandes activités touristiques
- activités bancaires

Nombre de salariés

- de 1 à 50
- de 51 à 100
- de 101 à 500
- plus de 500

Source : CLAP* 2004 – Traitement Apur Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN Février 2007

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

dans le quartier de la place Vendôme se trouvent les grands hôtels comme le Ritz, l'Intercontinental ou l'hôtel Meurice ; au centre, et notamment dans le quartier du Palais-Royal, sont fortement représentées les agences de voyages tandis qu'à l'est, c'est la restauration qui apparaît prépondérante, en particulier autour des Halles.

Pendant la période 2001-2006, le nombre d'entreprises à Paris a progressé de 7,8 % (18 900 unités). Ce mouvement s'est accompagné d'une mutation sectorielle et d'une évolution vers des métiers de plus haute valeur ajoutée. Au 1^{er} janvier 2006, le 1^{er} arrondissement accueille 8 720 entreprises, soit 3,3 % du total des entreprises implantées sur le territoire parisien. À cette date, les arrondissements accueillent

Commerce

ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

Commerce de détail de moins de 300 m²

- alimentaire
- café, restaurant
- autre commerce
- commerce de gros

Alimentaire de plus de 300 m²

- de plus de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²
- de 300 à 1 000 m²

Autres commerces de plus de 300 m²

- plus de 10 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²
- de 300 à 1 000 m²

Centre commercial

- alimentaire
- café, restaurant
- autre commerce

- plus de 50 000 m²
- de 10 000 à 50 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²
- de 1 000 à 5 000 m²

Source : BDCOM 2007



LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

- local vacant
- autre local commercial

Source : BDCOM 2007



SPÉCIFICITÉS COMMERCIALES

1^{er} arrondissement

- agence de voyages, tourisme, compagnie aérienne
- antiquités
- bijouterie, joaillerie, orfèvrerie
- vente de monnaies et médailles
- bimboloterie, articles de souvenir
- jardinerie, vente d'animaux de compagnie
- vente d'articles érotiques, sex-shop
- prêt-à-porter

Nombre de commerces de prêt-à-porter dans les galeries ou centres commerciaux

- de 8 à 50
- de 50 à 100
- de 100 à 150
- de 150 à 200

Source : BDCOM 2007



Un bon niveau de desserte en commerces alimentaires, l'importance du Forum des Halles à l'est et du commerce de luxe à l'ouest, et une évolution marquée des commerces vers l'équipement de la personne et les loisirs.

L'emploi lié au commerce s'élève à 10 700 emplois salariés en 2004 (15% de l'emploi salarié, 10% en moyenne à Paris). À ces emplois salariés, il convient de soustraire les 1200 emplois du grand magasin de la Samaritaine, fermé depuis juillet 2005. Selon la Banque de données sur le commerce, le 1^{er} arrondissement comptait environ 2 560 établissements commerciaux en 2007, avec près de 6,3 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, soit environ le double du taux parisien (3,2 commerces alimentaires pour 1 000 habitants). Ces commerces alimentaires sont implantés par petits groupes dans les secteurs les plus peuplés de l'arrondissement, place du Marché-Saint-Honoré, rue Montorgueil ou rue Berger.

À l'est, le Forum des Halles constitue un pôle particulièrement attractif dont l'aire de chalandise est régionale en raison de sa desserte exceptionnelle (3 lignes de RER). Il accueille plus de 200 boutiques et d'importants établissements consacrés à l'habillement (H & M, Etam, La Redoute, Go Sport), à l'équipement de la maison (Habitat, Darty), aux loisirs (Fnac). Dans les rues piétonnes alentour gravitent de nombreuses boutiques d'habillement et de chaussures, dynamisées par la présence du centre commercial. L'animation de cette partie du 1^{er} est également due à la présence de nombreux cafés et restaurants, notamment le long des rues de la Ferronnerie et des Lombards et plus à l'ouest, aux alentours de la rue Saint-Honoré. Le secteur de la rue Saint-Denis est dominé par la restauration rapide, les sex-shops et les friperies. Dans ce quartier, la Ville de Paris a engagé depuis décembre 2003, par une Convention publique d'aménagement (CPA) avec la Semaest, la mission « Vital'quartier », visant à réduire les nuisances pour les riverains et à maîtriser les locaux commerciaux afin de favoriser le maintien des commerces de proximité. La rue du Jour, la rue Jean-Jacques-Rousseau, la rue de Turbigo et la rue Étienne-Marcel sont investies par de jeunes créateurs (Agnès B, Barbara Bui, Zadig et Voltaire, Marithé & François

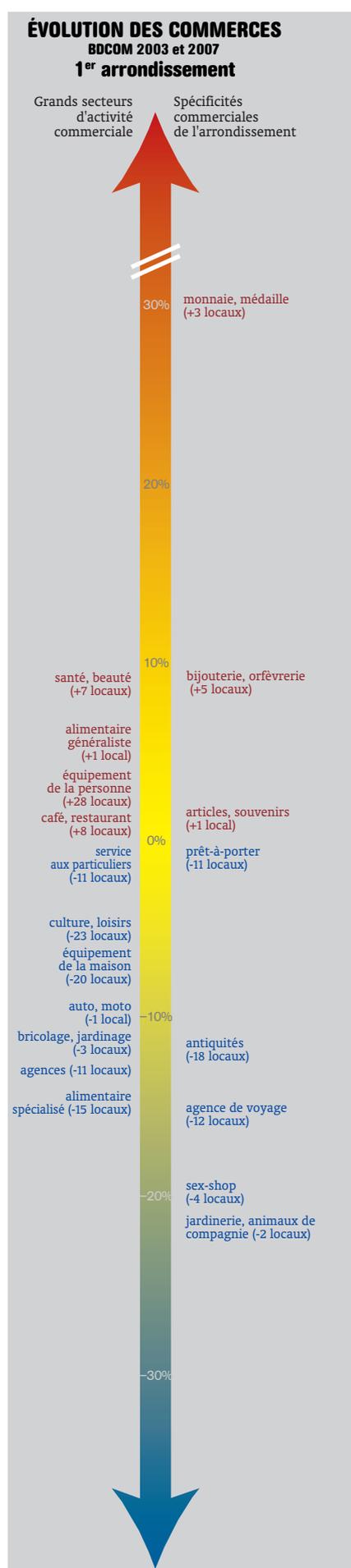
Girbaud, Paul and Joe, Thierry Mugler...) et par des chaînes haut de gamme (Comptoir des cotonniers, Diapositive, Diesel, Gas...). Au voisinage de l'ancien magasin de la Samaritaine se trouvent deux grandes enseignes du meuble (Habitat et Conforama), et plusieurs enseignes de l'habillement (C & A, Etam, H & M, Zara, Gap, etc.) concentrées autour de la rue de Rivoli. Le quai de la Mégisserie est spécialisé dans les jardineries et la vente d'animaux.

L'ouest de l'arrondissement est orienté vers le commerce de luxe autour d'adresses prestigieuses. La rue de la Paix et la place Vendôme concentrent des joailleries de renommée internationale (Boucheron, Bulgari, Cartier, Chaumet, Van Cleef & Arpels). La rue Saint-Honoré et la place des Victoires sont spécialisées dans le prêt-à-porter de luxe (Apostrophe, Olivier Strelli, Victoire, Hugo Boss, Valentino, Ventilo...), les soins du corps et la coiffure. L'avenue de l'Opéra et les rues alentour rassemblent des agences de voyages (Nouvelles Frontières, Jet Tours, Look Voyages, Maeva...), des offices de tourisme et des magasins de détaxe.

Le Louvre des antiquaires accueille plus de 150 établissements, soit la plus forte concentration d'antiquaires de la capitale. Le centre commercial des Trois Quartiers et le magasin Décathlon adjacent servent de point d'appui aux commerces de vêtements du quartier de la Madeleine.

La part de locaux vacants en rez-de-chaussée par rapport au total des locaux est de l'ordre de 8,4% en 2007, inférieure à la moyenne parisienne (9,4%).

Au sein de Paris, le commerce du 1^{er} revêt un caractère particulier du fait, entre autres, de la présence du Forum des Halles, centre commercial le plus important de la capitale. Ainsi la proportion des commerces liés à l'équipement de la personne et de la maison est plus élevée. Entre 2003 et 2007, le nombre de commerces a diminué (-38 magasins). Cette baisse, qui concerne en particulier l'équipement de la maison, les magasins de bricolage et les agences de voyages, est de -1,5%, contre -0,5% à Paris. La disparition de ces commerces est particulièrement sensible dans le quartier de la Samaritaine, dont la vitalité commerciale a été affectée par la fermeture du grand magasin.



Environnement

ÉNERGIE

La perspective du changement climatique fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale, l'objectif étant pour notre pays de les réduire de 75 % d'ici 2050 (comme le rappelle la loi sur l'énergie de juillet 2005). L'usage des bâtiments représente à lui seul le tiers des émissions de gaz à effet de serre et moins de la moitié de l'énergie consommée en France. En 2004, la consommation d'énergie des résidences principales parisiennes s'élevait à 17 téras watt heure¹⁴, dont 72 % liés aux besoins de chauffage. Dans son immense majorité, le parc de logements parisiens est antérieur à la première réglementation de 1974, les enveloppes des bâtiments sont donc thermiquement peu performantes.

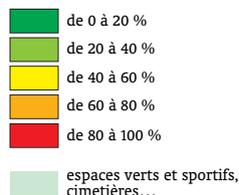
En revanche, cet effet est plus que compensé par la forme urbaine dense et compacte des tissus parisiens. Pour cette raison, les consommations des résidences principales parisiennes sont inférieures d'un tiers aux valeurs nationales.

Pour son seul chauffage, un Parisien émet 340 kilogrammes de carbone, une valeur comparable à celle enregistrée à l'échelle nationale (les émissions de CO₂ pour le reste de la France sont en effet réduites par rapport à la consommation énergétique, en raison d'une part significative de chauffage au bois).

Les équipements de chauffage se répartissent ainsi (Insee 1999) : 32 % électrique, 38 % gaz, 11 % chauffage urbain, 9 % fioul, 1 % bois et charbon, 9 % autres. La part du

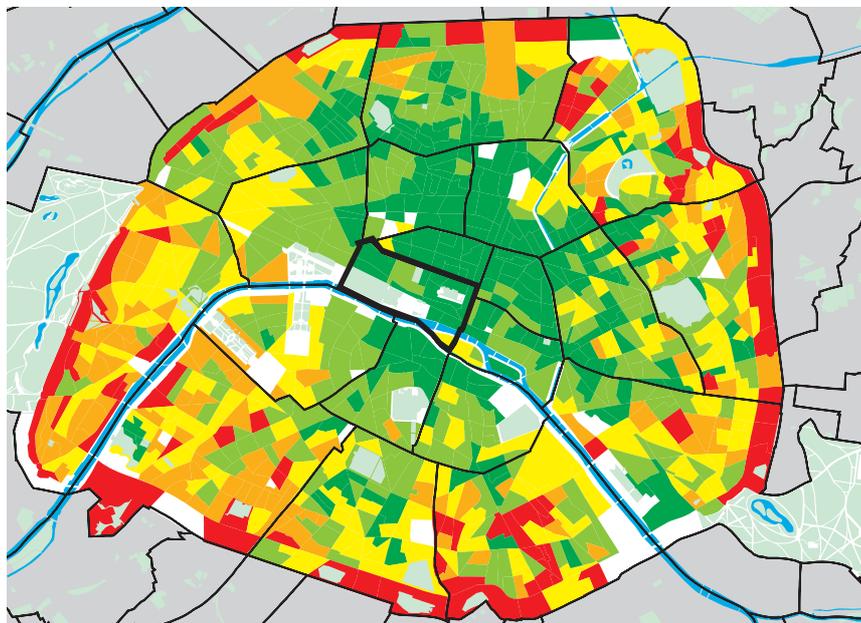
14 - TWh (« téra watt heure ») : désigne une quantité d'énergie, 1 TWh représente l'énergie dégagée par la combustion de 86 000 tonnes de pétrole.

CHAUFFAGE COLLECTIF

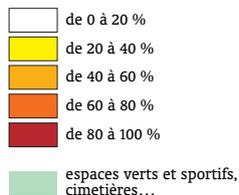


Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

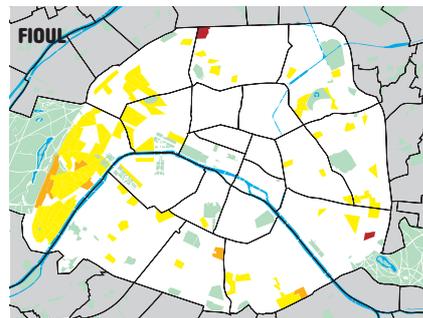
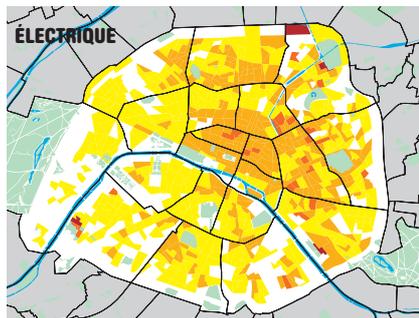
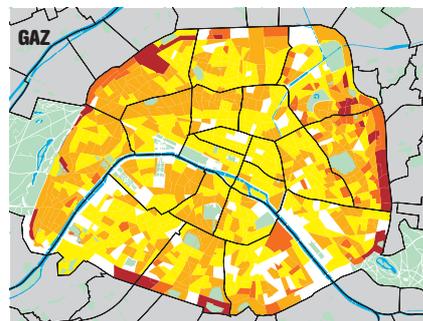
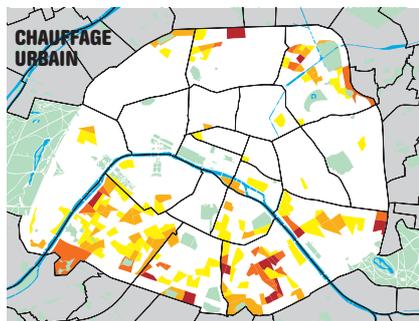


ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PARISIENNES



Ne sont représentés que les IRIS comportant plus de 50 logements.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

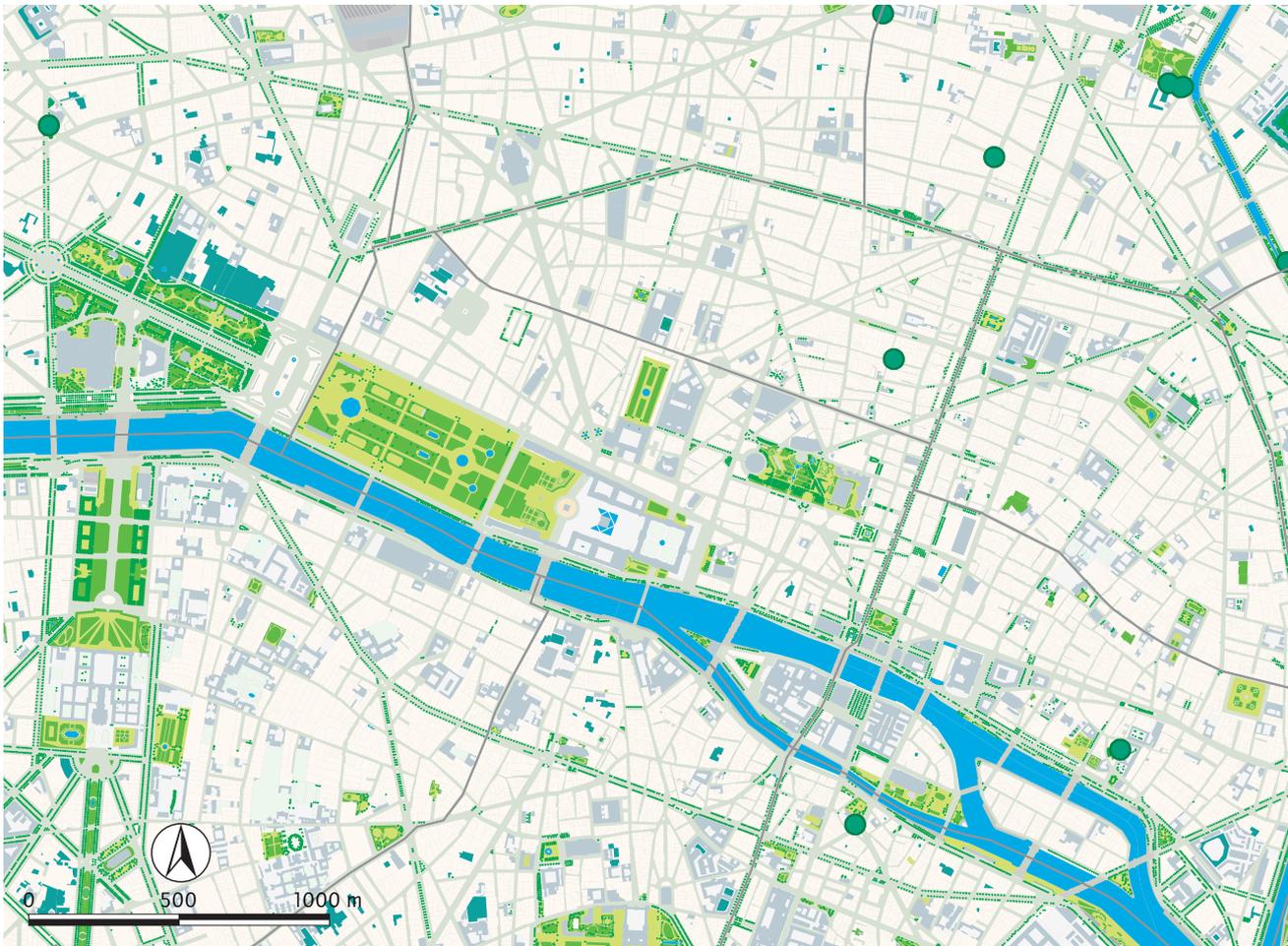


chauffage collectif s'élève à 40 %. Dans le 1^{er} arrondissement, le chauffage est principalement individuel électrique.

LA NATURE À PARIS

Le PLU liste de très nombreux espaces où la présence du végétal est réglementée (espaces verts, espaces verts protégés, zones naturelles et forestières, etc.). Toutefois, la vision qu'il offre demeure insuffisante pour mesurer à quel point la nature est présente à Paris. Une analyse par photo aérienne infrarouge permet de restituer de façon exhaustive la part du végétal dans l'espace urbain. La carence en végétal des quartiers centraux, soulignée par le PLU, apparaît clairement ; ainsi que la contribution essentielle des intérieurs de parcelles

Au-delà de ces considérations paysagères, une question se pose sur la place et l'existence d'une nature sauvage à Paris (« biodiversité »). Tous les espaces apparaissant en vert sur le plan de la végétation n'offrent pas la même capacité d'accueil aux espèces animales et végétales, l'entretien des espaces et leur fréquentation étant les deux principaux critères limitant la présence de la biodiversité. Un recensement réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle et les services de la Ville de Paris s'est penché sur quelques lieux emblématiques de la biodiversité parisienne : la Seine, la petite ceinture ferroviaire, le cimetière du Père-Lachaise, les deux bois (Boulogne et Vincennes).



(qu'ils soient classés ou non en Espace vert protégé). La carte cadrée à l'échelle de tout Paris permet aussi de mettre en avant le contraste qui existe entre le milieu urbain parisien et les communes riveraines. Le boulevard périphérique marque une nette rupture entre l'habitat *extra-muros*, souvent dilué et emprunt d'une végétation diffuse, et l'*intra-muros* avec son habitat dense, compact et plus minéral.

On y a dénombré 841 espèces végétales (pour les seules plantes à fleurs et fougères), dont 8 espèces protégées en Ile-de-France et 7 orchidées, ainsi que 14 ZNIEFF (Zone nationale d'intérêt faunistique et floristique). Côté faune, on a recensé 1 232 invertébrés et 245 vertébrés.

VÉGÉTATION À PARIS, 2007

- pelouses et espaces verts publics
- espaces verts protégés
- cimetières
- terrains de sport de plein air
- murs végétalisés
- arbres d'alignement

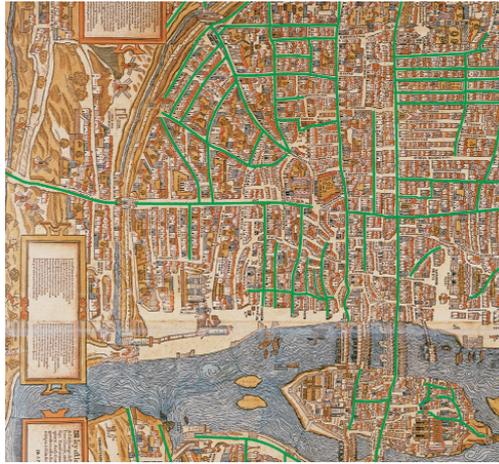
Cartographie issue de SIG Biodiversité
Sources et dates des données :
Ville de Paris – Espaces verts protégés au 25 avril 2007
DVD/Apur – Arbres d'alignement au 1^{er} janvier 2006
DjJEV/Apur – Espaces verts publics au 12 décembre 2007

Formation

PARIS VERS 1550

Plan de Truschet et Hoyau dit « plan de Bâle »

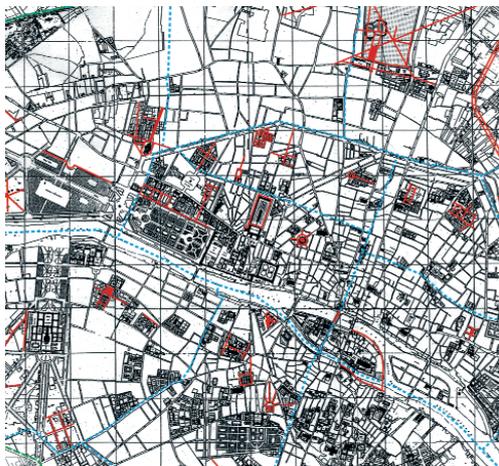
- rues du Paris médiéval dans le Paris actuel



1780-1830

Assemblage du plan de Verniquet (à l'intérieur du mur des Fermiers généraux) et des minutes de banlieue de Paris (à l'extérieur de l'enceinte des Fermiers généraux)

- - - 1784-1790 mur des Fermiers généraux
- 1841-1845 enceinte de Thiers
- voie percée de 1780 à 1830
- - - limites d'arrondissements actuelles



1871

Alphand Atlas des travaux de Paris

- opérations de voirie réalisées de 1848 à 1854
- opérations de voirie réalisées de 1854 à 1871
- opérations de voirie réalisées de 1871 à 1889
- - - limites d'arrondissements actuelles



1940

Extrait de la carte de France « type 1922 » éditée vers 1940 IGN

- Réseau créé sous la III^e République, y compris les voies percées ou amorcées par Haussmann
- - - limites d'arrondissements actuelles



Structuré par trois enceintes successives, le 1^{er} arrondissement pourrait résumer l'histoire de la capitale.

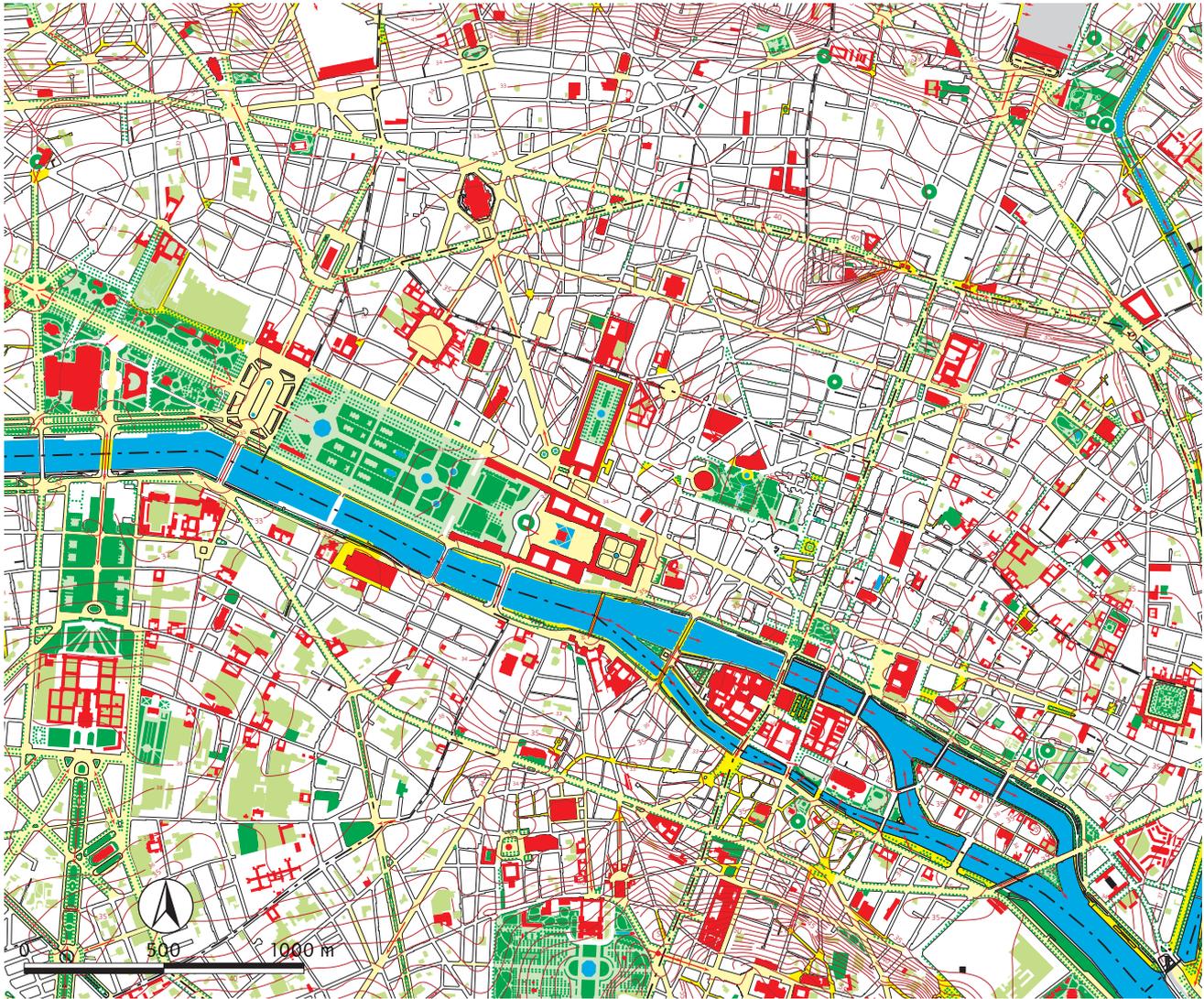
Les premiers Parisiens se rassemblent dans l'île de la Cité dès l'Antiquité. Au haut Moyen Âge, un bourg, clos d'un mur défensif, naît rive droite autour de l'église Saint-Germain-Le-Rond. Au début du XIII^e siècle, les lotissements se multiplient à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste. Au cours des XVIII^e et XIV^e siècles, des rues parallèles extérieures à l'enceinte apparaissent. Au nord, deux radiales (rues Montmartre et Montorgueil) se distinguent et, bientôt, la croissance urbaine impose une nouvelle enceinte, qui sera érigée par Charles V.

Au XVI^e siècle, le 1^{er} arrondissement concentre les grands chantiers du pouvoir royal, place des Victoires, et place Vendôme. Les constructions privées se multiplient également et, à la fin du XVIII^e, des lotissements spéculatifs apparaissent. L'apport le plus original est constitué par ceux offrant une mixité de programme, lorsque le quartier neuf finance et met en scène un bâtiment public : ainsi sont érigés le quartier de la Halle au blé ou le lotissement du Palais-Royal.

Après la Révolution, la rue de Rivoli est tracée. Ses bâtiments composent un ensemble ordonnancé. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les transformations restent modestes. En revanche, les travaux d'Haussmann bouleversent le centre de Paris : percement du boulevard de Sébastopol, prolongation de la rue de Rivoli, aménagement de la place du Châtelet, édification des Halles centrales, arasement de la butte aux Moulins afin de percer l'avenue de l'Opéra.

Après la Seconde Guerre mondiale, deux grands chantiers transforment le paysage de l'arrondissement : l'aménagement de la voie sur berge et la destruction des Halles de Baltard, remplacées par un pôle de commerces et de transports régionaux.

Structure urbaine



PAYSAGES

Le relief n'intervient pas dans la topographie de cet arrondissement entièrement localisé, comme le 2^e, et une partie des 3^e et 4^e, sur le plateau surélevé compris entre la Seine et son ancien méandre.

La structure urbaine du 1^{er} arrondissement se décompose en deux parties : d'une part, un ensemble monumental Louvre et Tuileries, orienté, à quelques degrés près, sur le grand axe ouest ; d'autre part, une juxtaposition de petits ensembles dont chacun possède son axe structurant : la rue Saint-Honoré, la place Vendôme (avec les rues de la Paix et de Castiglione), l'avenue de l'Opéra, la rue de Richelieu et le Palais-Royal, la rue du Louvre, les Halles, le boulevard de Sébastopol.

Le paysage du 1^{er} arrondissement est extrêmement varié. Il se compose de trois types principaux : des jardins clos associés à des monuments (les Tuileries, le Palais-Royal et le jardin des Halles) ; des grands espaces vides sans végétation, architectu-

rés et très minéraux (avenue de l'Opéra, rue du Louvre, rue de Rivoli, place Vendôme) ; et, enfin, un tissu urbain « traditionnel » très dense, aux rues étroites et au parcellaire serré, datant pour l'essentiel des XVI^e-XVIII^e siècles. Il existe une forte distinction entre les enclos plantés et les tracés monumentaux, qui se frôlent sans se pénétrer, et le tissu urbain « traditionnel », qui reste en coulisse. Ces contrastes sont accentués par les profils de voie, modifiés dans les années 1960 afin de faciliter la circulation automobile. Les espaces singuliers les plus notables sont la place Dauphine, place triangulaire à la pointe de l'île de la Cité, et la rue de Viarmes, circulaire, qui entoure la Bourse du commerce.

L'arrondissement compte de très nombreux monuments. Il possède un exceptionnel patrimoine médiéval (Conciergerie, Saint-Germain-l'Auxerrois, Sainte-Chapelle...) auquel s'ajoutent, entre autres, des réalisations postérieures telles que la Bourse du commerce, la Poste

LES PAYSAGES

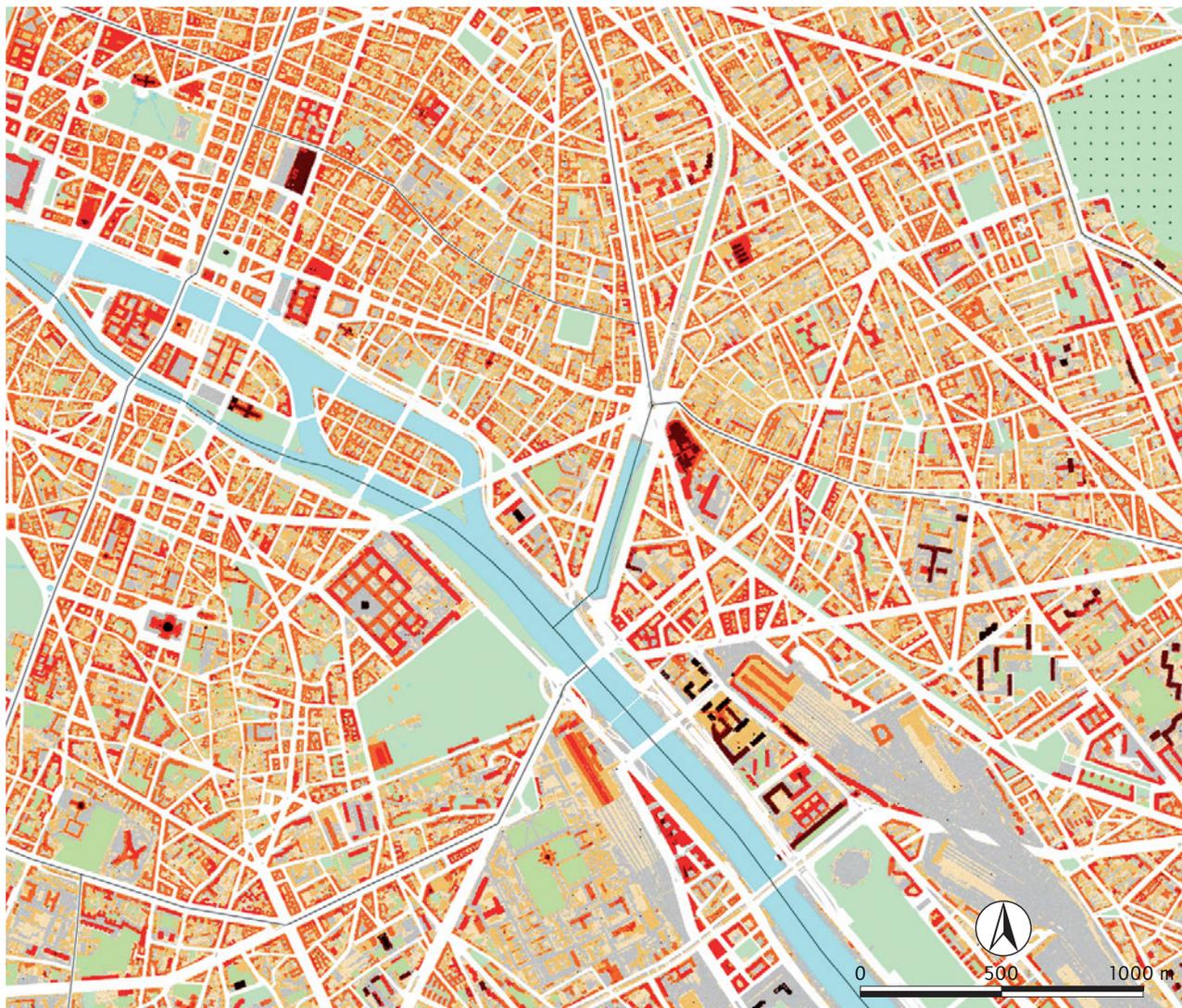
Formes structurantes

-  tracés structurants
-  espaces singuliers
-  perspectives et échappées
-  bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
-  Seine, canaux et plans d'eau

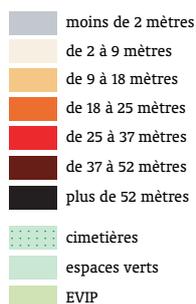
Composants du paysage et de son décor

-  édifices remarquables
-  plantations d'alignements
-  espaces verts publics
-  cimetières
-  terrains de sport
-  murs végétalisés
-  espaces et talus des grandes infrastructures
-  jardins privés

Structure urbaine



HAUTEUR DES BÂTIMENTS



centrale, le Palais de justice.

La vision vers la Seine est largement limitée car les Tuileries (terrasses) et le Louvre constituent des barrières fortes. Le dégagement de la colonnade du Louvre et les guichets du Louvre forment les seules échappées avec, évidemment, celles offertes par les ponts : Pont-Royal, du Carrousel, des Arts, Pont-Neuf.

La quasi-absence de relief, si l'on excepte une très légère éminence au sud-ouest de la place des Victoires, rend globalement dominante la seule influence de l'axe constitué par la Seine. Ainsi, les tissus urbains les plus anciens (à l'est de Saint-Germain-l'Auxerrois), comme la plupart des lotissements, développent une voirie et un parcellaire perpendiculaires ou parallèles au fleuve, d'autant plus que la rue Saint-Denis (dès l'Antiquité) ou la rue de Rivoli (au début du XIX^e siècle) ont renforcé ce système orthogonal.

Les seules exceptions sont : la rue d'Argenteuil, déterminée par le relief arasé au XIX^e siècle de la butte des Moulins ; le

lotissement de l'hôtel de Flandres, influencé par l'enceinte de Philippe Auguste ; l'avenue de l'Opéra, tranchée dans le tissu urbain sans égard pour la topographie et qui a entraîné un remodelage partiel du réseau des rues existant. Bien que remanié à plusieurs reprises, le quartier conserve de nombreuses traces du tissu ancien et du lacs de rues du Paris médiéval. L'étroite rue Courtalon mesure par endroits moins de 3 mètres de large. La rue des Lombards a encore ses maisons étroites, aux façades penchées. Ce Paris historique, aujourd'hui largement piétonnier autour des secteurs des Halles, Saint-Denis ou Montorgueil, invite à la promenade.

Hors la pointe ouest de l'île de la Cité, le 1^{er} arrondissement est limité à l'est par le boulevard de Sébastopol, au nord par les rues Étienne-Marcel, des Petits-Champs, Danielle-Casanova et des Capucines, à l'ouest par la rue Royale et la place de la Concorde, et au sud par la Seine.

Le paysage du 1^{er} arrondissement se caractérise par une gamme d'échelles particulièrement large. La Seine et le grand axe ouest offrent la dimension du grand paysage. Les compositions architecturales donnent une structure exceptionnelle de tracés monumentaux. Le tissu médiéval, enfin, compte parmi les plus anciens de Paris, bien qu'il ait connu d'importants remaniements. Il s'agit sans doute d'un des arrondissements où se lit le mieux l'évolution historique du paysage de Paris, depuis les espaces les plus anciens jusqu'à l'époque contemporaine.

Le 1^{er} arrondissement compte également quatre des cinq places royales parisiennes : la place Dauphine, la place des Victoires, la place Vendôme et la place de la Concorde. Trois lotissements néoclassiques caractérisent en outre le cadre urbain : le Palais-Royal, le lotissement de la Halle au blé, qui n'a laissé comme empreinte que le monument et son écrin bâti reconstruits à la fin du XIX^e siècle, enfin la rue de Rivoli.

En complément de la gare RER Châtelet-Les Halles ont été réalisés, en souterrain, un important centre commercial et des équipements publics, l'ensemble étant couvert par un jardin. Cet aménagement a nécessité la destruction des pavillons Baltard.

En ce qui concerne les voies, les plus anciennes sont les radiales médiévales. Les rues Saint-Denis, Montorgueil, Saint-Honoré et Montmartre se signalent par la permanence d'un parcellaire étroit. Le XVIII^e siècle a donné à l'arrondissement ses premières rues rectilignes, à l'exemple des rues de Richelieu ou de la Ferronnerie.

Les percées impériales ont ouvert des pénétrantes fondamentales pour la circulation parisienne (rue de Rivoli, boulevard de Sébastopol, avenue de l'Opéra, rue des Halles...). Les profils de ces voies ont été modifiés dans les années 1960, accentuant leur caractère routier. Ce mouvement d'adaptation de la ville à la voiture a connu son paroxysme avec la création de la voie express, qui constitue une véritable coupure entre l'arrondissement et le fleuve. La politique récente de valorisation des ponts, à l'exemple de la restauration du Pont-Neuf, de la reconstruction de la passerelle des Arts ou de la réalisation de la passerelle Léopold-Senghor participe d'un mouvement de réconciliation de la ville avec son fleuve.

Synthèse

LES PAYSAGES

Formes structurantes

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

Composants du paysage et de son décor

- édifices remarquables
- plantations d'alignements
- espaces verts publics
- cimetière
- espaces sportifs
- espaces et talus des grandes infrastructures
- espaces verts privés
- murs végétalisés

LES TISSUS URBAINS

- tissus continus
- tissus composites
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus de petite échelle
- faisceaux ferroviaires
- axes routiers couverts

Données Sdrif et Cadre urbain pour la banlieue





Protections et transformations

En ce qui concerne le cadre bâti, les transformations dans l'arrondissement ont été peu nombreuses. En effet, en dehors des grandes emprises de l'État, qui couvrent environ la moitié de sa surface, le 1^{er} arrondissement est très dense, avec un cadre bâti souvent ancien, de bonne qualité et, dans de nombreux cas, protégé. Les constructions neuves sont en conséquence très rares et les opérations ponctuelles réalisées dans le tissu diffus sont presque essentiellement des réhabilita-

tions d'immeubles existants. Au titre des restructurations, on peut signaler l'immeuble des bureaux du ministère de la Culture, sur l'« îlot des Bons-Enfants », très présent dans le paysage avec sa résille métallique spectaculaire. En ce qui concerne les grosses opérations de réhabilitation en cours, la plus importante et la plus prestigieuse est très certainement celle issue de la vente des 45 000 m² du Crédit foncier, place Vendôme, dans des bâtiments classés monuments historiques.

LES PROTECTIONS

Dispositions relevant du PLU de Paris

- protection des maisons et villas volumétrie à conserver
- espace vert à protéger
- emprise de construction basse
- espace à libérer
- espace libre protégé
- espace libre à végétaliser

Hauteur maximale des façades en mètres

- 5 m
- 7 m
- 10 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 23 m
- 25 m
- même hauteur
- Montmartre : hauteur spécifique
- bâtiment ou élément particulier protégé

Dispositions relevant de l'État

- bâtiment inscrit ou classé
- façade inscrite ou classée
- adresse ou parcelle contenant un arrêté de monument historique inscrit ou classé
- sol, cour protégé des PSMV
- terrain protégé des PSMV
- immeuble à conserver des PSMV
- Périmètre de sauvegarde et de mise en valeur - PSMV
- périmètre Unesco (patrimoine mondial)

LES TRANSFORMATIONS

Formes structurantes

- construction neuve
- réhabilitation
- dominante logements
- dominante activités
- dominante équipements

Surfaces en m²

- de 201 à 800
- de 801 à 5 000
- de 5 001 à 10 000
- de 10 001 à 30 245

- logement social de 2001 à 2006
- parcelles concernées par une opération

Nouveaux jardins

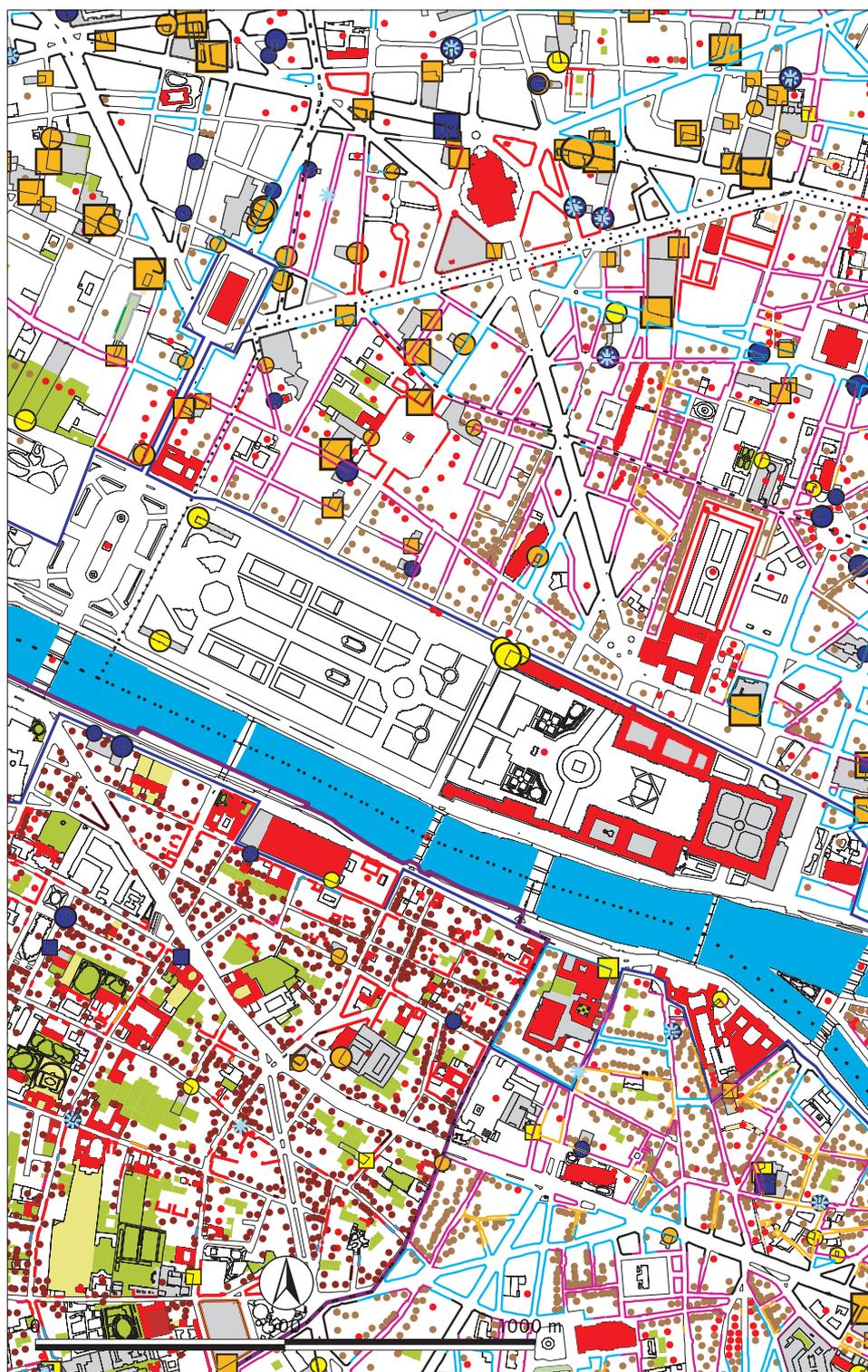
- création, extension, ouverture au public
- réhabilitation, réaménagement

Opérations d'aménagement

- ZAC
- autres secteurs
- couverture du périphérique

Opérations d'aménagement

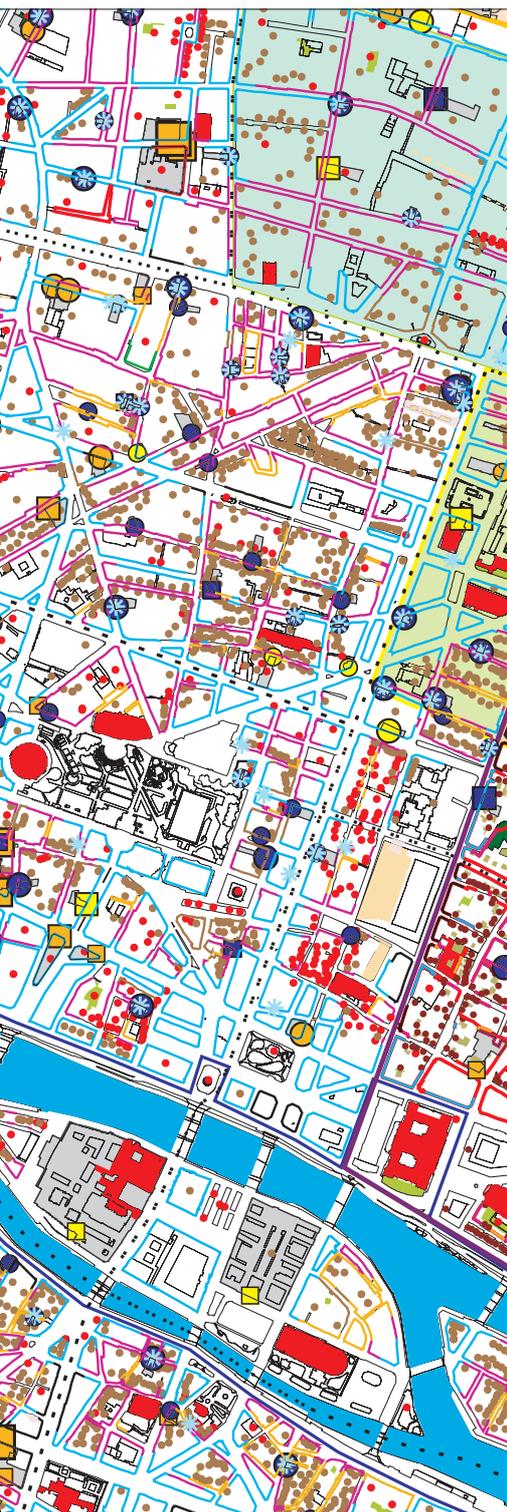
- OPAH en cours
- GPRU - GPV - ORU
- QPV



ns récentes ou en cours

La grande transformation en cours, bien qu'elle ne soit pas encore perceptible dans l'espace de la ville, est le projet de réaménagement du secteur des Halles, qui modifiera profondément le cadre urbain de l'arrondissement. Elle touchera les espaces publics du jardin et de ses abords, mais aussi la structure commerciale et les infrastructures publiques du dessous. Les principales actions envisagées consistent à :

- rénover le jardin existant ainsi que les espaces publics situés à proximité ;



- repenser les échanges du pôle de transports afin d'en améliorer les chemine-
ments, la signalisation et l'environne-
ment, tout en créant de nouveaux accès
vers la surface pour des raisons de
sécurité ;
- supprimer le transit automobile nord-
sud dans la voirie souterraine ainsi que
plusieurs trémies d'accès ;
- imaginer l'architecture du Forum
rénové, accueillant de nouveaux équipe-
ments ;
- étudier l'intégration d'un espace logisti-
que urbain, ainsi qu'une utilisation
nocturne du RER pour l'acheminement
des marchandises.

Le processus du projet est largement engagé et de nombreuses réunions de concertation ont déjà eu lieu. Elles ont débouché, fin juin 2007, sur le choix de l'équipe d'architectes pour la réalisation de l'émergence du complexe souterrain du Forum rénové.

Si la transformation du secteur des Halles n'est pas encore visible, en revanche, le paysage de l'espace public a été profondément remanié par les nouveaux partages de la chaussée sur les rues de Rivoli et le boulevard de Sébastopol, avec la réalisation de couloirs bus, vélos, taxis, protégés par un séparateur.

Exemples





©Apur



© photo Mairie de Paris

1 – Magasin et siège de Kenzo
 Angle rues du Pont-Neuf et de la Monnaie,
 architecte : Jean-Jacques Ory.

2 – Ministère de la Culture
 Rue Croix-des-Petits-Champs, architecte :
 Olivier Lahalle – 1960), réhabilitation 2000-2004,
 architecte : Francis Soler.

3 – Place Vendôme – Angle nord nord-ouest
 Réhabilitation de l'ancien Crédit foncier.

4 – Rénovation du Forum des Halles
 Projet lauréat, vue de la maquette en situation
 dans le nouveau parc, architectes : Patrick Berger,
 Jacques Anziutti, maquette : Alain Hugon,
 Thierry Martin

Densité et mixité

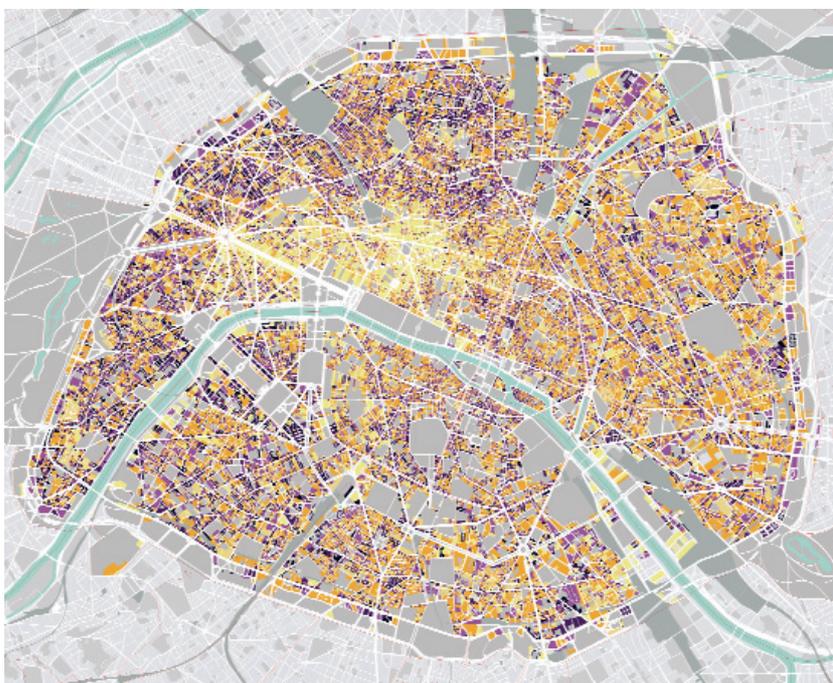
DENSITÉ DE SURFACES D'ACTIVITÉS

(Hors équipements publics)

Densité nette*

inférieure ou égale à 0,2	de 3,1 à 4
de 0,3 à 1,5	de 4,1 à 5
de 1,6 à 3	supérieure à 5

* Rapport de la surface autre qu'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur - Mode d'affectation du sol



DENSITÉ DE SURFACES D'HABITATION

(Hors équipements publics)

Densité nette*

inférieure ou égale à 0,2	de 3,1 à 4
de 0,3 à 1,5	de 4,1 à 5
de 1,6 à 3	supérieure à 5

* Rapport de la surface d'habitation à la surface de la parcelle hors équipements publics
Sources : Fichiers des propriétés bâties DU-Apur
Parcelles de la Ville de Paris-Apur - Mode d'affectation du sol

DENSITÉ

Le 1^{er} arrondissement est un espace densément construit, entrecoupé de grandes respirations. Les densités bâties y sont toutes supérieures à 3, dépassant les valeurs réglementaires (COS 3). Le bâti ancien, très majoritaire, est ici synonyme d'importantes concentrations.

Cependant, des nuances existent entre les très fortes densités bordant les grandes avenues haussmanniennes (avenue de l'Opéra, boulevard de Sébastopol, rue de Turbigo), ou celles des îlots proches de l'ancienne Samaritaine, et les densités moins élevées des tissus urbains plus anciens.

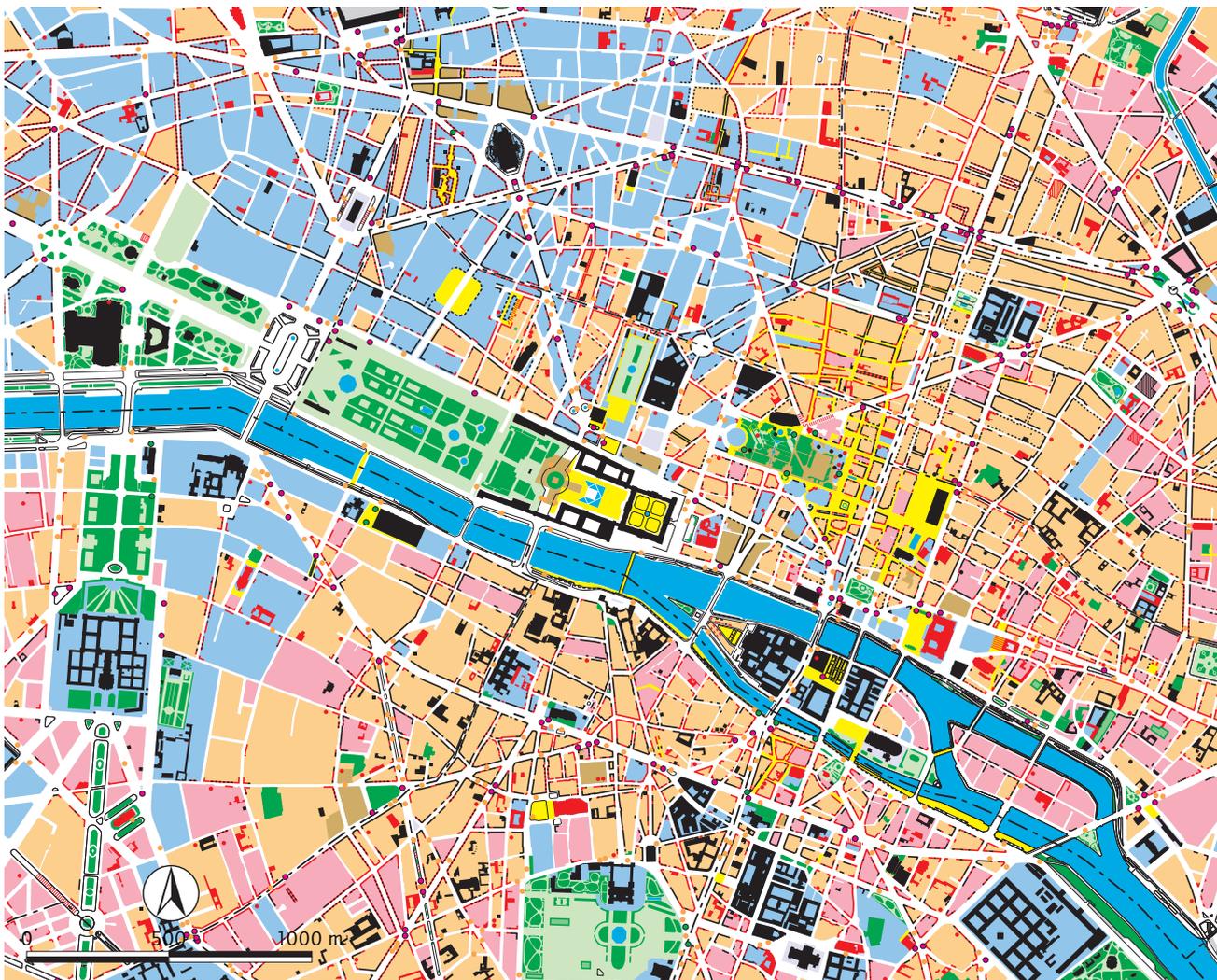
De même, les bâtiments du Palais de justice, de la Banque de France, de la Poste centrale de la rue du Louvre participent de la forte densité, alors que le jardin des Tuileries et les vastes espaces libres entourant le Louvre, le jardin du Palais-Royal et celui des Halles introduisent d'importantes aérations au sein de ces environnements denses.

MIXITÉ

Un des atouts de la capitale réside dans l'existence d'une réelle mixité des fonctions. Avec la diversité sociale, c'est un des aspects majeurs de la mixité urbaine, facteur important de qualité de vie dans une ville dense. Les deux tiers des constructions sont occupés par le logement et un tiers par l'activité, dans des proportions variables suivant les quartiers. Cette répartition n'est cependant pas stable dans le temps et doit parfois être rééquilibrée. C'est précisément ce que le PLU révisé a proposé en 2006, en privilégiant l'habitation à l'ouest et en autorisant plus qu'auparavant la création d'activité à l'est. L'analyse qui suit ne peut donc intégrer cette évolution très récente.

Le 1^{er} arrondissement se caractérise par une nette dominante de l'emploi à l'ouest et plus de mixité à l'est. Il apparaît en fait comme un espace de transition entre les arrondissements du Centre Ouest, 2^e, 8^e et 9^e, voués à l'activité, et les quartiers plus habités de l'Est parisien.

À l'échelle de Paris, les fonctions de l'arrondissement sont dominées par les activités et l'emploi. L'arrondissement s'inscrit dans le quartier des affaires qui s'étend de la place de l'Étoile aux abords du quartier des Halles et des quais de la Seine au boulevard Haussmann, à la gare Saint-Lazare et à la rue de Châteaudun.



La prépondérance de l'emploi s'explique aisément pour cet arrondissement qui accueille des activités liées aux bureaux, aux grands équipements administratifs et culturels, et à des fonctions commerciales particulièrement développées (Les Halles, rues Saint-Honoré, de Rivoli...).

Des nuances importantes existent toutefois, perceptibles dans une traversée d'ouest en est. On trouve ainsi une dominante forte de l'emploi dans les quartiers de l'ouest, place Vendôme (bureaux) et Palais-Royal (institutions de l'État, Banque de France). Mais, au cœur de ce secteur, les alentours du marché Saint-Honoré et de la rue de Richelieu présentent un caractère de mixité affirmé, qui se prolonge dans le 2^e arrondissement par les rues Sainte-Anne et Chabanais. Cette mixité est due à l'existence d'un tissu à vocation plus résidentielle, qui maintient un centre de vie locale avec ses petits commerces de quartier et ses équipements de proximité.

Le quartier des Halles présente également une plus grande diversité d'occupation. L'emploi domine dans les îlots bordant le

boulevard de Sébastopol, où l'activité commerciale en rez-de-chaussée se prolonge souvent en étage par des bureaux. Il s'impose de même aux Halles, avec le centre commercial et ses équipements, et le long de la rue de Rivoli, où les activités commerciales sont particulièrement développées.

En revanche, les îlots bordant Les Halles ont un caractère mixte, et la vie locale s'organise principalement autour des pôles commerciaux de la rue Saint-Honoré (entre la rue du Pont-Neuf et la rue du Louvre) et de la rue Montorgueil.

Enfin, le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois est essentiellement voué à l'activité, avec ses équipements culturels (Louvre, Tuileries, Théâtre du Châtelet...) et administratifs (mairie, Palais de justice) ainsi que ses commerces rue de Rivoli.

MIXITÉ ET VIE URBAINE

LES FONCTIONS DOMINANTES

- habitat
- occupation mixte
- emploi
- faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs
- axes routiers couverts

LES DÉPLACEMENTS

- arrêts de bus
- stations de métro
- stations de RER
- stations de tramway

LES SERVICES AUX HABITANTS

- équipements de niveau local
- équipements de niveau global
- jardins publics ou accessibles au public
- cimetières
- terrains de sport

LES ÉCHANGES

- linéaires commerciaux continus, discontinus, de niveau local
- linéaires commerciaux et d'activités continus, discontinus, de niveau global
- linéaires d'activités mixtes
- galeries commerciales et grands magasins
- marchés couverts ou forains
- espaces piétonniers

Déplacements

Tous motifs de déplacements confondus, à l'échelle de Paris, ce sont les quartiers du centre de la rive droite, les gares et les principaux sites touristiques qui génèrent le plus de déplacements. Ainsi le 1^{er} arrondissement présente, à l'image des autres arrondissements centraux, une forte demande moyenne en déplacements concentrée sur les équipements majeurs que représentent Les Halles et le Louvre. Le secteur entre la place du Châtelet et la rue du Louvre se démarque en nombre de déplacements grâce à son exceptionnelle densité commerciale. À l'inverse, au nord de l'arrondissement, l'emploi est le principal motif de déplacement. Avec 3 lignes de RER, 7 lignes de métro et 26 lignes de bus, le 1^{er} arrondissement bénéficie d'une desserte et d'une accessibi-

lité exceptionnelles, qui confèrent à cette zone, et en particulier au quartier des Halles, une véritable dimension régionale. La carte de l'offre en transports en commun apporte un éclairage complémentaire sur cette question, en essayant d'associer à la simple notion de couverture celles de la capacité et de la fréquence des lignes de transport à l'heure de pointe, ainsi que le rayon de couverture propre à chaque mode, qui varie de 200 à 500 mètres en général. Chaque carré de 100 mètres de côté est ainsi associé à un nombre de sièges/hectare. Si elle est encore schématisée, cette approche dégage bien trois types d'offre. Le premier correspond à l'offre puissante des principaux nœuds de transport parisiens (Les Halles, les grandes gares ferro-

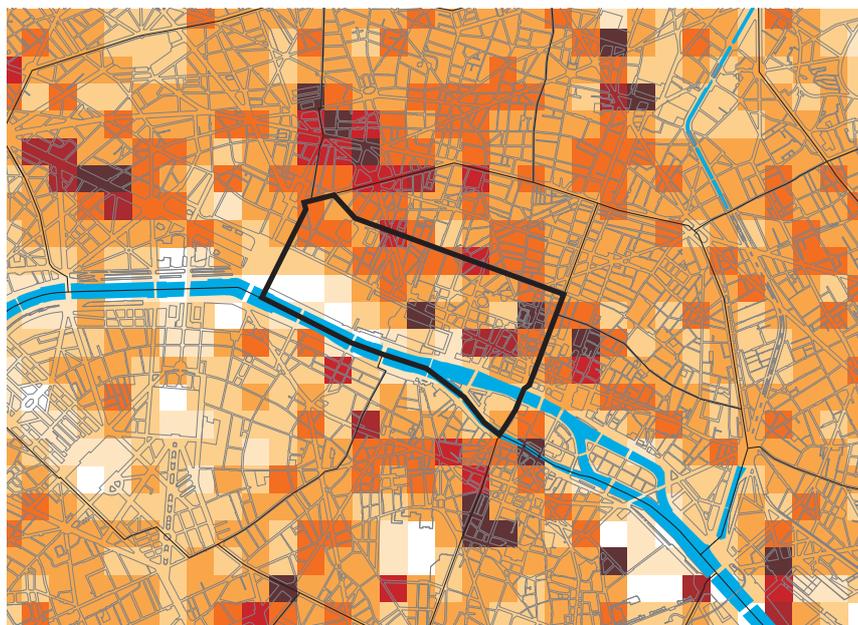
DEMANDE EN DÉPLACEMENTS

Nombre de déplacements générés par jour par maille de 200 m

La demande en déplacements a été calculée à partir de la densité de population et d'emploi, et de l'enquête BDCOM 2005 pour les commerces, calculs pondérés par les résultats de l'Enquête globale des transports (EGT) et complétés par la fréquentation des équipements et des sites touristiques.

	moins de 1 000
	de 1 001 à 4 000
	de 4 001 à 8 000
	de 8 001 à 12 000
	de 12 001 à 16 000
	de 16 001 à 20 000
	plus de 20 000

Sources : RGP, ERE 2000, BDCOM 2005 ; hôtels 2000, EGT, enquêtes Apur 2006

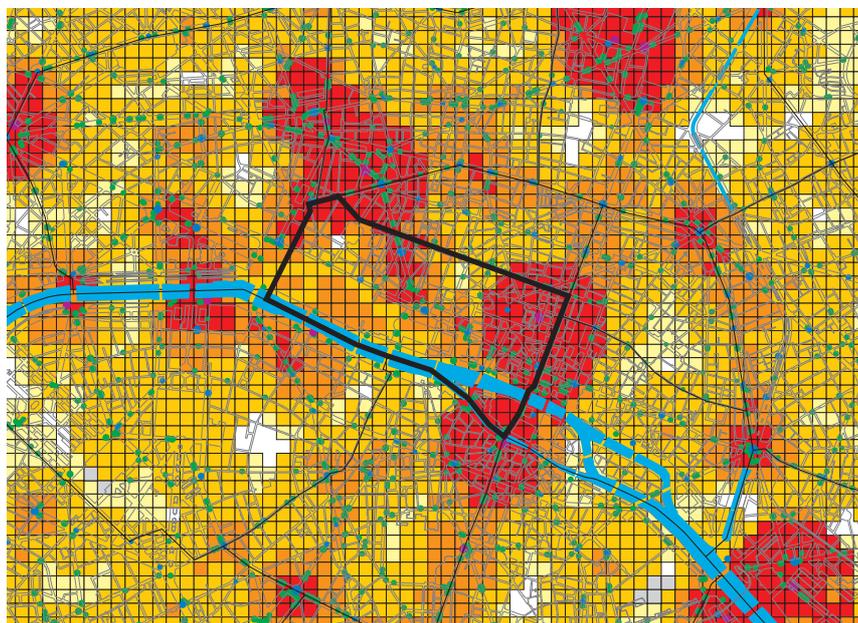


OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Nombre de sièges par hectare

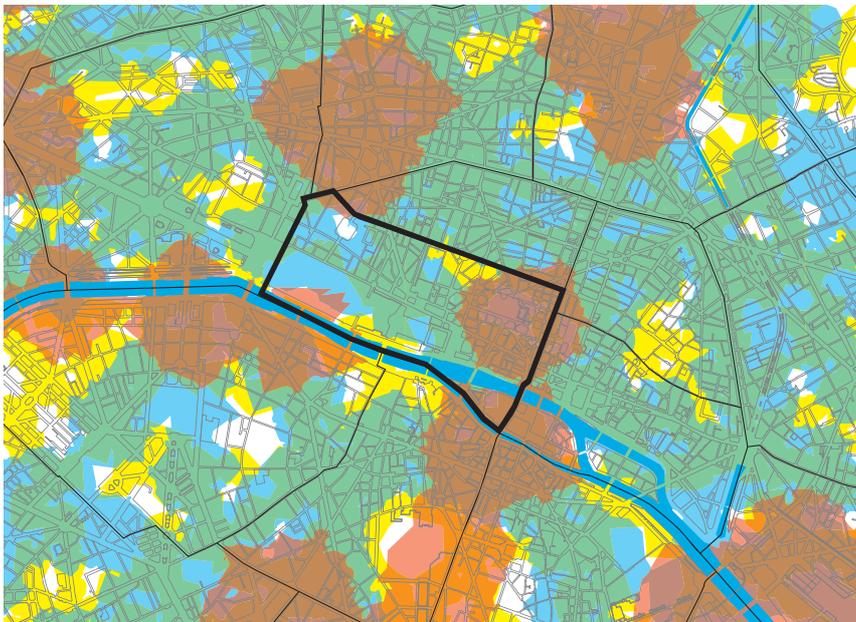
	de 1 à 100
	de 101 à 500
	de 501 à 1 000
	plus de 1 000

Sources : Apur, EGT, RATP, SNCF 2006



viaires, Auber-Saint-Lazare, Étoile-Charles-de-Gaulle, Nation, Saint-Michel...); il s'appuie sur les lignes de transport à grande capacité de type RER et inclut également les pôles desservis par de nombreuses lignes de métro (Montparnasse, Bastille, République...). Le deuxième, intermédiaire, correspond aux stations et correspondances simples des réseaux métro et tramway, et assure une desserte d'échelle parisienne avec une capacité de bon niveau. Le dernier type correspond à la seule desserte par autobus des zones situées à l'écart des réseaux de métro et de RER, zones surtout localisées dans les arrondissements périphériques. C'est dans ces territoires qu'un renforcement de la desserte autobus par les nouvelles lignes

de quartier est apparu prioritaire. Le réseau cyclable structurant est constitué par un itinéraire est-ouest (rue de Rivoli, quais de Seine) et nord-sud (boulevard de Sébastopol). L'aménagement de la rue Saint-Denis en réseau vert a également permis de faciliter les déplacements à vélo. Les pistes cyclables devraient s'étendre, notamment du nord au sud par l'avenue de l'Opéra et la rue Montmartre. L'offre de stationnement deux roues (vélos et motos) s'est développée puisque le nombre de places sur voirie dans l'arrondissement est passé de 248 en 2001 à 753 à la fin 2005. Les stations Vélib' ont été localisées en fonction de la demande en déplacements et des centralités de l'arrondissement.



COUVERTURE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Couverture en cheminement réel
(bus : 200 m, métro : 400 m,
RER-SNCF : 500 m)

- couverture bus
- couverture métro et tramway
- couverture RER/SNCF
- couverture bus et métro
- couverture bus et RER/SNCF
- couverture métro et RER/SNCF
- couverture bus, métro et RER/SNCF

Sources : Apur, RATP, SNCF

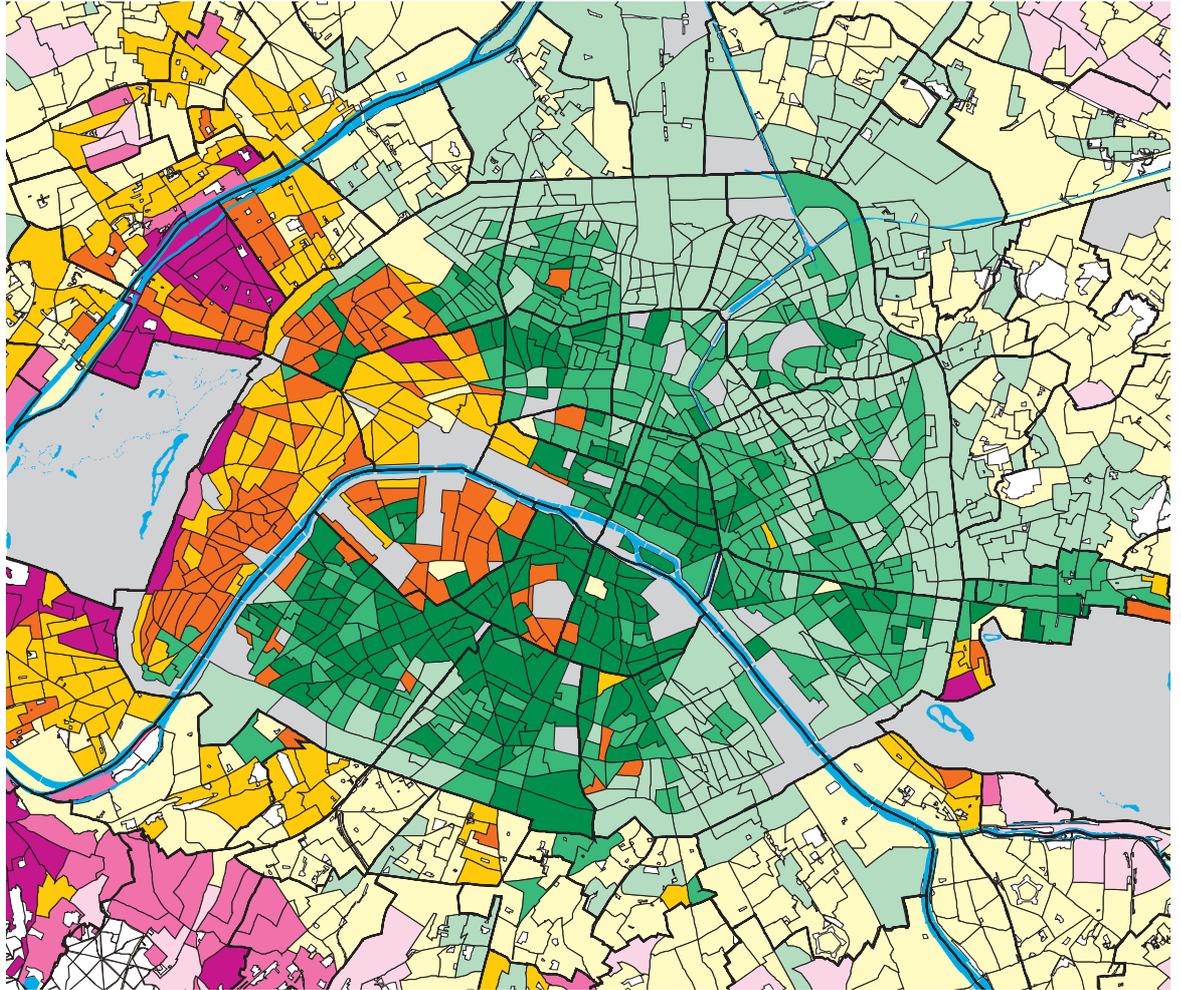


AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- stations Vélib' fin 2007
- réseau cyclable existant en 2007
- ⋯ réseau cyclable programmé ou proposé (SD, SDIC)
- points durs traités entre 2001 et début 2007
- points durs à traiter
- ligne de bus Mobilien
- principales promenades cyclables ou anneaux de vitesse existants
- ⋯ autres promenades cyclables proposées

Sources : Apur, DVD, SDIC pour les départements 92, 93 et 94

Déplacements



MODE DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL, 1999 ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE

Forte utilisation des transports en commun (≥ 60 %)

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation des transports en commun supérieure à celle de la voiture

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation de la voiture supérieure à celle des transports en commun

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

NB : la catégorie socioprofessionnelle dominante des actifs est déterminée par le rapport entre les employés et les ouvriers d'une part, et les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises d'autre part.

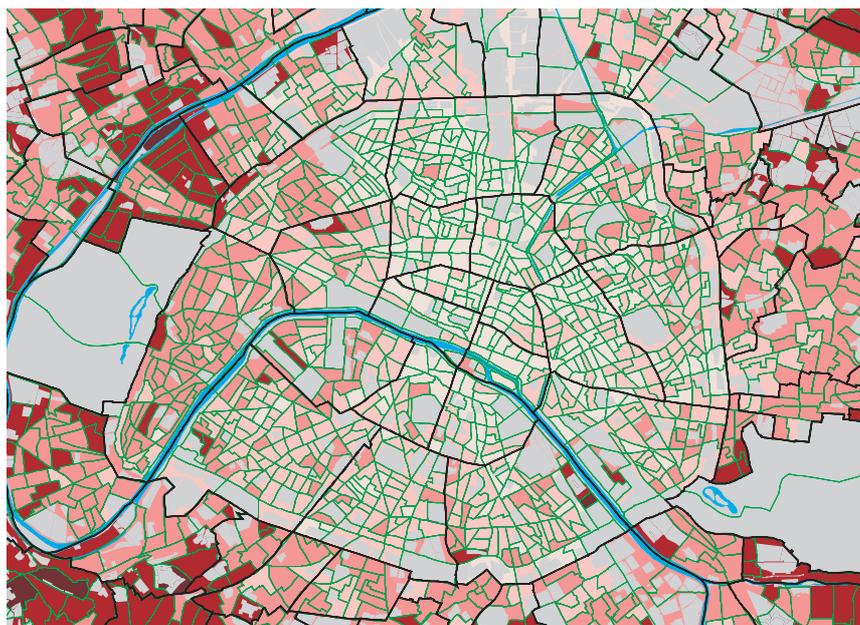
ÉMISSIONS JOURNALIÈRES DE NO_x en kg / km / jour en 2002

- > 24
- 20 à 24
- 16 à 20
- 12 à 16
- 8 à 12
- 4 à 8
- 0 à 4
- boulevard périphérique
- souterrains



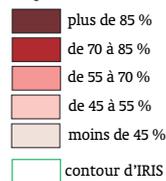
Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens, et en particulier ceux de l'arrondissement, utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile.

de 11,5 % en moyenne sur l'ensemble de sa voirie, tandis que la congestion du boulevard périphérique a entraîné une légère baisse de sa charge (4,5 %). Les évolutions les plus significatives ont été le fait des aménagements majeurs d'espace public (tramway, Mobilien, axe civilisé) réalisés sur le réseau viaire principal, où une diminution globale de la circulation a été mesurée (-14,4 %)



TAUX D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE, 1999

Part des ménages ayant une voiture ou plus dans l'ensemble des ménages



Moyenne Paris + Petite couronne = 59,5 %

Moyenne Paris = 45 %

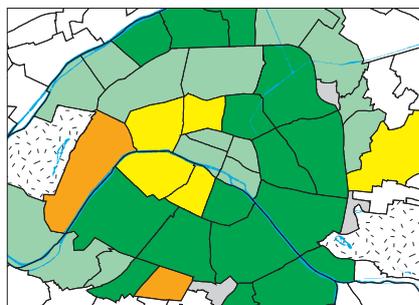
Les IRIS de moins de 20 ménages ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

bile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7^e, 8^e et 16^e arrondissements ou du sud du 17^e se distinguent très nettement par un usage accru de l'automobile pour aller travailler.

À Paris, seuls 45 % des ménages sont équipés en automobile en 1999. Il s'agit plutôt de grands ménages, puisqu'ils représentent 55 % de la population. À l'équipement modéré s'ajoute un usage réduit. Le recours à l'automobile pour se déplacer dans la vie quotidienne n'est généralement pas perçu comme une nécessité : une automobile sur deux reste stationnée un jour ouvré de semaine et moins de 30 % sont utilisées pour aller au travail. Dans le centre de la capitale, l'équipement en automobile est encore plus faible. Dans le 1^{er} arrondissement, 34 % des ménages étaient équipés en automobile en 1999, ce qui correspond à 46 % de la population.

Depuis 2002, Paris hors boulevard périphérique a vu son trafic routier diminuer



ÉVOLUTION 1999-2005 DU TAUX D'ÉQUIPEMENT EN VOITURE DES MÉNAGES

Baisse



Hausse



Moyenne Paris = - 3 %

Sources : Recensement général de la population 1999 - Insee
Enquêtes annuelles 2004 à 2006

Équipements

JARDINS

À Paris, la création de jardins publics et les difficultés liées aux disparités géographiques de l'offre demeurent des préoccupations majeures, malgré les améliorations apportées dans les dernières décennies. Ces améliorations ont été poursuivies depuis 2001 : 32 hectares de jardins ont été ouverts au public et de nouvelles règles mises en place pour protéger les espaces verts privés existants et développer la place du végétal sur les murs pignons, les façades, les toits-terrasses...

Le 1^{er} arrondissement dispose de trois grands jardins : le jardin des Tuileries qui couvre une superficie de 280 000 m², soit un tiers de la surface de l'arrondissement, le jardin du Palais-Royal (21 000 m²) et le jardin des Halles (43 000 m²). Le square du Vert-Galant à l'extrémité ouest de l'île de la Cité complète de façon originale ces équipements. Avec une superficie totale de 353 000 m², soit 21 m² d'espaces verts par habitant, le 1^{er} arrondissement apparaît ainsi parmi les mieux dotés de la capitale. La rénovation complète et l'extension du jardin des Halles est à l'étude.

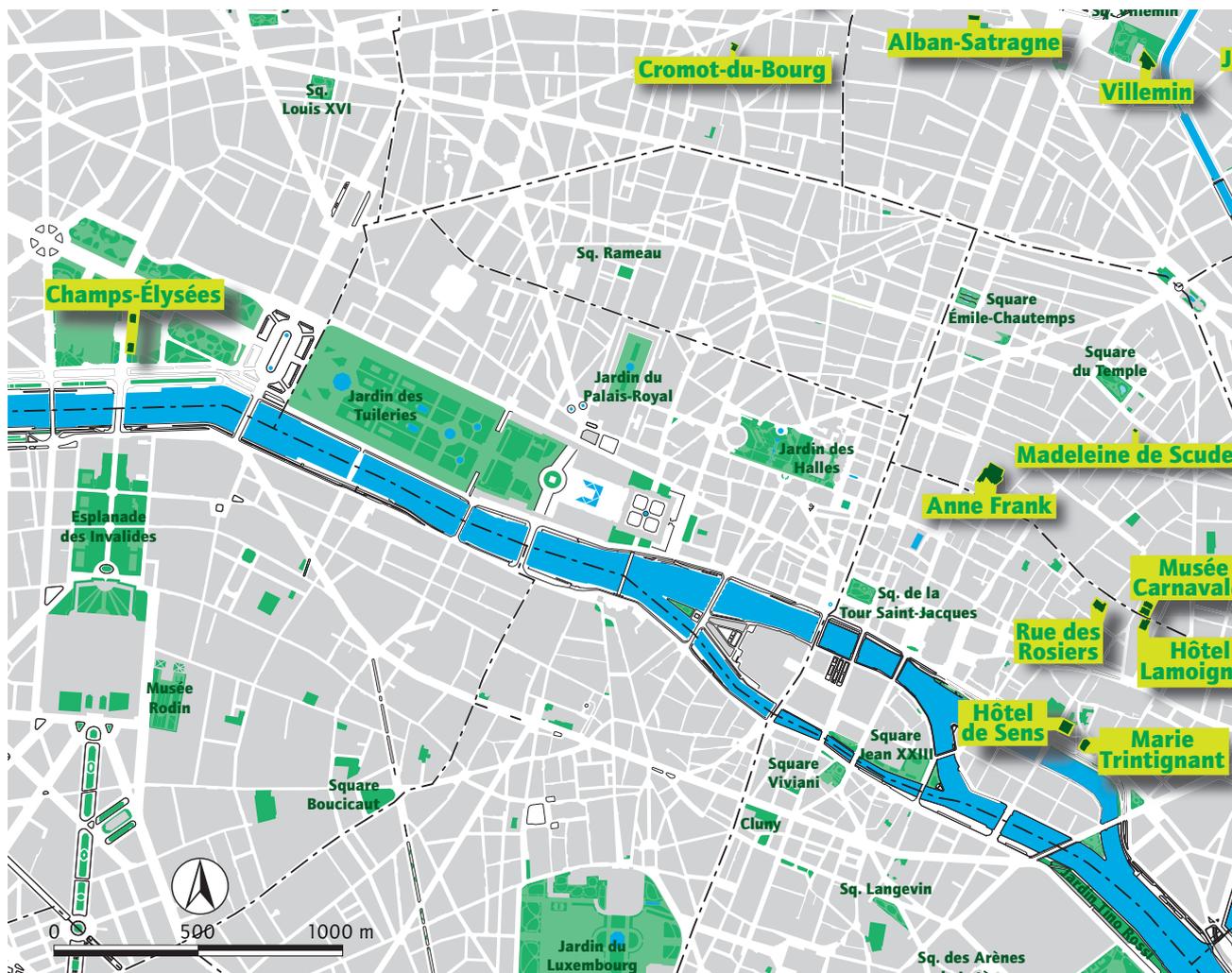
PETITE ENFANCE

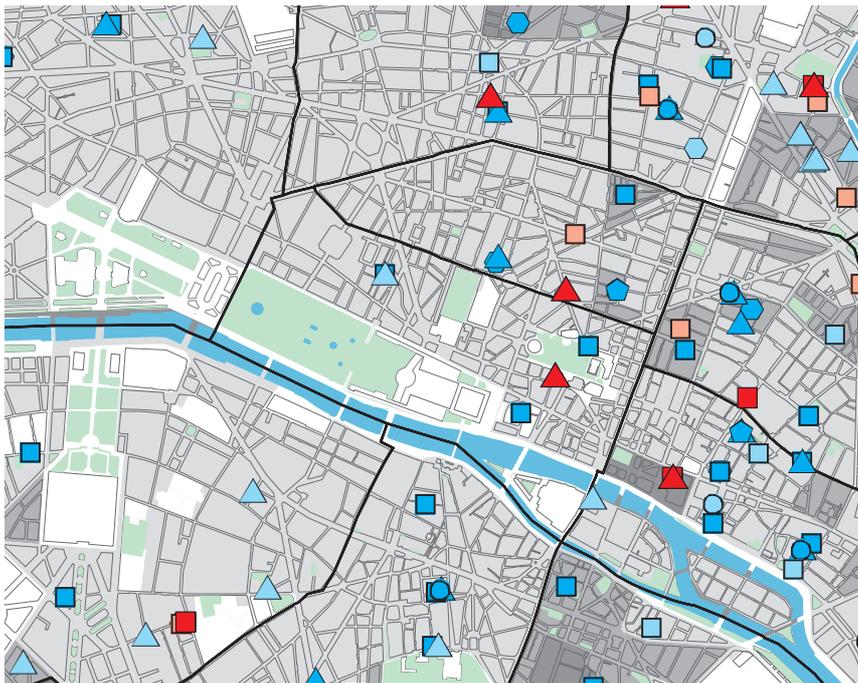
La reprise de la natalité, le nombre croissant de familles monoparentales, la proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, l'augmentation de la population dans certains arrondissements ainsi que la nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants.

Dans le 1^{er} arrondissement, le constat fait en 2001 montrait une répartition géographique des équipements pour la petite enfance assez équilibrée au regard des densités de population. Les 3 crèches et la halte-garderie, qui offrent une capacité totale de 209 places, sont situées dans le quartier des Halles et rue Saint-Roch, où les densités sont les plus fortes. La desserte a été renforcée avec l'ouverture en 2001 d'une halte-garderie municipale de 25 places, rue des Prouvaires, près du jardin des Halles.

ESPACES VERTS PUBLICS

■ espaces verts nouveaux ou réhabilités depuis 2001





ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

Type d'équipement

- crèche collective
- crèche familiale, halte-crèche, crèche parentale
- △ halte-garderie, jardin d'enfants, jardin maternel
- ◇ mini-crèche
- ◊ centre de Protection maternelle infantile (PMI)
- ☆ maison de l'enfance, relais information famille

Statut et date d'ouverture

	avant 2001	après 2001
Municipal	■ (bleu foncé)	■ (rouge)
Privé ou État	■ (bleu clair)	■ (orange)

Indicateur de la demande

densité de population à l'hectare

0	■ (blanc)
de 0 à 600	■ (gris clair)
de 600 à 800	■ (gris moyen)
800 ou plus	■ (gris foncé)

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007

CULTURE

Paris est une capitale culturelle mondialement connue, dont l'aura doit être préservée face à la dynamique de nombreuses autres capitales. C'est pourquoi les actions dans le secteur culturel sont primordiales, non seulement pour concourir au maintien de ce rayonnement, mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et variées des Parisiens, tant dans le domaine des pratiques traditionnelles que dans celui de la création. Le 1^{er} arrondissement bénéficie de la présence d'équipements culturels de grande renommée, au premier rang desquels le musée du Louvre mais aussi la Comédie-Française. On y dénombre un total de 10 musées, dont un municipal et



Maison des artistes
59, rue de Rivoli



© Luc Boegly

un privé, les autres appartenant à l'État. Citons en particulier le musée de l'Orangerie – restauré entre 2003 et 2006 – et le Jeu de paume. Par ailleurs, le 1^{er} possède 10 salles de spectacle et 6 théâtres, dont le Théâtre du Châtelet. Il faut également noter les 18 écrans du multiplex Ciné Cité des Halles. De plus, l'arrondissement bénéficie de la présence du conservatoire municipal Wolfgang Amadeus Mozart, commun aux quatre premiers arrondissements. Enfin, 2 bibliothèques municipales et 3 « Paris Ateliers » complètent ce dispositif. La bibliothèque du cinéma François-Truffaut devrait ouvrir ses portes fin 2008, dans le cadre de la rénovation du Forum des

Musée des Arts décoratifs (rénové)
Département moderne et contemporain

Équipements

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

TYPE D'ÉQUIPEMENT

Primaires

- maternelle
- élémentaire
- △ polyvalente
- hors Paris

Secondaires

- collège
- lycée
- ☆ enseignement adapté
- ⌂ établissement privé hors contrat

Statut et date d'ouverture

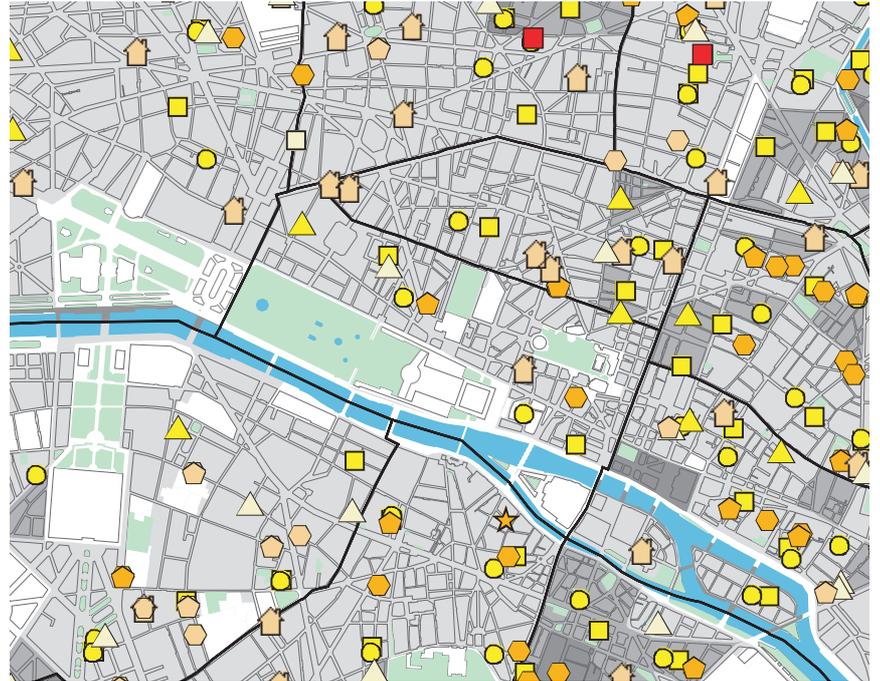
	avant 2001		après 2001
	primaire secondaire		
Municipal	■	■	■
Privé ou État	■	■	■

Indicateur de la demande densité de population à l'hectare

0	■
de 0 à 600	■
de 600 à 800	■
800 ou plus	■

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Équipements sportifs de plein air

- stade
- terrain d'éducation physique (TEP) et multisports
- △ tennis, bouledrome, autres sports de plein air

Équipements sportifs couverts

- gymnase
- salle de sport, autres sports couverts
- ☆ piscine, bassin-école

Équipements en faveur des adolescents

- ⌂ centre d'animation
- espace jeunes, centre social, antenne information, Centre d'information et d'orientation (CIO)

Équipements sportifs hors Paris

- équipement sportif

Statut et date d'ouverture

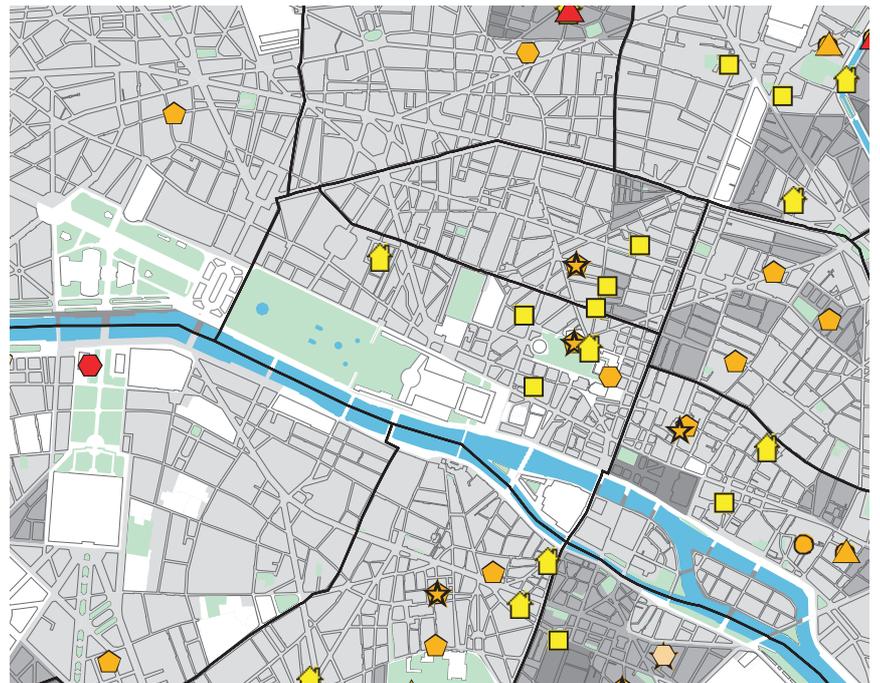
	avant 2001		après 2001
	adolescents	sport	
Municipal	■	■	■
Privé ou État	■	■	■

Indicateur de la demande densité de population à l'hectare

0	■
de 0 à 600	■
de 600 à 800	■
800 ou plus	■

Moyenne Paris = 573

Source : Apur 2007



images aux Halles. Parmi les nouveautés figure aussi la rénovation du pavillon de Marsan, rue de Rivoli, qui a permis la réouverture du musée des Arts décoratifs fin 2004 et de la bibliothèque du musée en septembre 2006. Enfin, il faut mentionner l'acquisition par la Ville du 59, rue de Rivoli et son réaménagement en cours en Maison des artistes.

SCOLAIRE

L'évolution de la structure de la population de Paris, les augmentations locales de population et les exigences nouvelles en matière de pédagogie imposent d'implanter de nouveaux équipements scolaires et d'améliorer les établissements existants. Les équipements scolaires du 1^{er} arrondissement sont répartis à l'image des équipements de la petite enfance. Les 2 écoles maternelles (12 classes) et les 3 écoles élémentaires (19 classes) sont situées essentiellement entre le secteur de la rue Saint-Roch et le quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois. En revanche, le quartier des Halles ne compte aucune école – les plus proches étant dans le 2^e arrondissement –, mais il dispose du lycée professionnel Pierre-Lescot.

SPORT

Paris compte plus de 370 équipements sportifs, concernant un très large panel de disciplines. Toutefois, l'effort d'équipement reste à poursuivre, notamment dans le souci d'une meilleure répartition par arrondissement et pour répondre aux nouvelles demandes exprimées notamment par les jeunes (équipements en libre accès, murs d'escalade, aires de roller...). Le centre sportif du Forum des Halles regroupe la plus large part des équipements sportifs du 1^{er} arrondissement : une

piscine, un gymnase et un centre d'animation culturelle. Un second centre a été créé lors de la rénovation du marché Saint-Honoré.

HÉBERGEMENT

La recherche d'une optimisation des capacités d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté, des personnes âgées et des étudiants fait l'objet d'attentions toutes particulières. Un grand nombre de résidences étudiantes ont été livrées au cours des six dernières années pour remédier à la carence de logements étudiants dans la capitale, tandis qu'un programme visant à améliorer les conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté a été lancé en 2001. Les personnes âgées bénéficient quant à elles de davantage de places d'accueil. La demande reste cependant très soutenue. En matière de structures d'accueil pour les personnes en difficulté, le 1^{er} arrondissement possède un Espace solidarité insertion (ESI) et un point de distribution alimentaire. On y recense par ailleurs 7 hôtels meublés. Concernant les personnes âgées, l'arrondissement compte 2 résidences-appartements non médicalisées du Centre d'action sociale de la Ville de Paris CASVP (45 places) et un point d'accueil de jour.

SANTÉ

Les quatre premiers arrondissements de Paris sont, exception faite de l'Hôtel-Dieu, peu pourvus en équipements de santé. Le 1^{er} arrondissement en possède toutefois 4 : la clinique chirurgicale du Louvre, l'hôpital Esquirol (rue de Rivoli), un cabinet médical de la Mairie de Paris et un centre de dépistage de la Croix-Rouge française.

Centralités

Au cœur du centre de la capitale, le 1^{er} arrondissement s'affirme dans son ensemble comme un quartier de travail, d'achats, de sorties ou de passage, dont l'aire d'attraction est bien souvent métropolitaine, voire internationale. Il est d'ailleurs très bien desservi en transports en commun, par le métro, le RER et l'autobus, le pôle des Halles formant la première gare de trafic urbain à l'échelle européenne. Avec le Louvre, les jardins des Tuileries et du Palais-Royal, ainsi que plusieurs

ensembles de boutiques de prestige aux abords de la place Vendôme et de l'avenue de l'Opéra, le 1^{er} arrondissement est extrêmement touristique. À cela s'ajoutent, dans toute la partie est, le pôle d'animation majeur des Halles et, vers la Seine, un ensemble de grandes enseignes, qui s'étendent le long de la rue de Rivoli et sont aussi d'échelle métropolitaine. Le boulevard de la Madeleine, à l'ouest, accueille des moyennes surfaces liées à l'habillement, dont le centre commercial

LES CENTRALITÉS

- locales
- mixtes
- globales

LES ÉQUIPEMENTS

- locaux
- globaux
- ★ mairies

LES ANIMATIONS

- temporaires
- marchés

LES COMMERCES

- sur rue
- emprises commerciales

grands magasins

- + 10 000 m²
- de 5 000 à 10 000 m²

grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et Monoprix)

- + 5 000 m²
- de 2 500 à 5 000 m²
- de 1 000 à 2 500 m²
- de 300 à 1 000 m²

LES DÉPLACEMENTS

- stations de métro et terminus de lignes
- stations de RER
- gares SNCF

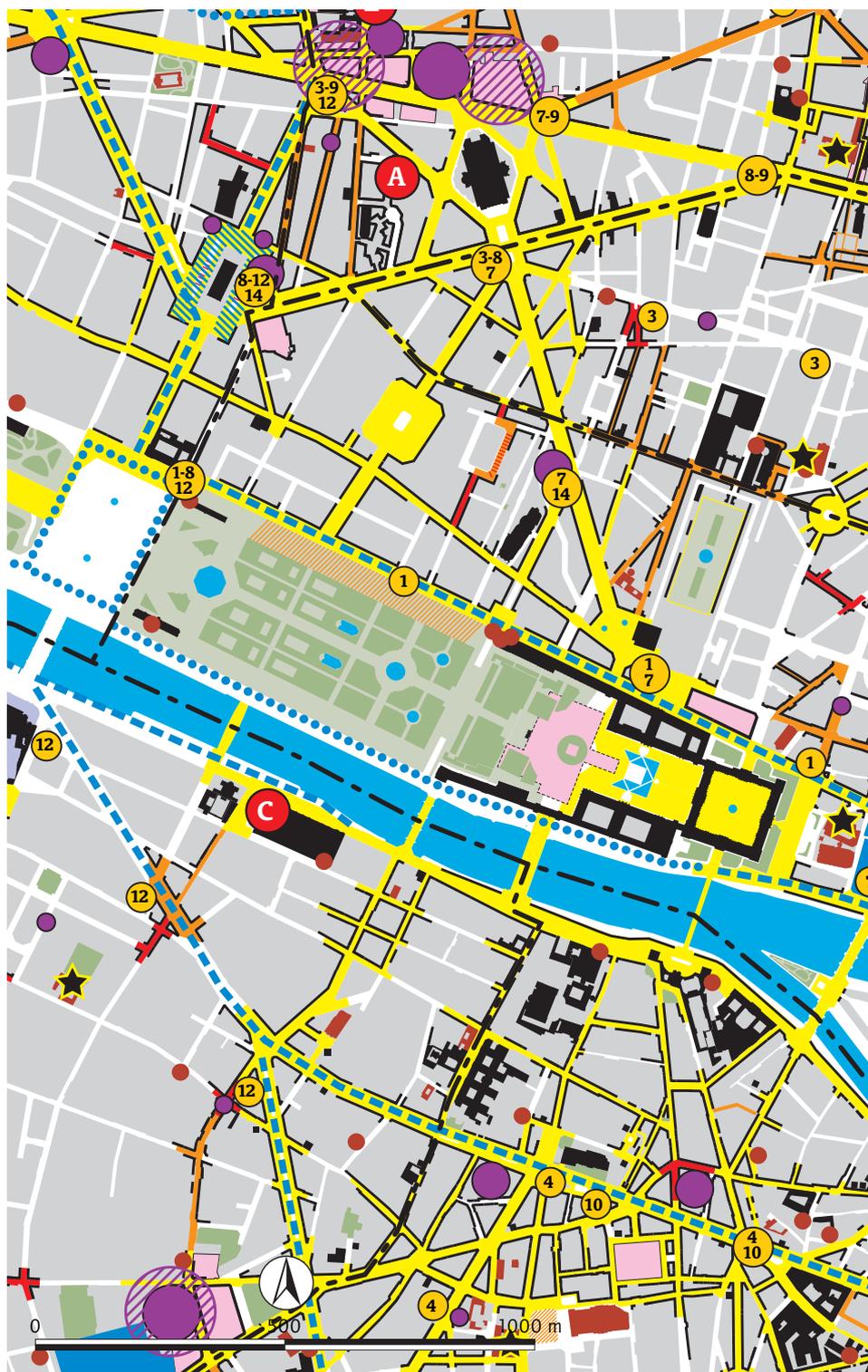
LES DIFFICULTÉS DE FRANCHISSEMENT

- des voies
- des places
- limites infranchissables
- axes bruyants et/ou polluants
- espace public dégradé

LES LIEUX FERMÉS

- grandes parcelles
- commerces
- grandes emprises formant enclaves
- faisceaux ferroviaires

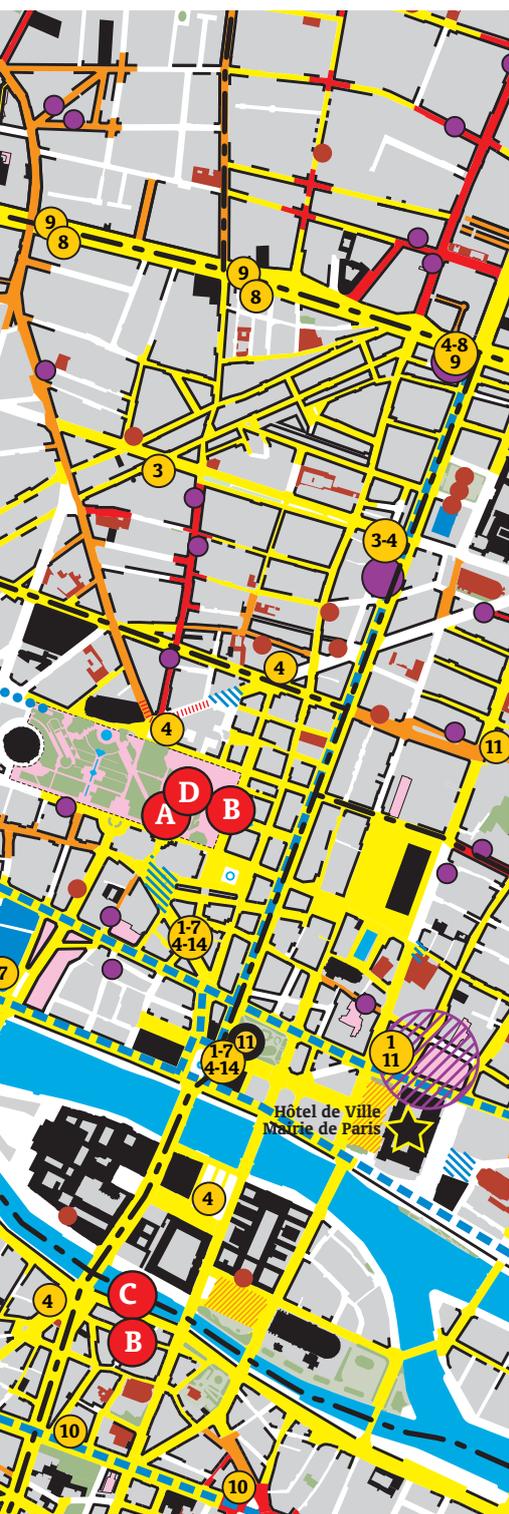
Sources : Contribution à l'élaboration du PADD, 2001, document Apur mise à jour décembre 2006



Les Trois Quartiers reste un des symboles. La juxtaposition de services d'envergure est aussi particulièrement marquée ; citons le Palais de justice sur l'île de la Cité ; le ministère de la Justice et la Cour des comptes dans le quartier place Vendôme ; le Conseil d'État, le ministère de la Culture, la Banque de France et le Conseil constitutionnel à proximité de la place du Palais-Royal. À cette échelle, les regroupements d'équipements constituent d'importants pôles. Les Halles réunissent ainsi le Forum

des images, l'auditorium des Halles, des cinémas, la Maison de la poésie et le Pavillon des Arts. Les musées sont présents sur l'île de la Cité (la Sainte-Chapelle et la Conciergerie) et dans le complexe Louvre-Tuileries. Les théâtres sont groupés en deux sites, au Châtelet, et au Palais-Royal, avec le théâtre éponyme et la Comédie-Française. Les quais du Louvre et de la Mégisserie forment enfin un lieu pittoresque, avec les animaleries et les pépiniéristes sur la rive nord et les bouquinistes sur les quais, dont l'attrait est reconnu.

À l'échelle plus locale, le commerce alimentaire et quotidien trouve toujours sa place et certaines voies anciennes définissent des centres de quartiers : rue Montorgueil, rue Saint-Honoré entre les rues du Roule et de l'Oratoire ; rue Coquillière entre les rues du Louvre et Croix-des-Petits-Champs ; rue des Petits-Champs entre la rue de Richelieu et l'avenue de l'Opéra ; rues du Vingt-Neuf-Juillet, Saint-Roch et une petite portion de la rue Danielle-Casanova, autour de la place du marché Saint-Honoré. L'arrondissement comporte deux marchés de « plein vent » : le marché Saint-Honoré sur la place du même nom et celui des Halles à proximité de l'église Saint-Eustache.



Transformations récentes ou

Les équipements de quartier sont répartis de manière diffuse sur le territoire, à l'exception du Forum des Halles qui regroupe une médiathèque, un conservatoire de musique et des équipements sportifs (piscine, gymnase). Il en est de même pour l'animation commerciale, présente dans tout l'arrondissement, à l'exception de quelques lieux plus paisibles, comme la place Dauphine.

dans une dynamique qui conforte un caractère déjà bien affirmé. Ainsi, la rue de Rivoli poursuit sa mutation, avec l'arrivée toujours plus importante des grandes enseignes (Etam, Sephora, Kenzo...). Du boulevard de Sébastopol à la rue du Louvre, elle est en train de devenir un grand pôle d'équipements pour la personne, au détriment d'une certaine diversité. La fermeture de la Samaritaine a modifié le secteur des rues du Pont-Neuf et de la Monnaie, qui était auparavant très animé, avec des conséquences

Les transformations les plus significatives de l'arrondissement s'inscrivent

LES SERVICES AUX HABITANTS

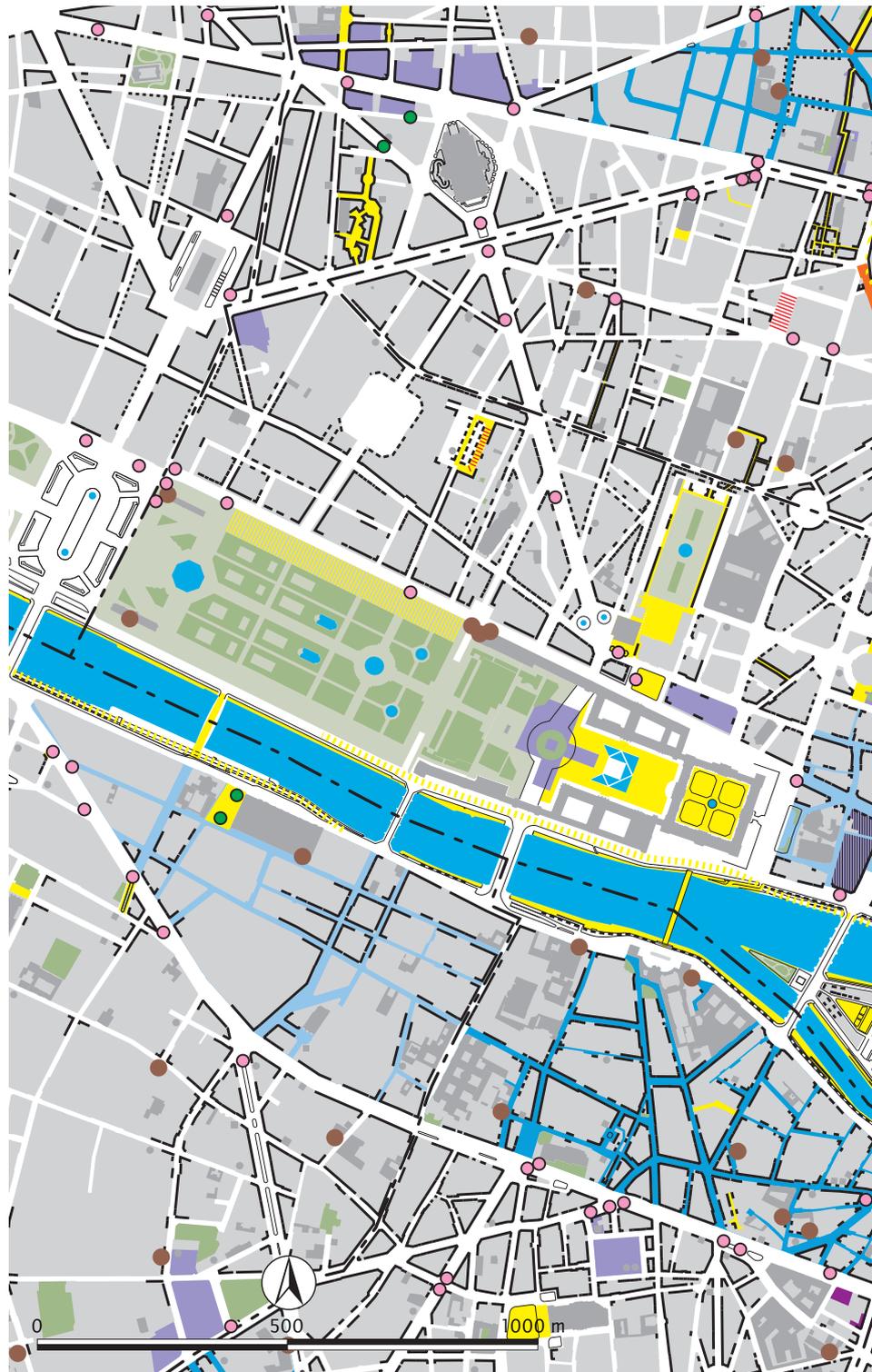
-  équipements : création, amélioration, extension
-  équipements
-  création ou rénovation de jardins
-  jardins publics, terrains de sport, cimetières ...
-  espaces verts inaccessibles

LES COMMERCES

-  linéaires commerciaux
-  nouvelles surfaces commerciales
-  surfaces commerciales
-  surfaces commerciales fermées
-  nouveaux marchés
-  marchés

LES ESPACES PUBLICS ET LES ÉCHANGES

-  principales voies et places réaménagées
-  principales voies et places nouvelles
-  couverture d'infrastructures
-  quartiers verts réalisés
-  « zones 30 » existantes
-  espaces piétonniers
-  manifestations temporaires
-  stations de métro
-  stations de RER
-  nouvelles stations (métro, tramway)
-  terrains en friche, lieux fermés
-  faisceaux et emprises ferroviaires, réservoirs



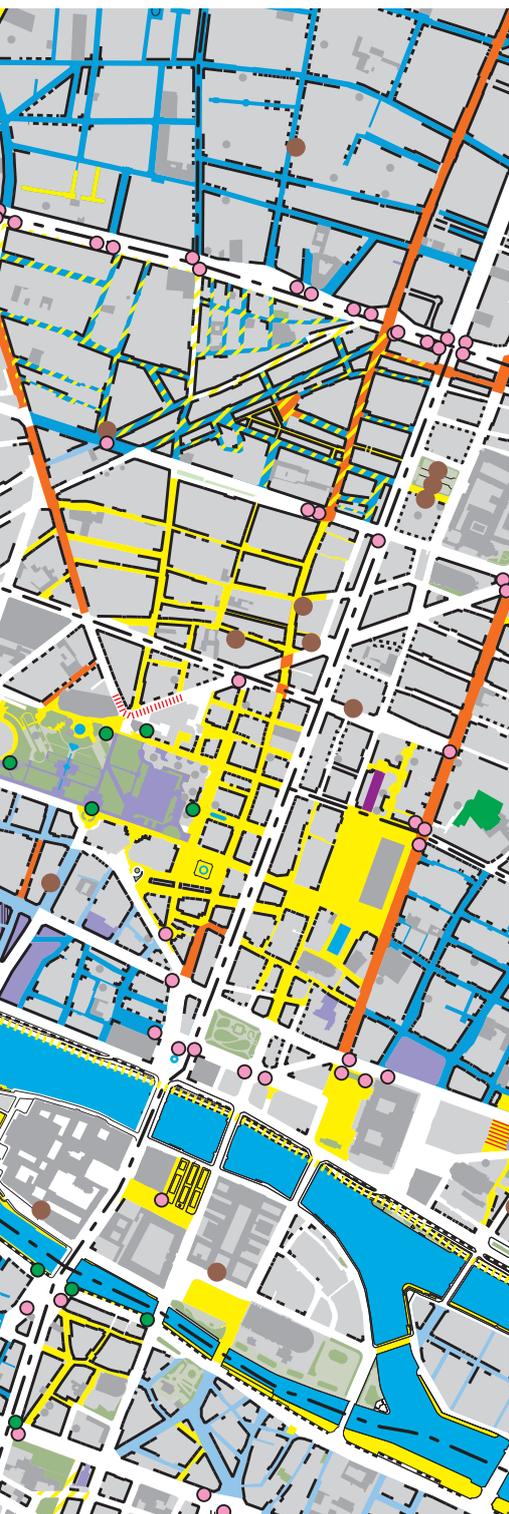
importantes pour les cafés et les restaurants situés à proximité.

L'opération « Paris-Plage », sur la voie sur berge rive droite, fermée à la circulation de mi-juillet à mi-août, constitue une manifestation désormais classique et très appréciée des Parisiens. Il en est de même de l'opération « Paris respire », les dimanches.

Du côté des institutions, deux musées d'intérêt international ont rouvert : l'Orangerie et le musée des Arts décoratifs. Les nouveaux bureaux du ministère

de la Culture se sont installés aux Bons-Enfants. La Ville a par ailleurs racheté le « squat d'artistes » du 59, rue de Rivoli, afin d'y aménager des locaux de travail pour les artistes et un lieu d'accueil pour le public.

Dans le même temps, plusieurs opérations ont contribué à améliorer la qualité de la vie locale. C'est le cas du quartier vert « Mairie », délimité par le quai de la Mégisserie, les rues du Pont-Neuf, Rivoli et des Halles, premier maillon du « réseau vert » qui doit relier dans l'avenir la place du Châtelet au bassin de la Villette. C'est le cas aussi de la requalification de l'espace public de la rue Jean-Jacques-Rousseau et de l'extension du secteur piétonnier des Halles sur le sud de la rue Saint-Denis et une partie de la rue des Lombards. Les deux marchés « de plein vent » qui ont été créés, l'un, Saint-Honoré, sur la place du même nom, et l'autre aux Halles, à proximité immédiate de l'église Saint-Eustache, concourent également à améliorer la vie des résidents. Dans le secteur des Halles, une maison « Roue libre » a été ouverte. Enfin, dans le cadre d'un nouveau partage de la chaussée au profit des « circulations douces » – autobus, taxis, vélos –, des couloirs protégés ont été aménagés rue de Rivoli et boulevard de Sébastopol.



Exemples



© Apur - J. M. Schomburg



© Apur - J. M. Schomburg



© Apur

1 – Aménagement rue Jean-Jacques-Rousseau

2 – Aménagement rue de Rivoli

3 – Aménagement boulevard de Sébastopol

4 – La Samaritaine en sommeil

5 – Marché Saint-Eustache

6 – Marché Saint-Honoré

7 – « Paris respire »



© Apur - J. M. Schomburg



© Apur - J. M. Schomburg



© Apur - J. M. Schomburg



© Apur

Perspectives

ACTIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

-  terrains évolutifs
-  territoires de projet

ACTIONS À POURSUIVRE ET TISSUS URBAINS À EXPERTISER

-  tissu ancien fragile
-  secteur à fort caractère patrimonial
-  secteur de rénovation des années soixante
-  GPRU, ZAC en cours
-  CUCS
-  opération à l'étude dans les communes riveraines
-  emplacement réservé pour logement social
-  emplacement réservé pour équipement
-  emplacement réservé pour espaces verts
-  autres équipements nouveaux
-  reconversion de bâtiments remarquables
-  sites logistiques urbains

Règlements particuliers

-  PSM en révision

REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS

-  espaces majeurs
-  espaces publics
-  nouvelles voies
-  liaisons à créer ou à conforter

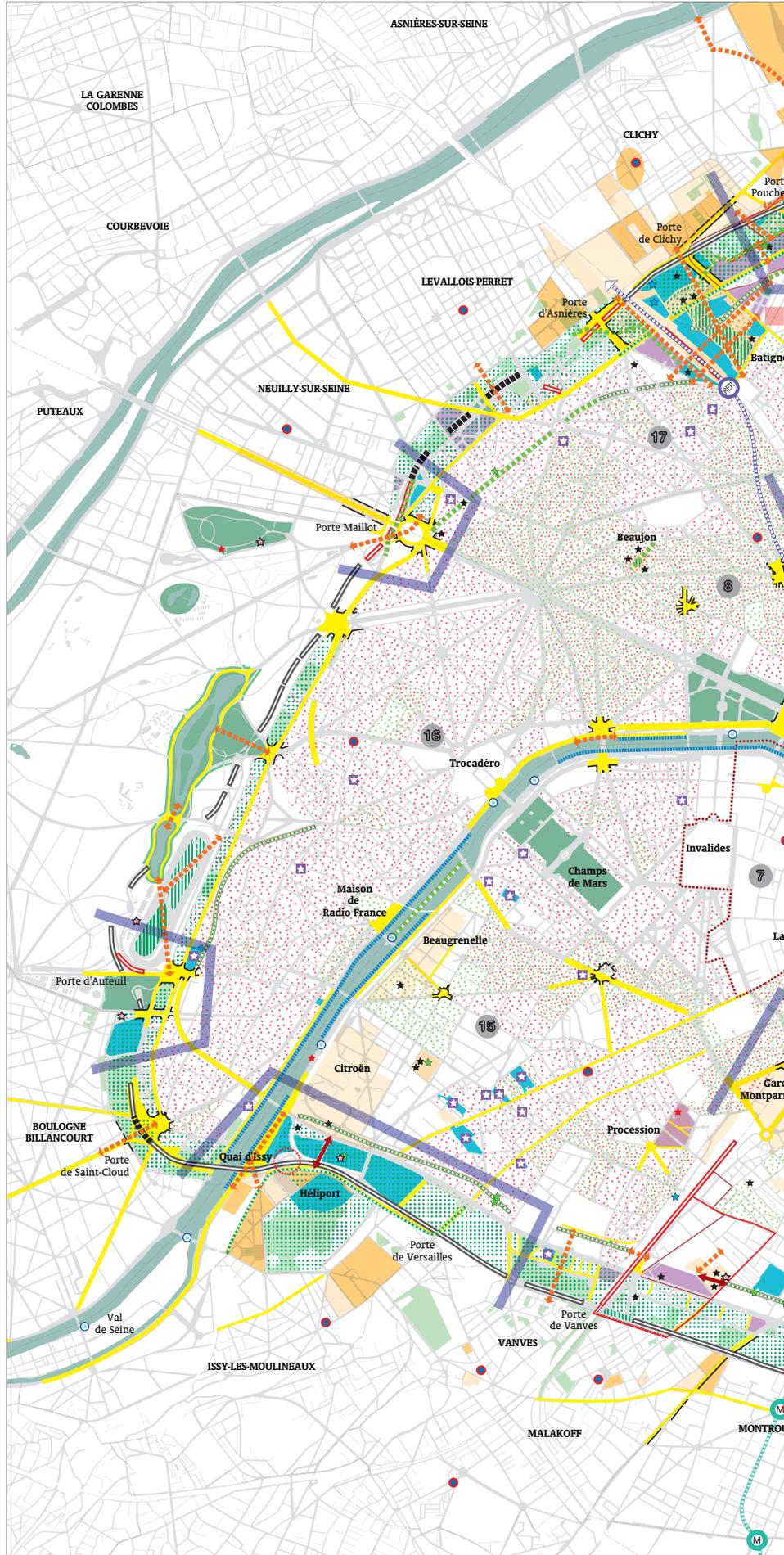
DÉPLACEMENTS

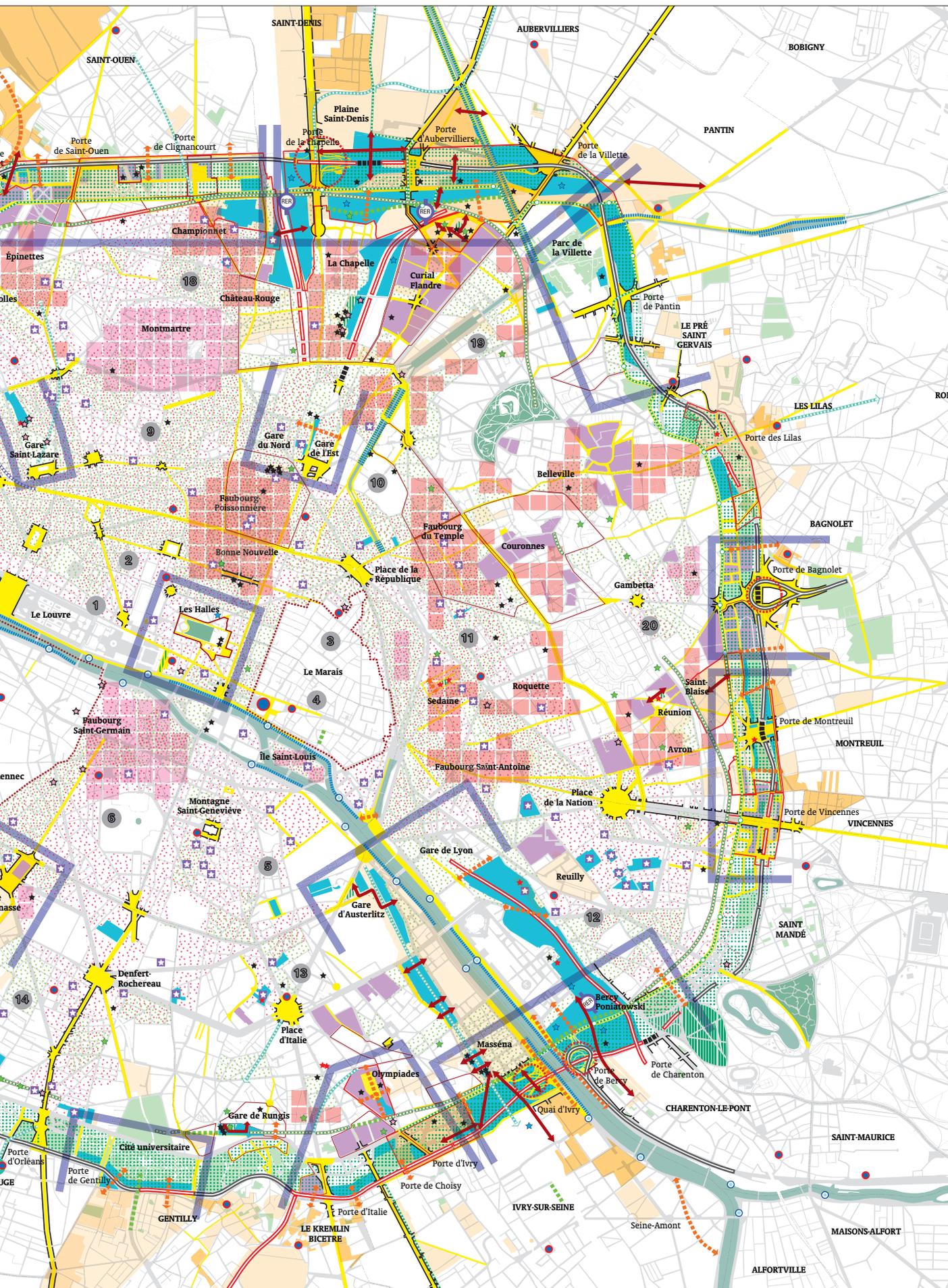
-  navette fluviale
 -  métro
 -  RER
 -  tramway
- Projets, prolongement

TRAITEMENT DES INFRASTRUCTURES

-  amélioration de l'insertion du périphérique
-  restructuration d'ouvrage
-  couvertures
-  restructuration d'échangeur

-  renforcement du potentiel végétal
-  renforcement du logement social
-  aménager la petite ceinture
-  promenade piétonne
-  requalification d'espaces de jardins et de bois
-  création de jardins publics et de bois
-  renforcement de la ceinture verte
-  requalification des berges ou des quais
-  mairie





Perspectives

ACTIONS À POURSUIVRE

La grande affaire du 1^{er} arrondissement sera bien évidemment la réalisation effective du projet des Halles, centre d'échanges majeur au cœur de la région, dont les principales dispositions sont aujourd'hui fixées : rénovation du nouveau jardin et amélioration des espaces publics riverains ; réalisation de la « canopée » avec ses équipements culturels et commerciaux en sursol du Forum rénové ; nouveaux accès à la salle d'échanges, elle-même rénovée ; suppression du transit nord-sud dans la voirie souterraine ; fermeture de plusieurs trémies et intégration d'un espace logistique ferroviaire pour les marchandises.

LES PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

Autour du projet de restructuration et de revitalisation des Halles se grefferont de multiples centralités et points d'intérêts dont le réaménagement devra être suivi avec attention pour en maîtriser les effets vis-à-vis de la vie locale : centralité du « patrimoine mondial » en rives de Seine autour du Châtelet, au sud, centralité de quartier à Montorgueil, au nord, centralités culturelles, à l'est et à l'ouest, avec le quartier Beaubourg, le Marais et le quartier Louvre-Palais-Royal, sachant que la fréquentation du Louvre dépasse aujourd'hui 8 millions de visiteurs, faisant de ce dernier le « plus grand musée du monde ».

C'est en fait ce très vaste ensemble, auquel il faudrait associer la rue de Rivoli, le boulevard de Sébastopol et les quais des Tuileries, qui formera, avec le Centre Pompidou, une des centralités les plus actives de la métropole parisienne.

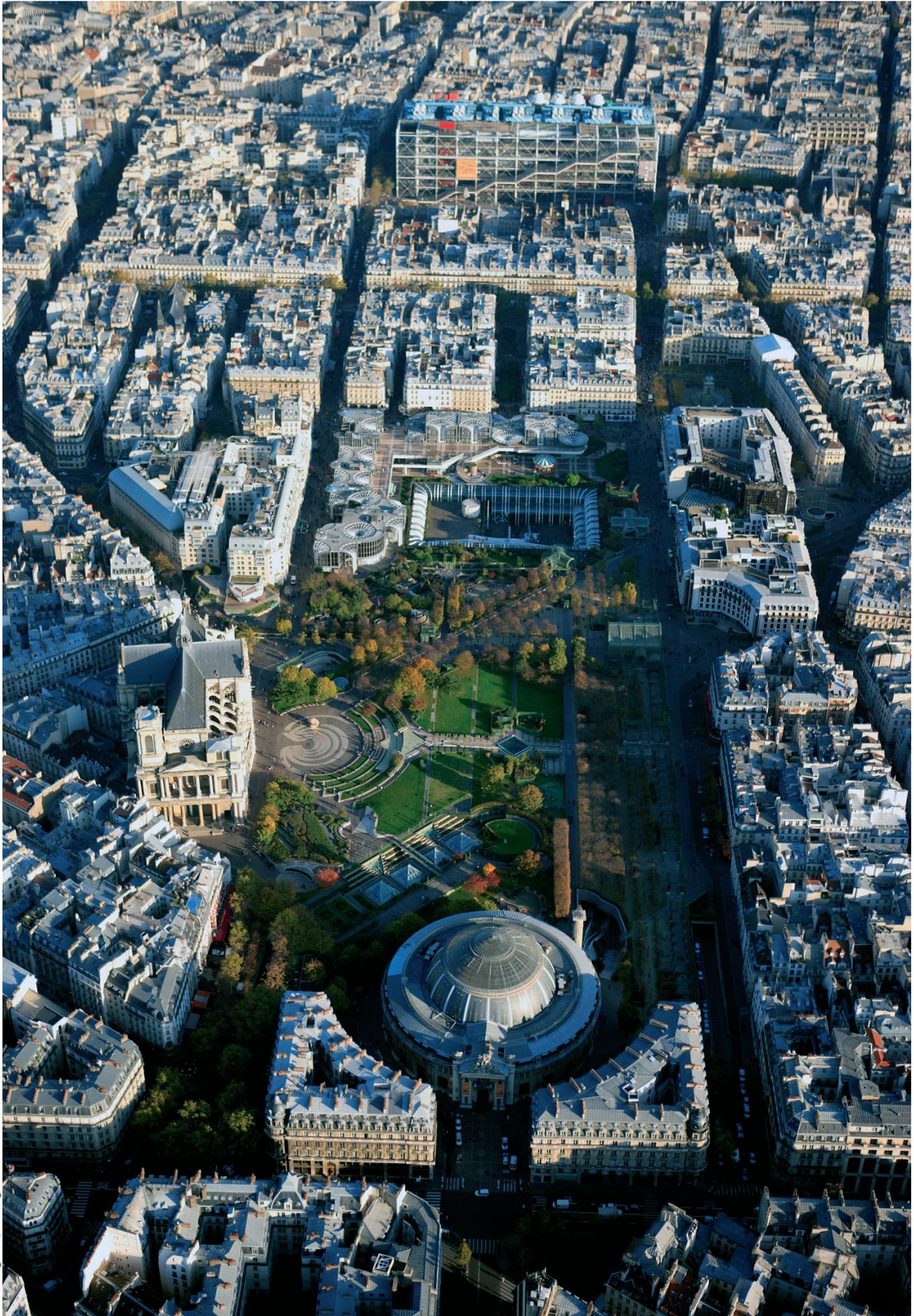
À côté de ces facteurs très positifs, des interrogations lourdes demeurent toutefois sur l'avenir de grands équipements de l'arrondissement. C'est le cas de l'ancien magasin de la Samaritaine, dont le devenir est incertain à l'heure où sont publiées ces lignes, même si sa vocation commerciale est aujourd'hui protégée par le PLU. C'est le cas aussi de la grande Poste de la rue du Louvre, dont une partie pourrait être libérée pour accueillir notamment des commerces, mais aussi une garde d'enfants compte tenu de la rareté des opportunités foncières.

LES AUTRES REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS

Plusieurs espaces publics pourraient mériter d'être requalifiés ou profondément remaniés :

- en liaison avec le 2^e arrondissement, l'avenue de l'Opéra et la place André-Malraux ;
- la place du Châtelet et la place de la Victoire ;
- entre le Louvre et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, la rue de l'Amiral-de-Coligny avec, par exemple, un nouveau jardin public d'esprit classique devant la colonnade de Perrault, composé de pelouses et haies taillées, à l'image des jardins privés de l'Infante et de l'Oratoire.

La mise en valeur de la Seine s'organisera à l'avenir autour d'une diversification des usages : transport de marchandises et de personnes, tourisme fluvial, continuités piétonnes et cyclistes. Dans le cadre du projet de transport de passagers réguliers, deux escales sont ainsi proposées : l'une face au Louvre et l'autre près de la passerelle des Arts. Dans une démarche plus large, la reconquête progressive des voies sur berges a été évoquée, parallèlement à un renforcement de l'offre de transport et à une baisse maîtrisée de la circulation dans Paris, notamment sur cet itinéraire. Dans cet esprit, pourrait être imaginé, sur le quai des Tuileries du 1^{er} arrondissement, un passage piéton protégé au droit de la passerelle Léopold-Senghor, facilitant les liaisons entre le jardin et les bords de Seine.



© Ph. Cuignard (@air-images.net)

Les halles, vue aérienne – L'Église Saint-Eustache, la Bourse de commerce et le jardin des Halles, la rue du Louvre. Le quartier Sébastopol et le Centre Pompidou en arrière-plan.

Perspectives





1 – Jardin des Halles - la prairie

Equipe Seura/David Mangin, Philippe Raguin paysagiste

2-3 – Canopée des Halles - Perspective de nuit et de jour

© Projet : Patrick Berger et Jacques Anziutti, architectes, assistés de Mathieu Mercuriali, architecte assistant, chef de projet

4 – Esplanade du Louvre

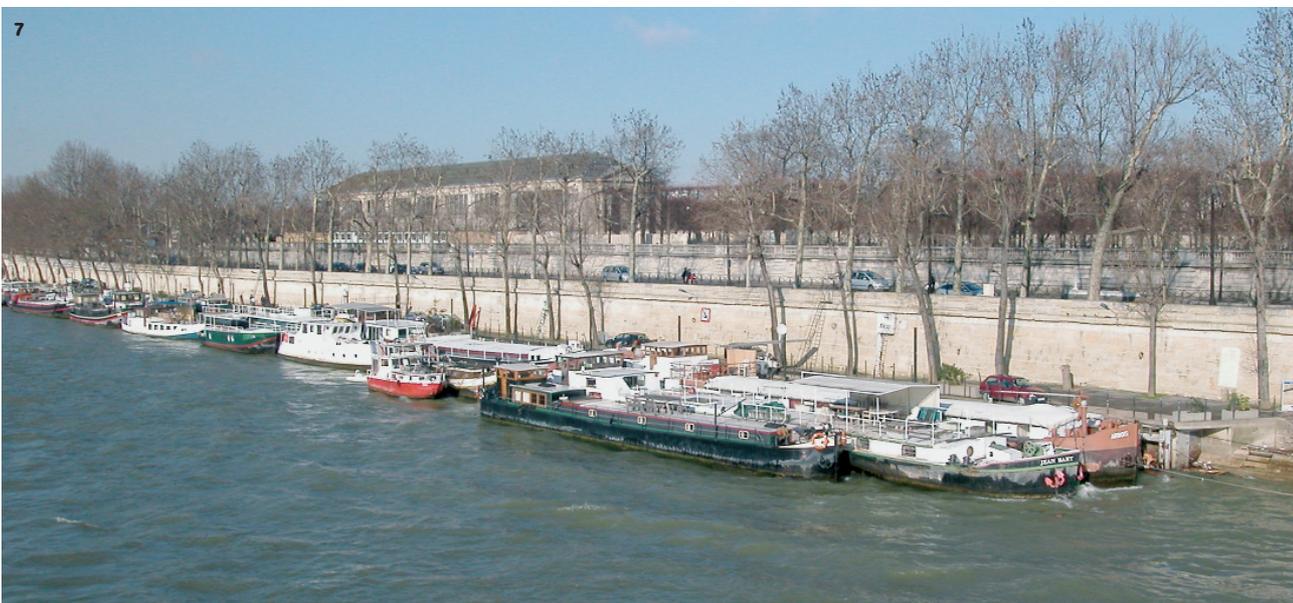
Le long de la rue de l'Amiral-de-Coligny

5 – La rue de Rivoli et la Samaritaine

6 – La Poste

48, rue du Louvre

7 – Le port des Tuileries et ses bateauxlogements



© Apur

© Apur - J. M. Schomburg

© Apur

© Apur

Glossaire

Aire – Région plus ou moins étendue, lieu de certaines activités ou phénomènes.

Alignement – Désigne la limite entre les domaines publics des voies et privés des parcelles. Par extension, procédure d'élargissement de la voirie.

Allée – Promenade plantée d'arbres.

ANAH – Agence nationale de l'habitat, depuis le 1^{er} janvier 2002, les propriétaires occupants peuvent obtenir, sous condition de ressources, des subventions de l'ANAH pour l'amélioration de leur résidence principale.

Animation – Désigne les effets positifs de la fréquentation de certains lieux.

Annexion – Décret relatif à l'extension des limites de Paris, 9 février 1859. Celui-ci prévoit l'annexion de l'anneau compris entre le mur des Fermiers généraux et l'enceinte de Thiers (1845).

Appropriation – Action permettant une prise de possession réelle ou symbolique d'un lieu.

Arbres d'alignement – Plantations régulières en limite des trottoirs, sur les avenues, boulevards, allées. Omniprésents dans les parcs à la française.

Arcade – Arcades en bord de rue, mais aussi galerie, passage.

Avenue – Terme de chasse : route ou sentier que l'on ménageait dans les futaies. Par extension, large voie urbaine rectiligne généralement plantée.

Banlieue – À l'origine, une lieue autour des villes où s'étendait le ban seigneurial, aujourd'hui, les ensembles habités dépendant par certains aspects d'une ville-centre.

Bas revenus – Calculé par l'Insee, le seuil de bas revenus correspond à la moitié du revenu médian par unité de consommation. En 2004, le seuil de bas revenus s'établit à 735 euros par UC. Le calcul met en rapport la population des foyers à bas revenus en 2004 (données CAF) et la population totale en 1999 (RGP Insee 1999).

Belvédère – Construction d'où la vue s'étend au loin.

Berge – Chemin entre une levée de terre et le bord de l'eau.

Boulevard – Terre-plein d'un rempart devenant après son dérasement une voie circulaire large, plantée et ouverte à la promenade. Au XIX^e siècle certaines voies plantées rectilignes du centre-ville sont aussi appelées boulevards.

Cadre urbain – Ensemble des dispositions physiques caractérisant une ville ou des fragments de ville.

Catégories socio professionnelles – Catégories servant à classer la population active dans les statistiques (ouvriers, professions libérales, employés...).

Centralité – Tirée du concept de « centre-ville », cette notion désigne un ensemble d'éléments dont le rapprochement suscite une vie collective intense. L'étude distingue des centralités locales, globales ou mixtes selon les types d'activités et d'animation qui s'y développent.

Clos – Terrain cultivé, clos de murs.

Commerces – L'étude distingue les commerces de « niveau local », qui correspondent à la consommation quotidienne de la vie de voisinage, des commerces de « niveau global », qui rendent des services plus exceptionnels, spécialisés et répartis dans la ville.

Commerces alimentaires de proximité :

boulangerie, boucherie, poissonnerie, crèmerie-fromagerie, vente de fruits et légumes.

Autres commerces alimentaires spécialisés :

traiteur-épicerie fine, traiteur asiatique, pâtisserie, chocolaterie-confiserie, torréfacteur-commerce de détail thé et café, vente de produits surgelés, commerce de détail de boissons, glacier, produits alimentaires spécialisés, produits alimentaires bio et nature.

Alimentaires généralistes :

magasin populaire, supermarchés classique, discount, spécialisé, alimentation générale de luxe > 300 m², hypermarché, alimentation générale < 120 m², supérettes classique, discount et spécialisées.

Composité – Utilisé ici pour décrire les secteurs résultant d'un processus de croissance lent et non planifié, voire vernaculaire. Termes voisins : faubourgs, tissus de formation progressive, hétérogènes, sédimentaires.

Composition monumentale – Désigne, dans l'étude, les ensembles de voies majeures et de monuments qui confèrent à la ville une identité globale et unitaire.

Composition urbaine – Se dit des règles qui président au dessin volontaire de la ville. Peut être qualifiée de « classique » ou de « centrée » lorsque le bâti renforce le tracé des voies dans un dessin global. Elle peut à l'inverse être qualifiée de moderne ou de « libre » lorsque l'espace public et le bâti se composent séparément.

Conseils de quartiers – Ces conseils correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale. « Fixation du périmètre des quartiers constituant la commune de Paris », Délibération DVLR 2002-083 du Conseil de Paris du 8 juillet 2002.

COS – Coefficient d'occupation des sols. Mesure la densité ; rapporte la surface construite à l'unité foncière dont elle dépend.

Coupure – Solution de continuité. Peut désigner une limite physique ou des flux infranchissables.

Cour – Espace libre privé.

Cours – Espace planté régulier comportant allées et contre-allées.

CUCS – Contrat urbain de cohésion sociale.

Dalle – Plaque de pierre, par extension terrain artificiel permettant notamment de séparer les fonctions par des niveaux différenciés.

Découpage – Subdivision d'un îlot en unités constructibles, lots ou parcelles.

Densité – Rapport entre une surface généralement de terrain et un autre paramètre (bâti, population, emploi, etc.). Le coefficient d'occupation des sols en est l'expression réglementaire. La notion de saturation est utilisée pour exprimer une constructibilité maximale.

Densité humaine – Densité cumulée population 1999 et emplois salariés 2004 – CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

Dépopulation – Excédent des décès sur les naissances par extension, perte de population de toute nature.

Échappée – Se dit d'une vue très cadrée, fugitive.

Embellissement – Action visant, sous l'Ancien Régime, à aménager la ville à partir du décor urbain des espaces publics.

Emprise publique – Terrain appartenant à l'État ou à une collectivité.

Enceinte – Système de fortifications ou de limites physiques enfermant la ville et matérialisant ses phases de croissance.

Enclave – Espace contenu dans un autre. Dans l'étude désigne les trop vastes emprises qui séparent les quartiers ou sont séparées de la ville.

Espace – Étendue ou entre-deux. Par extension, le « spatial » concerne les configurations physiques de la ville ; les espaces « libres » sont non construits ; les espaces « publics » désignent les places et les voies par opposition aux espaces « privés » parcellisés et cadastrés.

EVIP – Espaces verts intérieurs protégés.

Extension – Mode d'urbanisation par consommation de nouveaux terrains.

Familles – Ménages composés d'au moins un adulte et d'au moins une autre personne de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec cet adulte et résidant de façon principale ou temporaire avec lui.

Faubourgs – Parties d'une ville qui débordent de ses limites et qui jouissaient d'un statut fiscal favorable. Les faubourgs deviennent des quartiers de la ville qui les absorbe, mais conservent le caractère composite et varié dû à cette origine rurale.

Figure – Configuration géométrique régulière. S'emploie pour caractériser des éléments forts du dessin des villes, à l'exemple des places royales.

Formation urbaine – Processus de constitution progressive de la ville.

Gabarit – Surface enveloppe à l'intérieur de laquelle il est autorisé de construire.

GPRU – Grand projet de renouvellement urbain en limites de Paris.

Hameaux – Assemblage d'édifices de petite échelle. Synonymes : villas, cours, passages du « Paris discret ».

Haussmannien – Se dit de l'architecture caractérisée par les registres horizontaux, dont les balcons des 2^e et 5^e étages. S'emploie également pour décrire les actions d'aménagement impliquant des percées à travers les tissus urbains anciens.

HBM – Habitations bon marché. Le logement social des années 1930.

Hierarchie – Structure de classement ordonnée. Terme utilisé ici pour classer les voies urbaines selon leur importance en termes de traversées, de liaisons et de desserte.

Identité – Ensemble de traits singuliers. S'utilise ici pour tenter de qualifier la spécificité de quartiers ou de secteurs de la ville.

IGH – Immeuble de grande hauteur.
ILM – Immeuble à loyer modéré.
Îlot – Polygone d'espace privé limité par des voies publiques. L'îlot résulte du tracé des voies, il est généralement subdivisé en parcelles.
Implantation du bâti – Concerne les bordures de voies (implantation à l'alignement des voies ou en retrait de l'alignement) et les limites de parcelles (adossement ou marge d'isolement). L'implantation « libre » concerne les opérations des années 1960-1970.
IRIS – Nouvelle unité de base de diffusion du recensement : regroupement de plusieurs îlots.
Limites – Séparation virtuelle ou réelle entre parties de ville. Limites de ville par enceintes ou bornes, limites physiques dues aux infrastructures, limites de quartier imposées par les flux.
Synonymes : coupures, barrières.
Logement aidé – Logement bénéficiant d'aides financières de l'État et/ou d'une collectivité pour sa réalisation.
Logement inconfortable – Logement ne comportant ni WC, ni salle d'eau ou salle de bains intérieurs.
Logement occasionnel – Logement utilisé une partie de l'année pour des raisons professionnelles.
Logement vacant – Logement disponible pour la vente ou la location, logement neuf non occupé, autre logement inoccupé.
Lotissement – Action de découper de nouvelles parcelles destinées à la construction privée. Cette pratique rend compte de la plus grande partie de la formation de Paris. Le découpage en lots à bâtir est généralement régulier en géométrie et en dimensions.
Ménage – Ensemble des occupants d'un même logement occupé au titre de résidence principale.
Ménage (taille moyenne) – Rapport entre la population totale des ménages et le nombre de ménages.
Mixité – Mélange d'éléments de différentes catégories. Est utilisé en urbanisme pour désigner la coexistence en un même lieu d'habitants et de travailleurs. La mixité « sociale » mesure le degré de coexistence de catégories sociales diversifiées. L'unité de référence peut être l'îlot, le groupe d'îlot, le quartier, l'arrondissement.
Monument – Édifice marquant par son contraste avec la substance ordinaire de la ville (logements et activités). Le monument se distingue par sa forme et/ou par sa vocation singulière.
Morphologie urbaine – Est utilisé pour décrire les caractéristiques des formes urbaines (constituées à leur tour par des types d'édifices).
OAHD – Opération d'amélioration de l'habitat dégradé.
OPAC – Office public d'aménagement et de construction.
OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat.
Ordonnancement – Est utilisé pour les ensembles architecturaux constitués de plusieurs édifices coordonnés (généralement par contrat ou servitude).
ORU – Opération de renouvellement urbain.
PLU – Plan local d'urbanisme.
PADD – Projet d'aménagement et de développement durable.
Parc social de fait – est un ensemble de strates de logements privés, regroupées au regard de leur profil d'occupation, fixé par référence ou comparaison avec celui des segments du parc social parisien. L'analyse prend alors en compte les types de logements et leur statut d'occupation au regard de la concentration de ménages à revenus très modestes, ou encore d'un critère de profil d'occupation sociale.
Parcelle – La plus petite unité de découpage du domaine foncier. Elle supporte un ou plusieurs bâtiments.
Paysage urbain – Ensemble des traits communs d'un « pays ». Le paysage urbain est constitué à partir du socle naturel que forme le relief exprimé par les voies principales de la ville et traduit en troisième dimension par le domaine bâti.
PDU – Plan de déplacements urbains.
Percée – Création d'une voie par oblitération et suppression d'un tissu plus ancien.

Plantation d'alignement – Arbres plantés en ligne (avenues et boulevards).
PLD – Plan local de déplacements.
PLH – Programme local de l'habitat.
Points de repère – Éléments singuliers permettant d'orienter les parcours et de reconnaître la ville et ses quartiers.
Politique de la ville – Ensemble d'actions publique, tendant à améliorer le cadre urbain et la vie urbaine.
Population active – Total des actifs ayant un emploi et des chômeurs.
Population étrangère – personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité, (à titre exclusif ou non), soit qu'elle n'en ait aucune (apatride). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément un immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). (Définition Insee.)
Portes – Point de passage symbolique ou réel. Généralement situées au droit des limites successives de la ville.
PVP – Protection ville de Paris.
Propriété unique – Bien : immeuble, terrain, appartenant à une seule personne physique ou morale.
Prospect – Distance entre deux constructions.
PSMV – Plan de sauvegarde et de mise en valeur.
POS – Plan d'occupation des sols. A laissé place au PLU.
Quartier – Découpage administratif d'un arrondissement. L'étude retient plutôt l'idée de quartier « vécu », une entité morphologique à laquelle les habitants expriment un sentiment d'appartenance.
Rachat – Action de régularisation. Les percées biaisées haussmanniennes ont engendré de multiples ajustements ou rachats entre tissus d'époques différentes.
Radiale – Voie convergeant vers le centre d'une ville.
Recensement – Les collectes actuelles du nouveau recensement permettent d'estimer l'augmentation ou la diminution de la population au 1^{er} janvier 2005 dans les arrondissements parisiens d'au moins 40 000 habitants. Ces estimations seront précisées au fur et à mesure des enquêtes annuelles. Les prochaines années permettront de consolider cette évolution de population dans les arrondissements parisiens. Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006.
Rénovation urbaine – Procédure d'urbanisme des années 1960 caractérisée par la pratique de la *tabula rasa*.
Résidence principale – Logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage.
Résidence secondaire – Logement utilisé pour les loisirs, les vacances, les week-ends...
Rocade – Voie contournant un centre ou une agglomération.
Route – Du latin *via rupta* : voie frayée.
Rue – Du latin *ruya*, sillon : voie bordée de maisons.
Ruelle – Voie étroite (cf. villa, passage, etc.).
SDAU – Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.
Sdrif – Schéma directeur de la région Île-de-France.
Secteur – Définition d'un découpage technique ou géographique. Ici : « secteurs sensibles ou fragiles » : ensembles dont la fragilité peut provenir de la pression foncière, de l'état du bâti, de la situation sociale.
SHON – Surface hors œuvre nette.
Site – Désigne l'ensemble constitué par la ville et son support naturel.
Skyline – Découpe de silhouette ou ligne de ciel.
Solde naturel – Différence entre les naissances et les décès sur une période déterminée
Statut d'occupation – Type de propriété (copropriété, propriété unique...)
SRU – La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) donne une définition précise du logement social. Sont considérés comme tels : les logements locatifs bénéficiant d'un Prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) ; les logements locatifs bénéficiant du Prêt locatif à usage social (PLUS) ; les logements locatifs bénéficiant du prêt locatif social (PLS) ; les logements pour personnes âgées, handicapées,

pour étudiants, jeunes travailleurs, travailleurs migrants et les résidences sociales.
Strip – Urbanisation linéaire le long des voies rapides.
Structure urbaine – Désigne ici l'ensemble des traits urbains les plus pérennes, c'est-à-dire ceux des voies publiques et ceux du parcellaire.
Superstructure – Désigne les éléments les moins pérennes du territoire, les constructions en particulier.
Taux d'activité – Rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi ou ayant déclaré être à la recherche d'un emploi et celui de la population de plus de 15 ans.
Taux de chômage – Rapport du nombre de chômeurs à celui des actifs.
Taux d'emploi – Rapport entre l'emploi au lieu de travail et la population active résidente, RGP 1999 (sondage au 1/4), Insee.
Tissus composites – Ils résultent d'un processus de formation progressive.
Tissus continus discontinus – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre le réseau des voies et le bâti.
Tissus de petite échelle – Ensembles de constructions de petites dimensions généralement implantées sur un parcellaire régulier.
Tissus réguliers irréguliers – Qualificatifs décrivant le degré de cohérence entre les bâtiments d'un secteur. Généralement, les tissus sont réguliers en cas de réalisation rapide, irréguliers en cas de constitution lente.
Tissus urbains – Métaphore assimilant le réseau des voies, des parcelles et le bâti à un travail de tisserand (fils de trame, fils de chaîne).
Tissus vernaculaires – Résultant d'un processus ne passant pas nécessairement par le dessin. Analogie à populaire et parfois opposé à « savant ».
Topographie – Description du relief.
Tracé – Voies ou places dessinées de façon volontaire.
Trame foncière – Se dit de l'ensemble d'un réseau parcellaire assimilé ici à un tissage (fils de trame, fils de chaîne).
Trame urbaine – Réseau des voies publiques d'une ville.
Vente à la découpe – Décrit la vente lot par lot de plusieurs locaux à usage d'habitation ou mixtes, consécutive à la mise en copropriété de tout ou partie d'un immeuble détenu à l'origine par un seul propriétaire. (Définition Chambre des notaires de Paris.)
Villas – Voies généralement privées distribuant des bâtiments de petite échelle.
Voie – Terme générique recouvrant de la piste à la route en passant par avenue, boulevard, rue, promenade, mail, quai, etc.
ZAC – Zone d'aménagement concerté : procédure adoptée en 1967, aménagée et conservée dans la loi SRU.
ZEP – Zone d'éducation prioritaire.
Zone – Du grec *zônè* : ceinture. « Le zonage est l'opération faite sur un plan de ville dans le but d'attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place » (Le Corbusier). Cette pratique serait à l'origine de certains problèmes de ségrégation rencontrés dans la ville contemporaine.
Zone UL – Dans le POS, secteur où les bâtiments de petite échelle bénéficient d'une protection fine.
ZPPAUP – Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

